

N° 513

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Enregistré à la Présidence du Sénat le 17 mai 2019

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne (1) sur les **comptes du Sénat de l'exercice 2018,***

Par M. Claude BÉRIT-DÉBAT,

Sénateur

(1) Cette commission spéciale est composée de : M. François-Noël Buffet, *président* ; M. Charles Guené, *vice-président* ; M. Claude Bérít-Débat, *rapporteur* ; MM. Emmanuel Capus, Thierry Carcenac, Pierre Charon, André Gattolin, Laurent Lafon, Pascal Savoldelli, Raymond Vall, Michel Vaspert.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
SYNTHÈSE	9
PREMIÈRE PARTIE : L'EXÉCUTION DU BUDGET 2018 DU SÉNAT	11
I. LE BUDGET DE LA MISSION INSTITUTIONNELLE	11
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	14
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :	22
C. LES PRODUITS	63
II. LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG	67
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	69
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	71
C. LES PRODUITS	78
III. LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG	80
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	83
B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	83
C. LES PRODUITS	83
IV. LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE	85
V. LES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES À L'OCCASION DE L'EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE 2018	86
DEUXIÈME PARTIE : COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN	87
I. LE COMPTE DE RÉSULTAT	87
II. LE BILAN	91
A. LES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF	91
B. LES ÉLÉMENTS DU PASSIF	91

TROISIÈME PARTIE : COMPTABILITÉS ANNEXES.....	95
I. LES COMPTES DES CAISSES DES RETRAITES.....	95
II. LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE.....	101
A. LES RECETTES DU RÉGIME AUTONOME	101
B. LES DÉPENSES DU RÉGIME AUTONOME	103
C. LES SOLDES DES CAISSES.....	105
QUATRIÈME PARTIE : LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME « PUBLIC-SÉNAT ».....	113
ANNEXE : RAPPORT DE CERTIFICATION DES COMPTES DU SÉNAT PAR LA COUR DES COMPTES.....	131

Mesdames, Messieurs,

Le principe constitutionnel de la **séparation des pouvoirs**, énoncé par l'article 16 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, confère au Sénat l'**autonomie financière**.

Inscrite à l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, rappelée par l'article 103 du Règlement du Sénat et consacrée par le Conseil constitutionnel¹, cette autonomie porte à la fois sur l'adoption et l'exécution du budget, l'établissement et la tenue des comptes ainsi que leur contrôle.

1. L'ADOPTION ET L'EXÉCUTION DU BUDGET DU SÉNAT

Le budget du Sénat distingue les **ressources** et les **dépenses** affectées à l'exercice de sa mission **institutionnelle** (« budget Sénat » à proprement parler), à la **gestion du Jardin du Luxembourg** et à celle du **Musée du Luxembourg**, qui forment trois entités budgétaires distinctes.

Son financement est assuré par une **dotation de l'Etat** et des **produits** divers complétés, le cas échéant, par un **prélèvement sur ressources propres**.

L'exercice budgétaire est annuel et coïncide avec l'année civile.

Chaque année, un projet de budget est arrêté par les Questeurs, au mois de juin, après un débat d'orientation budgétaire en Bureau.

Ce projet de budget, ainsi que celui de la Chaîne parlementaire Public Sénat, sont ensuite soumis à une **Commission commune des crédits**, composée des Questeurs du Sénat et de l'Assemblée nationale, présidée par un président de chambre de la Cour des comptes, désigné par son Premier président, et chargée d'arrêter les crédits nécessaires au fonctionnement de chacune des deux assemblées, ainsi que le montant de la dotation qu'elles demandent à l'Etat.

Les propositions de la Commission commune des crédits sont transmises au ministère chargé du budget pour être inscrites au projet de loi de finances de l'année $n + 1$ ², au sein de la mission « Pouvoirs publics ».

Une fois la loi de finances initiale définitivement adoptée, une nouvelle répartition de la dotation, par comptes de dépenses et de ressources du budget est réalisée. Les Questeurs peuvent à ce stade opérer des modifications sans toutefois remettre en cause l'équilibre et les orientations retenues dans le projet de budget.

¹ Décisions nos 2001-448 DC du 25 juillet 2001, 2001-456 DC du 27 décembre 2001 et 2011-129 QPC du 13 mai 2011.

² auquel est annexé un rapport détaillant le montant et la ventilation de ces crédits.

Dans le cadre de l'exécution du budget, un rapport sur l'état de la consommation des crédits est établi et présenté aux Questeurs à la fin de chaque trimestre.

2. LA TENUE ET LA CLÔTURE DES COMPTES

À la comptabilité générale du Sénat, comprenant les entités budgétaires « Sénat - mission institutionnelle », « Jardin du Luxembourg » et « Musée du Luxembourg », s'ajoutent des **comptabilités annexes**, correspondant aux comptes des caisses des retraites et des caisses de Sécurité sociale des Sénateurs et des fonctionnaires du Sénat, dont l'autonomie implique une gestion comptable distincte sous réserve de l'agrégation de leurs comptes avec ceux du Sénat.

Les comptes de l'exercice sont clos dès la fin de l'année civile considérée, sans journée complémentaire. Dans les délais applicables à ceux de l'Etat, le Trésorier du Sénat transmet ces comptes à la direction générale des Finances publiques, afin qu'elle puisse procéder à leur intégration dans ceux de l'Etat.

Le **compte de gestion** établi chaque année par le Trésorier comporte, pour le Sénat et pour chaque comptabilité annexe, la balance générale des comptes, le bilan et le compte de résultat. Il comporte également un bilan et un compte de résultat agrégés, ainsi qu'une annexe présentant notamment les règles et méthodes comptables.

Un autre document, appelé « compte administratif », rend compte aux Questeurs de l'exécution budgétaire et est soumis à leur approbation.

3. LA CERTIFICATION DES COMPTES

Fidèle à son choix de **transparence**, le Sénat respecte et met en œuvre les exigences constitutionnelles de régularité, de sincérité et de fidélité des comptes des administrations publiques, dans le respect de son autonomie et de sa spécificité de pouvoir public constitutionnel, en faisant appel à une entité tierce chargée de **certifier** que ses comptes annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, sa situation financière à la clôture de l'exercice et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos, conformément à son référentiel comptable.

Après avoir fait appel au Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables, le Sénat a choisi de confier cette **mission de certification** à la **Cour des comptes**, déjà chargée de la certification des comptes de l'Etat par le 5^o de l'article 58 de la loi organique relative aux lois de finances³.

Aux termes de la **convention** signée le 23 juillet 2013 entre le Président du Sénat et le Premier président de la Cour, cette mission s'organise en deux étapes.

³ Loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances.

La première, dite phase « préliminaire », vise à :

- évaluer les procédures en vigueur, leur adaptation en matière de couverture des risques et de séparation des tâches, ainsi que la pertinence et la bonne articulation des contrôles clés au regard du suivi des risques identifiés et de la qualité des inscriptions comptables ;

- procéder à une revue de la formalisation de ces procédures, à la fois sous l'angle de leur caractère opérationnel pour les services qui ont à les appliquer et de la documentation disponible pour préparer, conduire et rendre compte des vérifications effectuées au titre du contrôle interne ;

- vérifier l'effectivité des procédures décrites et leur efficacité au regard de la qualité des comptes.

La seconde phase, dite « finale », est quant à elle consacrée à l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice clos.

Cette année encore, à l'issue de cette seconde phase, la Cour, dans le rapport de certification transmis au Président du Sénat le 15 mai 2019 et annexé au présent rapport, a certifié « *qu'au regard des règles et principes comptables qui leur sont applicables, les comptes du Sénat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont, dans leurs aspects significatifs, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du Sénat* ».

4. LE CONTRÔLE DES COMPTES

En application du principe d'autonomie financière, le **contrôle des comptes** du Sénat incombe à la **Commission spéciale** instituée par l'article 103 bis du Règlement du Sénat.

Nommée à l'ouverture de chaque session ordinaire, composée conformément à la règle de proportionnalité entre les groupes politiques, cette commission comprend onze membres, qui ne peuvent faire partie du Bureau du Sénat.

**La composition de la Commission spéciale
chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne**

M. François-Noël Buffet (LR - Rhône), président ;
M. Claude Bérit-Debat (SOCR - Dordogne), rapporteur ;
M. Charles Guené (LR - Haute-Marne), vice-président ;
M. Emmanuel Capus (RLTI - Maine-et-Loire) ;
M. Thierry Carcenac (SOCR - Tarn) ;
M. Pierre Charon (LR - Paris) ;
M. André Gattolin (LREM - Hauts-de-Seine) ;
M. Laurent Lafon (UC - Val-de-Marne) ;
M. Pascal Savoldelli (CRCE - Val-de-Marne) ;
M. Raymond Vall (RDSE - Gers) ;
M. Michel Vaspert (LR - Côtes-d'Armor).

Aux termes de l'article 36 du Règlement budgétaire et comptable du Sénat, cette commission est chargée :

- d'examiner le compte administratif et les comptes annuels du Sénat ;
- de donner **quitus** aux Questeurs de leur gestion et au Trésorier de la régularité de la sienne ;
- d'approuver les comptes annuels du Sénat et de les rendre publics.

Dans ce cadre, elle peut procéder aux contrôles sur pièces et sur place et obtenir communication des documents qu'elle juge nécessaires à l'exercice de sa mission de contrôle.

SYNTHÈSE

Un exercice budgétaire en baisse notable par rapport à 2017 et soumis aux aléas de l'exécution d'un ambitieux programme d'investissements

Le budget 2018 du Sénat s'inscrivait en forte **augmentation** par rapport au budget de l'année 2017, en raison notamment de la poursuite des **opérations pluriannuelles de rénovation immobilière** engagées afin de moderniser le cadre de travail offert aux Sénateurs et à leurs collaborateurs et d'améliorer les conditions d'exercice du mandat parlementaire, ainsi que du report de dépenses d'investissement liées à ces opérations et non consommées l'année précédente. Il s'élevait à **362,5 millions d'euros**, contre 345,1 millions d'euros exécutés au cours de l'exercice 2017 (+5 %).

Toutefois, comme en 2017, le **taux d'exécution** de ces **dépenses d'investissement**, qui étaient fixées à **38 millions d'euros**, est faible et ne s'élève qu'à **51,5 %**, en raison principalement du retard pris par les différents chantiers immobiliers et de difficultés rencontrées dans certains projets informatiques. Elles atteignent toutefois un niveau très élevé (19,6 millions d'euros dépensés), qui n'avait été dépassé, cours des dix dernières années, qu'en 2017.

Au final, l'exécution du budget 2018 fait apparaître une **sous-exécution de 34,7 millions d'euros**, soit un **taux d'exécution de 90,43 %**, pour une **dépense totale de 327,81 millions d'euros**, en **baisse de 5 %** par rapport à 2017.

Une forte diminution des dépenses de fonctionnement dans le cadre de la première année d'application du nouveau régime de prise en charge des frais de mandat des Sénateurs.

À compter du 1^{er} janvier 2018, l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) et divers forfaits (informatique, hébergement, réception) ont été remplacés⁴ par des **avances de frais de mandat** (avance générale, avances spécifiques hébergement, représentation, informatique), dont l'utilisation s'accompagne d'une obligation de déclaration des dépenses qui y sont imputées, par le biais d'une application informatique, et d'un contrôle de celles-ci par le Comité de déontologie parlementaire.

La **mise en œuvre de ce nouveau régime** faisait peser une **incertitude** sur le montant des dépenses liées à l'exercice du mandat durant l'année 2018. Alors que le projet de budget prévoyait de reconduire en euros courants les **crédits de fonctionnement**, ceux-ci ont **diminué de 3,9 %** pour atteindre **308,2 millions d'euros**, contre 323,24 millions d'euros inscrits au budget.

Cette sous-exécution est pour une très large part imputable à la mise en œuvre du nouveau mécanisme de prise en charge des frais de mandat, qui s'est notamment accompagnée du reversement au Sénat du solde d'IRFM non consommé par les Sénateurs au 31 décembre 2017.

⁴ En application de l'arrêté du Bureau n° 2017-272 du 7 décembre 2017.

Par ailleurs, les **efforts de maîtrise de la masse salariale** du personnel du Sénat se sont poursuivis et les dépenses d'honoraires divers, versés en particulier à des bureaux d'études, ont été bien moindres qu'anticipé en raison des retards des chantiers de rénovation immobilière.

Un exercice budgétaire traditionnel en matière de produits.

Contrairement à 2017, le Sénat n'a pas procédé à des cessions d'actifs en 2018 et son budget n'a donc pas été abondé du produit de leur vente.

Toutefois, la réalisation du budget de **produits**, à **7,7 millions d'euros**, est supérieure aux attentes (**5,4 millions d'euros** ; +42 %). Cet écart est imputable au reversement de **l'excédent des régimes complémentaires** de sécurité sociale (**1,94 million d'euros**) et à des produits non budgétés initialement. Il retrouve ainsi son niveau moyen, hors opération exceptionnelle.

La consommation intégrale de la dotation de l'Etat, complétée par les ressources propres du Sénat.

Depuis 2012, la **dotation** que l'Etat verse au Sénat pour assurer son financement est **gelée**, en euros courants, à **323,58 millions d'euros**. En 2018, investissement et fonctionnement cumulés, les **dépenses** de l'institution se sont élevées à **327,81 millions d'euros**, ce qui conduit à la consommer dans son intégralité.

Le **solde** de dépenses d'investissement qu'elle ne couvre pas, qui s'élève à **4,22 millions d'euros**, est financé par des **produits budgétaires**. En 2018, en raison du faible taux d'exécution de ces dépenses, **aucun prélèvement sur disponibilités n'a été nécessaire**, contrairement à ce qui était anticipé (33,5 millions d'euros) et à ce qui avait été effectué en 2017 (8,45 millions d'euros).

En 2018, la **gestion rigoureuse** du budget du Sénat a permis, comme les années précédentes, de **financer ses dépenses de fonctionnement** au moyen de la **dotation**, dont le gel conduit à amplifier les efforts de maîtrise de l'évolution de leurs différentes composantes, tout en ne sollicitant pas de financement de l'Etat pour prendre en charge les besoins du Sénat en matière d'investissement, qui vont croissant en raison notamment des contraintes que fait peser l'entretien du patrimoine historique dont il est affectataire.

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Investissement	9,13	4,20	5,69	11,24	17,01	7,89	24,40	19,60	99,15
Fonctionnement	333,17	326,37	321,68	320,84	316,44	317,00	320,72	308,21	2564,42
Dépenses totales	342,30	330,56	327,36	332,07	333,44	324,89	345,12	327,81	2663,56
Dotation	327,69	323,58	323,58	323,58	323,58	323,58	323,58	323,58	2592,79
Produits	6,25	6,52	6,56	6,86	5,49	6,95	13,09	7,67	59,38
Ressources totales	333,95	330,10	330,14	330,44	329,07	330,53	336,67	331,26	2652,17
Solde budgétaire en M€ (Prélèvement sur les disponibilités)	-8,35	-0,46	2,78	-1,63	-4,37	5,64	-8,45	3,45	-11,39

en M€

PREMIÈRE PARTIE

L'EXÉCUTION DU BUDGET 2018 DU SÉNAT

I. LE BUDGET DE LA MISSION INSTITUTIONNELLE

Le **budget du Sénat** en 2018, Jardin et Musée du Luxembourg exclus, avait été initialement établi à **338,85 millions d'euros**, puis **350 millions d'euros** après report de crédits d'opérations pluriannuelles, contre respectivement **350,9** et **352,14 millions d'euros** en 2017.

En **exécution**, les **dépenses réellement constatées** se sont élevées à **316,55 millions d'euros**, contre **333,26 millions d'euros** l'année précédente. Sur ce total, **297,3 millions d'euros** ont constitué des **dépenses de fonctionnement** de l'institution et **19,26 millions d'euros** ont été consacrés au financement de ses **investissements**, tout particulièrement à la rénovation de son patrimoine immobilier et à la modernisation de ses infrastructures et équipements informatiques.

Cette différence de **33,43 millions d'euros** par rapport au montant prévu (9,6 %) s'explique principalement par le **décalage** dans la réalisation de certains investissements, notamment des chantiers immobiliers, ce qui a également réduit les dépenses de fonctionnement y afférentes et rendu inutile tout prélèvement sur les disponibilités. Elle est également liée, en fonctionnement, à un élément conjoncturel qu'il était difficile à anticiper : les versements du solde d'IRFM non consommé par les Sénateurs au 1^{er} janvier 2018, date d'extinction de ce dispositif, qui ont représenté 2 millions d'euros.

Par grandes destinations (investissement, fonctionnement courant, charges parlementaires et de personnel) les dépenses de l'exercice 2018 se ventilent comme suit :

Dépenses - Sénat	2014	2015	2016	2017	2018
I - INVESTISSEMENT	10 571 770	15 935 833	7 215 147	23 896 707	19 255 399
II - FONCTIONNEMENT	309 373 301	305 057 711	305 702 447	309 359 995	297 297 461
A - Fonctionnement courant	24 202 827	25 172 416	25 302 021	25 250 756	24 589 602
B - Charges parlementaires	160 335 365	154 976 202	156 685 369	160 514 344	149 609 655
B1 - Indemnités et charges parlementaires des Sénateurs en activité	39 366 643	39 563 546	39 841 452	40 405 894	40 679 842
B2 - Aide à l'exercice du mandat	116 482 264	110 604 455	112 294 776	115 422 794	103 656 994
B3 - Anciens Sénateurs	4 486 458	4 808 200	4 549 141	4 685 657	5 272 819
C - Charges de personnel	124 835 108	124 909 093	123 715 057	123 594 894	123 098 204
C1 - Personnel en activité : Fonctionnaires	111 003 214	110 143 093	108 588 403	108 414 214	107 183 306
C2 - Personnel en activité : Contractuels et assimilés	8 281 284	9 008 012	9 079 551	9 025 980	9 533 807
C3 - Personnel retraité	5 550 610	5 757 988	6 047 104	6 154 700	6 381 092
Total des dépenses	319 945 070	320 993 544	312 917 594	333 256 702	316 552 860

I - Immobilisations corporelles (agencements et aménagement des constructions, installations complexes, mobilier, œuvres d'art, matériel industriel, informatique, audiovisuel ou de transport) et incorporelles (logiciels)
 II - A - Achats, fluides, travaux et services extérieurs, honoraires, impôts et taxes, locations et charges locatives, subventions diverses
 II - B1 - Indemnités parlementaires et charges associées des sénateurs en activité
 II - B2 - Frais de mandat, subvention AGAS, fonctionnement des groupes politiques, hébergement, déplacements, frais postaux et de télécommunications
 II - B3 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance, accessoires de pensions des sénateurs pensionnés
 II - C1 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire et charges associées
 II - C2 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire et charges associées
 II - C3 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance, accessoires de pensions du personnel retraité

L'exécution du budget 2018 est retracée dans le tableau ci-dessous :

Dépenses - Sénat					
	2014	2015	2016	2017	2018
I - INVESTISSEMENT	10 571 770	15 935 833	7 215 147	23 896 707	19 255 399
20 - Immobilisations incorporelles	435 773	1 036 644	495 162	190 721	589 584
21 - Immobilisations corporelles	10 135 997	14 899 189	6 719 985	23 705 987	18 665 815
II - FONCTIONNEMENT	309 373 301	305 057 711	305 702 447	309 359 995	297 297 461
A - Fonctionnement courant	24 202 827	25 172 416	25 302 021	25 250 756	24 589 602
60 - Achats	4 590 452	4 820 688	4 529 155	4 441 974	4 186 880
61 - Travaux et services extérieurs	13 749 292	14 054 259	13 927 175	13 811 090	14 045 428
62 - Autres travaux et services extérieurs	3 610 311	3 740 945	4 371 378	4 479 607	3 691 778
63 - Impôts taxes et versements assimilés	1 324 192	1 342 218	1 372 188	1 424 801	1 437 548
65 - Autres charges de gestion courante	1 119 030	1 167 206	1 088 212	1 000 017	1 125 216
67 - Charges exceptionnelles	-190 450	47 101	13 912	93 267	102 751
B - Charges parlementaires	160 335 365	154 976 202	156 685 369	160 514 344	149 609 655
B1 - Indemnités et charges parlementaires des Sénateurs en activité	39 366 643	39 563 546	39 841 452	40 405 894	40 679 842
641 - Indemnités	30 745 350	30 804 244	30 958 949	31 198 362	31 399 605
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance	8 621 294	8 759 303	8 882 503	9 207 532	9 280 237
B2 - Aide à l'exercice du mandat	116 482 264	110 604 455	112 294 776	115 422 794	103 656 994
625 - Déplacements, missions et réceptions	7 449 715	7 915 291	8 080 632	7 516 313	7 369 081
626 - Frais postaux et de télécommunications	2 836 323	2 313 107	2 544 155	2 591 613	2 444 987
648 - Formation	29 064	44 324	35 805	50 810	0
655 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat	97 139	67 830	112 264	48 278	38 429
658 - Aides à l'exercice du mandat parlementaire	105 237 199	99 439 237	100 663 458	104 393 609	92 962 102
659 - Contributions aux assemblées interparlementaires	832 823	824 666	858 463	822 170	842 396
B3 - Anciens Sénateurs	4 486 458	4 808 200	4 549 141	4 685 657	5 272 819
641 - Allocation d'aide au retour à l'emploi	79 823	100 674	38 624	123 644	247 750
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance	2 444 091	2 675 613	2 571 640	2 603 428	2 896 870
649 - Accessoires de pensions	1 962 544	2 031 914	1 938 877	1 958 585	2 128 199
C - Charges de personnel	124 835 108	124 909 093	123 715 057	123 594 894	123 098 204
C1- Personnel en activité : Fonctionnaires	111 003 214	110 143 093	108 588 403	108 414 214	107 183 306
624 - Transport de biens et transport du personnel	211 138	325 439	216 594	83 724	200 180
625 - Déplacements, missions et réceptions	202 870	226 017	296 393	269 697	300 847
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	95 145 551	93 317 894	92 374 180	91 990 727	91 106 637
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	13 875 909	13 996 847	14 079 535	13 961 365	13 817 757
647 - Autres charges sociales	1 526 065	2 252 904	1 595 916	2 084 419	1 728 785
648 - Autres charges de personnel	40 930	23 207	25 011	23 395	28 014
659 - Autres subventions	751	785	773	888	1 088
C2- Personnel en activité : Contractuels et assimilés	8 281 284	9 008 012	9 079 551	9 025 980	9 533 807
621 - Personnel extérieur	46 022	18 404	28 339	0	41 827
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	6 002 408	6 428 549	6 490 130	6 511 202	6 846 166
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	1 913 476	2 163 299	2 219 317	2 277 644	2 393 282
647 - Autres charges sociales	319 378	397 761	341 765	237 133	252 532
648 - Autres charges de personnel	0	0	0	0	0
C3- Personnel retraité	5 550 610	5 757 988	6 047 104	6 154 700	6 381 092
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	2 456 202	2 527 991	2 647 570	2 742 572	2 847 890
649 - Accessoires de pensions	3 094 409	3 229 997	3 399 534	3 412 128	3 533 202
Total des dépenses	319 945 070	320 993 544	312 917 594	333 256 702	316 552 860

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique l'exécution du budget du Sénat :

BUDGET DU SENAT - 2018	Exécution
DEPENSES	
I - Section d'investissement	19 255 399 €
II - Section de fonctionnement	297 297 461 €
III -Total des dépenses (I+II)	316 552 860 €
RESSOURCES	
IV - Produits	6 793 401 €
V - Dotation de l'Etat	311 627 700 €
VI - Prélèvement sur les disponibilités	-1 868 242 €
VII -Total des ressources (IV+V+VI)	316 552 860 €

A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le **cycle exceptionnel d'investissement** engagé en 2014 et confirmé en 2017 s'est poursuivi au cours de l'exercice 2018, qui a vu l'achèvement du chantier du nouveau restaurant en libre-service situé au 36 rue de Vaugirard et le démarrage des travaux de rénovation de grande ampleur des immeubles des 26 et 36 rue de Vaugirard, qui accueillent principalement des bureaux destinés aux Sénateurs et à leurs collaborateurs.

Le **montant des dépenses d'investissement exécutées est en recul** par rapport à 2017 (-19,7 %), en raison du retard pris dans la conduite de certains chantiers, alors qu'une augmentation de 55,7 % était attendue. Elles se maintiennent toutefois à un niveau significativement plus élevé qu'avant 2017.

Évolution des dépenses d'investissement entre 2014 et 2018 (*)

2014	2015	2016	2017	2018
11,2	17	7,9	24,4	19,6

(*) en millions d'euros

1. Les investissements gérés par la Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins (DAPJ)

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
DEPENSES					
213 - Constructions	7 463 310	10 631 220	3 940 161	17 439 484	13 257 090
215 - Installations techniques, matériels et outillage	1 425 930	2 413 738	1 452 860	3 753 531	3 028 831
216 - Collections et oeuvres d'art	87 106	166 882	205 884	279 578	225 464
218 - Autres immobilisations corporelles	464 364	824 330	87 234	213 794	357 573
TOTAL DES DEPENSES	9 440 710	14 036 170	5 686 140	21 686 387	16 868 958

a) Les dépenses de construction et d'installations techniques

Les dépenses de **construction** se sont élevées à **13 257 090 euros**, en baisse de 24 % par rapport à 2017. Les dépenses **d'installations techniques** se sont élevées à **3 028 031 euros** (-19 % par rapport à 2017).

(1) La restructuration et la rationalisation de l'usage des immeubles

Cette **rationalisation** des surfaces permet au Sénat, en période de contraintes budgétaires, de ne pas acquérir ou de louer de surfaces supplémentaires tout en répondant à plusieurs besoins : l'accroissement des surfaces de bureaux, qui permettra à terme d'abandonner la location d'un immeuble ou la construction d'un restaurant libre-service aux normes sanitaires et techniques, qui permet désormais de répondre aux besoins des collaborateurs des groupes et des Sénateurs et des personnels du Sénat.

À ce titre ont été consacrés :

- **6 millions d'euros** aux travaux de rénovation des bâtiments des 26 et 36 rue de Vaugirard, sur une annuité de 17,5 millions d'euros prévus ;
- **4,7 millions d'euros** au chantier de construction d'un restaurant en libre-service au 36 rue de Vaugirard ;
- **1,1 million d'euros** à la restructuration du pavillon Guynemer.

Outre ces chantiers financés sur des crédits pluriannuels dédiés, la DAPJ a financé sur son budget annuel diverses opérations de moindre importance pour un montant de **914 000 euros**.

(2) La mise aux normes techniques, environnementales et l'amélioration de l'accessibilité

Cette **mise aux normes** a vocation en premier lieu à répondre aux préoccupations de développement durable, à améliorer l'accessibilité du Sénat et des dépendances, ainsi qu'à mettre à niveau les installations techniques.

Plusieurs opérations ont concouru en 2018 à la réalisation de cet objectif, dont :

- l'opération de pré-câblage 2018-2021, pour **1 129 000 euros** ;
- la rénovation des installations climatiques (chaufferie), pour **740 000 euros** ;
- la suite de la rénovation des réseaux Ethernet et téléphonique, pour **738 000 euros** ;
- le début de la rénovation du contrôle d'accès, pour **141 000 euros** ;
- la poursuite des travaux de restructuration des installations électriques, pour **18 000 euros**.

Nature des dépenses d'investissement immobilier

Deux types de dépenses (au-delà de celles d'entretien courant ou de constructions neuves) connaissent un rythme soutenu : les dépenses de mise aux normes et celles d'économie d'énergie.

- Les travaux de **mise aux normes**

Le tableau ci-après recense les principaux chantiers (y compris les honoraires des études s'y rapportant, comptabilisées en dépenses de fonctionnement) visant à respecter les normes en vigueur qui s'imposent aux locaux, installations et matériels.

Ces chantiers sont menés dans deux types de circonstances :

- soit ils relèvent de dispositions légales s'imposant directement au Sénat : par exemple le bâtiment des Chartreux devant répondre aux normes d'accessibilité ou d'espace recevant du public (ERP) ; ou les groupes froids qui doivent cesser d'utiliser une substance appauvrissant la couche d'ozone (R22) ; ou encore les contraintes liées à la présence d'amiante ou de plomb ;

- soit ils portent sur des rénovations qui, sans être imposées, sont nécessaires parce qu'elles concernent des installations vétustes ou devenant hors normes, qui ne permettent plus de satisfaire les impératifs de maintenance : par exemple la rénovation des installations électriques ou la rénovation des réseaux Ethernet et téléphonique.

	2015	2016	2017	2018
Sénat	1 444 157	1 819 411	7 041 051	6 491 390
Rénovation des immeubles des 26 et 36 rue de Vaugirard (<i>pour 50 %</i>)			3 714 631	3 261 529
Accessibilité et sécurisation de l'hémicycle (<i>pour 75%</i>)		785 913	946 034	23 930
Rénovation des installations électriques (2014-2018)	304 279	460 250	672 095	18 142
Rénovation des réseaux Ethernet et téléphoniques	658 810	231 098	403 750	812 823
Rénovation de la chaufferie du Palais (<i>pour 25 %</i>)			526 082	189 147
Pré-câblage		170 327	600 458	1 196 134
Téléphonie mobile 3G/4G		12 607	38 837	1 900
Rénovation de la tête de réseau		60 300		
Évolution des services de communication électronique			21 169	9 756
Restructuration du Pavillon Guynemer (<i>pour 50 %</i>)			110 280	543 145
Rénovation du vestiaire des agents du service central S0160 (<i>pour 50 %</i>)				258 657
Rénovation du chauffage des chambres des gardes républicains				68 883
Remplacement de système de climatisation d'un bureau DSI				13 253
Rénovation du système de chauffage/climatisation du pool des chauffeurs				54 320
Remplacement de canalisations au plomb				9 639
Rénovation du chauffage du poste de sécurité du 46 rue de Vaugirard				26 897
Escalier du public (A0224) : mise aux normes de l'éclairage		27 778		
Mise aux normes de groupes froid à la Présidence		12 373		
Climatisation - GB011 GB706 UE001 - S0112	293 073			
Restaurant du personnel - Buffet réfrigéré	105 673			
Versailles - Mise aux normes des équipements de sécurité incendie	5 500			
Restaurant des sénateurs - Installations de climatisation	23 959			
Self 6 rue Garancière - Installations de climatisation	14 766			
Autre : Diagnostics et repérages amiante et plomb	38 097	58 765	7 716	3 235

Source APJ

- Les travaux **d'économies d'énergie**

La contrainte énergétique est systématiquement prise en compte lors des restructurations complètes de bâtiments. Ainsi, l'isolation du 77 rue Bonaparte et du 64 boulevard Saint-Michel a été renforcée dans le cadre de la réhabilitation de ces édifices. Dans ces deux cas, une nouvelle station CPCU a été créée afin d'optimiser la consommation de chauffage.

Par ailleurs, outre le remplacement récurrent, depuis 2007, des ampoules classiques par des ampoules à basse consommation d'énergie ou leds, des actions plus ciblées sont menées, comme la mise en place de fenêtres à isolation thermique ou encore l'installation de prises pour véhicules électriques.

Ces actions sont recensées dans le tableau ci-dessous :

	2015	2016	2017	2018
Sénat	293 126	206 495	3 541 570	2 595 226
Rénovation de la chaufferie du Palais (<i>pour 75 %</i>)	19 758	69 675	1 578 246	567 441
Rénovation 26-36 rue de Vaugirard (<i>pour 25%</i>)		9 883	1 857 315	1 630 765
Restructuration du Pavillon Guynemer (<i>pour 25%</i>)		10 303	55 140	271 573
Mise en œuvre de portes et fenêtres à isolation renforcée	75 693	88 335	40 833	114 613
Installation de prises pour véhicules électriques				10 835
Installation de détecteurs de présence		28 299	10 036	
Éclairage du parc de stationnement et armoires électriques	197 675			

Source APJ

b) Les dépenses de collections

Les dépenses relatives aux **collections et œuvres d'art** ont représenté **225 464 euros**, un montant en **diminution de 19,36 %**.

Les dépenses à ce titre se sont principalement inscrites dans le cadre de la transformation de l'ancienne chapelle de la Chambre des Pairs en salle multimédia, qui a donné lieu à **85 782 euros** de dépenses au titre de la restauration des décors, soit un tiers de la dépense totale. Les œuvres en dépôt ont également suscité des dépenses de restauration, notamment dans le cadre de l'opération pluriannuelle « Mobilier national », à hauteur de **55 000 euros**.

Au cours des cinq derniers exercices, l'évolution des dépenses relatives aux collections et œuvres d'art s'établit comme suit :

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
DEPENSES					
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat	87 106	109 978	150 206	272 546	156 491
216200 - Collections et œuvres d'art mises en dépôt	0	56 904	55 679	7 033	68 973
TOTAL DES DEPENSES	87 106	166 882	205 884	279 578	225 464

En y agrégeant les dépenses de même nature financées sur d'autres comptes, y compris celles de la Direction de la Bibliothèque et des Archives, les dépenses contribuant à l'enrichissement, à la restauration, à la valorisation du patrimoine s'établissent comme suit :

Agrégat des dépenses d'enrichissement et valorisation du patrimoine mobilier

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
DEPENSES					
Mobilier historique*	54 837	140 040	53 030	56 406	71 174
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat	54 837	107 434	42 586	49 233	69 654
216200 - Collections et œuvres d'art mises en dépôt			2 423		1 192
605400 - Achats de mobilier et décors		65	957		
606900 - Fournitures ateliers			786		
611000 - Sous-traitance générale		840	5 592		
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers		31 700	685	7 173	328
Oeuvres d'art*	17 285	81 622	81 701	30 012	154 432
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat		2 544			1 055
216200 - Collections et œuvres d'art mises en dépôt		56 904	53 256	8 329	67 781
611000 - Sous-traitance générale	8 796	20 362	23 225	16 982	59 274
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	8 489	1 812	5 220	4 702	26 323
Achats patrimoniaux	9 492	8 170	10 632	2 474	5 521
605810 - Ouvrages			4 550		
605850 - Divers (ex: Gravures/Lettres)	9 492	8 170	6 082	2 474	5 521
Restauration d'ouvrages	115 454	97 290	73 114	63 357	96 215
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	115 454	97 290	43 993	35 474	65 529
622600 - Honoraires			29 122	27 883	30 686
Numérisation patrimoniale	1 213	11 082	676	5 294	1 712
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	1 213	11 082	676	5 294	1 712
TOTAL DES DEPENSES	198 280	338 204	219 153	157 543	329 054

*Source APJ

À titre indicatif, sur le **patrimoine immobilier historique** (Palais du Luxembourg, Hôtel de la Présidence, Jardin du Luxembourg et Musée du Luxembourg) dont le Sénat est affectataire en application de l'article 2 de l'ordonnance du 17 novembre 1958⁵, les **dépenses d'investissement** sont passées de **1,24 million d'euros** en 2014 à **1,51 million** en 2015, **4,54 millions** en 2016, **15,59 millions** en 2017 et **6,9 millions** en 2018.

2. Les investissements gérés par la Direction des Systèmes d'information (DSI)⁶

Parmi les **dépenses d'investissement** gérées par la Direction des Systèmes d'Information, on distingue celles portant sur des **logiciels**, qui ont représenté **587 000 euros** en 2018, et celles constituant **d'autres immobilisations corporelles**, qui se sont élevées à **1,015 million d'euros** cette même année.

a) Les dépenses de logiciels

Les dépenses de logiciels sont en **forte hausse** par rapport à 2017, puisqu'elles sont passées de **169 400 à 587 000 euros (+247 %)**. Pour autant, elles connaissent un **taux d'exécution très faible (38,2 %)**, en raison du décalage de deux opérations pluriannuelles et du report de plusieurs projets significatifs.

⁵ Ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires.

⁶ Un agrégat « dépenses informatiques » figure page 33.

Ainsi, dans le premier cas, le **décalage de la mise en production du projet de dématérialisation de la chaîne comptable** a réduit de **313 000 euros** la dépense prévue à ce titre (273 000 euros contre 586 000), tandis que les acquisitions de logiciels liées au projet de **rénovation des réseaux téléphoniques et Ethernet** ont été moins importantes que prévu.

Les dépenses sur les crédits annuels se sont élevées à **267 252 euros**, en raison du **report de trois projets** importants : la migration du système d'exploitation des postes informatiques des directions, dont le coût était estimé à **200 000 euros**, la refonte du site Internet du Sénat, qui aurait dû représenter une dépense de **150 000 euros**, et la solution de gestion des clefs publiques, qui était évaluée à **100 000 euros**.

En revanche, plusieurs **évolutions de systèmes existants** sont intervenues, pour **101 000 euros**, ainsi que l'acquisition et la **mise à jour** de licences diverses, pour **88 000 euros**.

b) Les autres immobilisations corporelles

Les investissements liés aux **autres immobilisations corporelles** ont connu, pour la deuxième année consécutive, une **forte hausse** par rapport à l'exercice précédent (+50 %), en raison principalement de la poursuite de l'opération pluriannuelle de **rénovation des réseaux téléphonique et Ethernet** (433 000 euros).

Les autres dépenses couvrent notamment :

- l'équipement informatique des directions, pour **266 000 euros**, en hausse de 48,6 % par rapport à 2017 ;
- la modernisation de la solution de sauvegarde, pour **145 000 euros** ;
- le remplacement des équilibrateurs de charge, pour **133 000 euros**.

3. Les investissements des autres directions

La **Direction de la Communication** n'a consommé que **3 030 euros** des **170 000 euros** inscrits au titre de la refonte du site Internet du Sénat, celle-ci ayant été reportée.

Elle a par ailleurs dépensé **243 953 euros** au titre de divers investissements techniques, soit **32,46 %** des **751 000 euros** qui lui étaient alloués au budget 2018, dont **150 734 euros** dans le cadre du lot audiovisuel du chantier d'aménagement d'une salle de réunion multimédia non modulable de l'ancienne chapelle de la Chambre des Pairs.

Les autres investissements réalisés par la Direction de la Communication en 2018 ont porté sur :

- la cellule audiovisuelle, pour **39 470 euros** ;
- l'acquisition d'un dispositif de commutation numérique, à hauteur de **34 885 euros** ;
- le réaménagement de la salle technique de la régie son de la Salle des Séances, qui a représenté une dépense de **10 287 euros** ;

- le pôle image, pour 7 834 euros.

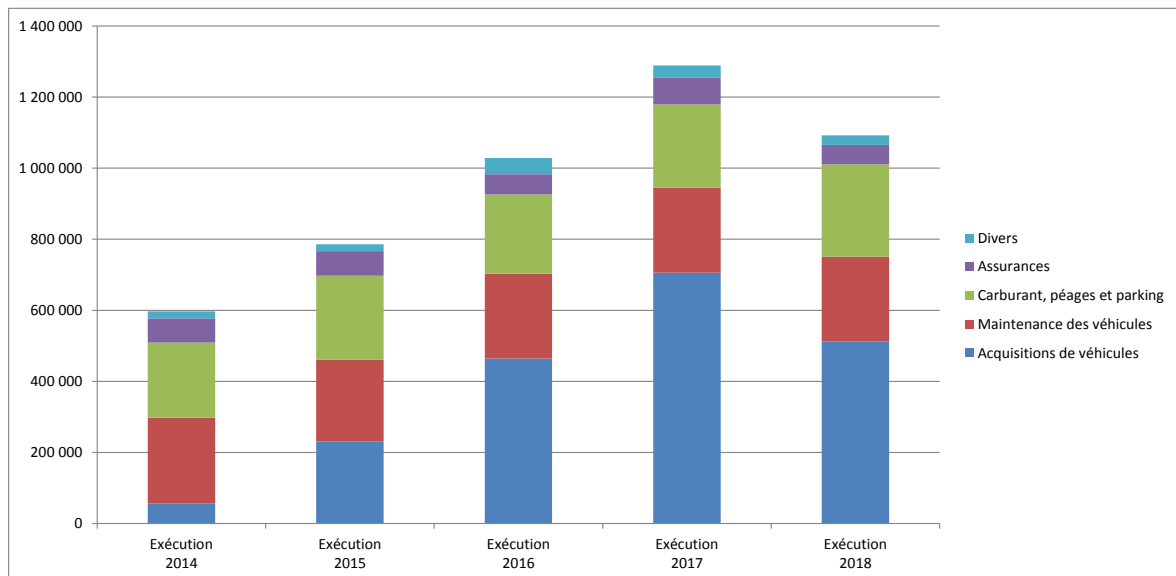
La Direction de la Logistique et des Moyens généraux a quant à elle dépensé 533 045 euros, dont 507 100 euros pour l'acquisition de véhicules, en baisse de 27,37 % par rapport à 2017, reflétant un ralentissement de ces achats.

Cette dépense s'inscrit partiellement dans le cadre de l'opération pluriannuelle de renouvellement du parc automobile, avec l'achat de onze véhicules, pour 398 213 euros, contre vingt en 2017. Quatre véhicules électriques destinés aux services techniques du Sénat ont par ailleurs été acquis, pour un montant de 108 888 euros.

Enfin, la Direction des Affaires financières et sociales a dépensé 4 550 euros pour l'achat de deux défibrillateurs.

Agrégat des dépenses du garage

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
DEPENSES					
Acquisitions de véhicules	56 659	230 891	464 167	706 137	511 856
218200 - Matériel de transport	56 651	230 621	463 480	698 187	507 100
635000 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	8	270	687	7 950	4 755
Maintenance des véhicules	241 574	229 919	239 122	239 280	238 835
605200 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	9 768	613	501	1 427	1 329
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	141 992	143 710	161 767	141 436	112 942
613510 - Locations mobilières	7 517	13 359	12 767	15 304	21 181
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	75 948	62 198	52 975	69 510	93 418
615600 - Maintenance	6 349	10 039	11 112	11 602	9 965
Carburant, péages et parking	211 100	236 294	222 821	233 567	260 067
606600 - Carburant	182 622	197 241	176 307	193 250	216 837
625140 - Péages et parkings hors mission	28 431	38 942	46 514	40 318	43 230
625150 - Divers hors mission	47	111	0	0	0
Assurances	67 744	69 547	56 850	76 019	54 511
616000 - Assurances	67 744	69 547	56 850	76 019	54 511
Divers	20 136	18 865	45 574	33 636	26 977
215500 - Outillage industriel	1 282	0	27 884	7 792	1 594
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	5 447	4 749	5 279	12 799	6 522
618300 - Documentation technique	10 672	11 423	8 998	11 175	16 035
671200 - Pénalités, amendes	2 735	2 693	3 412	1 870	2 827
TOTAL DES DEPENSES	597 212	785 517	1 028 533	1 288 639	1 092 246



EXECUTION DU BUDGET - 2018

Sénat

Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2017	Budget réparti 2018	Exécution 2018	Solde budgétaire 2018	Taux d'exécution 2018	Variation 2018-2017 (en%)	Variation 2018-2017 (en montant)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
205 - Logiciels	190 720,75	1 706 084,00	589 584,08	1 116 499,92	34,56%	209,13%	398 863,33
205000 - Logiciels	190 720,75	1 706 084,00	589 584,08	1 116 499,92	34,56%	209,13%	398 863,33
213 - Constructions	17 439 484,14	25 331 453,72	13 257 089,79	12 074 363,93	52,33%	-23,98%	-4 182 394,35
213500 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions	8 939 379,83	2 926 298,86	2 097 802,22	828 496,64	71,69%	-76,53%	-6 841 577,61
213510 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Bâtiments non spécifiques	8 500 104,31	22 405 154,86	11 159 287,57	11 245 867,29	49,81%	31,28%	2 659 183,26
215 - Installations techniques, matériels et outillage	3 771 136,77	6 082 730,68	3 054 774,96	3 027 955,72	50,22%	-19,00%	-716 361,81
215100 - Installations complexes spécialisées	3 696 200,94	5 899 730,68	2 864 976,26	3 034 754,42	48,56%	-22,49%	-831 224,68
215110 - Installations complexes spécialisées - Bâtiments non spécifiques	163,02	50 000,00	9 410,82	40 589,18	18,82%	5672,80%	9 247,80
215400 - Matériel industriel	66 980,97	118 000,00	178 794,28	-60 794,28	151,52%	166,93%	111 813,31
215500 - Outillage industriel	7 791,84	15 000,00	1 593,60	13 406,40	10,62%	-79,55%	-6 198,24
216 - Collections et oeuvres d'art	279 578,11	410 298,21	225 464,26	184 833,95	54,95%	-19,36%	-54 113,85
216100 - Collections et œuvres d'art propriété du Sénat	272 545,52	174 049,48	156 491,26	17 558,22	89,91%	-42,58%	-116 054,26
216200 - Collections et œuvres d'art mises en dépôt	7 032,59	236 248,73	68 973,00	167 275,73	29,20%	880,76%	61 940,41
218 - Autres immobilisations corporelles	2 215 787,49	3 463 715,46	2 128 485,83	1 335 229,63	61,45%	-3,94%	-87 301,66
218100 - Installations générales, agencements, aménagements divers	10 380,00	0,00	4 550,40	-4 550,40	0,00%	-56,16%	-5 829,60
218200 - Matériel de transport	698 187,41	588 003,91	507 100,36	80 903,55	86,24%	-27,37%	-191 087,05
218300 - Matériel de bureau et matériel informatique	678 663,55	1 223 627,32	1 015 308,71	208 318,61	82,98%	49,60%	336 645,16
218400 - Mobilier	212 524,35	572 645,12	357 573,20	215 071,92	62,44%	68,25%	145 048,85
218600 - Matériel labo photo	14 632,50	9 000,00	7 833,55	1 166,45	87,04%	-46,46%	-6 798,95
218700 - Matériel audiovisuel	601 399,68	735 439,11	236 119,61	499 319,50	32,11%	-60,74%	-365 280,07
218900 - Investissements exceptionnels	0,00	335 000,00	0,00	335 000,00	0,00%	NS	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	23 896 707,26	36 994 282,07	19 255 398,92	17 738 883,15	52,05%	-19,42%	-4 641 308,34

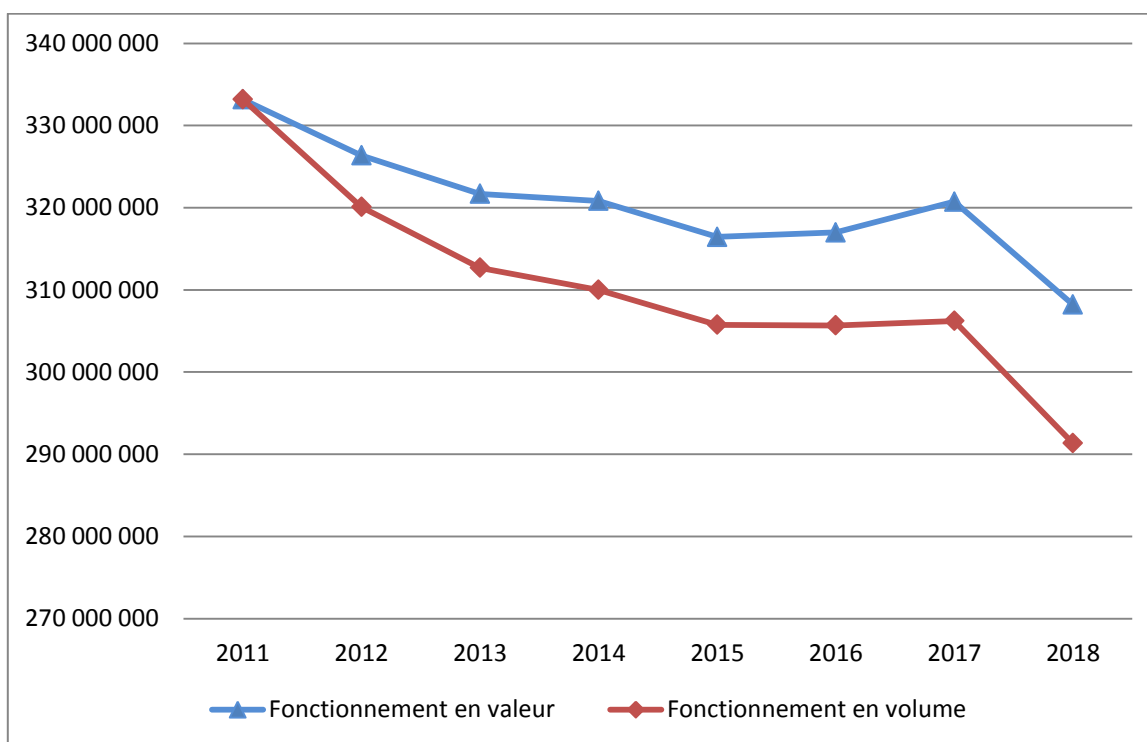
Ce tableau présente, outre un rappel à titre de comparaison de l'exécution 2017, le budget pour 2018 et son exécution. Ces éléments permettent de calculer la différence entre le budget prévu et son exécution (le « solde budgétaire »), le taux d'exécution et les variations entre les deux exercices.

B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** liées à l'exercice par le Sénat de sa mission institutionnelle sont, en euros courants, en **diminution** sensible de **3,9 %**, s'inscrivant dans une baisse structurelle engagée au début des années 2010. Après avoir augmenté de 1,2 % en 2017, en raison des charges liées au renouvellement sénatorial, elles atteignent leur plus bas niveau connu.

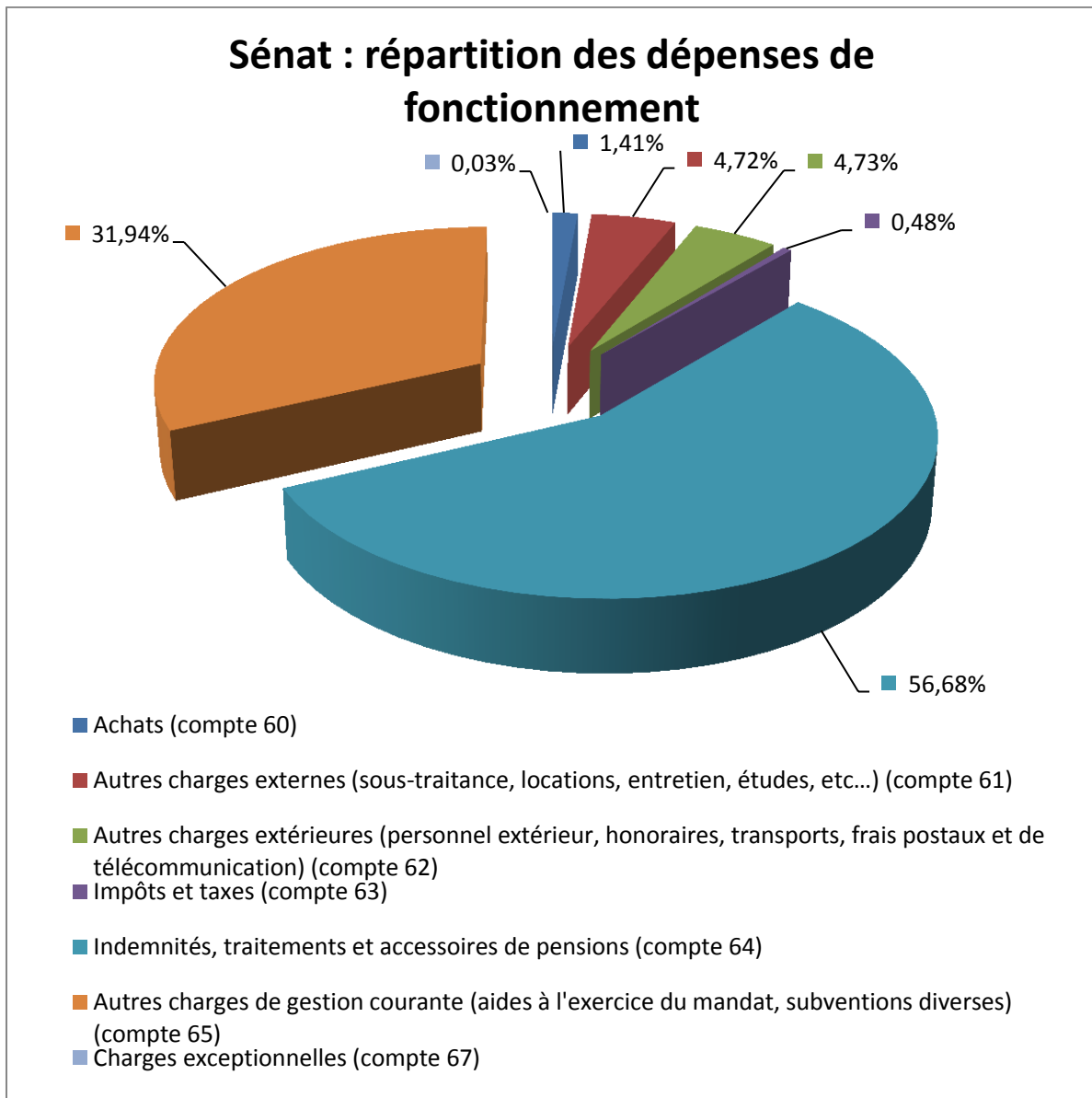
Pour autant, l'exécution du budget 2018 a été marquée par **plusieurs incertitudes conjoncturelles**, au premier rang desquelles figuraient la mise en œuvre du nouveau régime de frais de mandat des Sénateurs et l'impact de cette nouvelle réglementation sur leur montant, dont la baisse a été constatée, et le reversement du solde d'IRFM non consommé. Sur le **plan structurel**, les **charges de rémunération des fonctionnaires** ont quant à elle poursuivi leur diminution, qui représente environ un million d'euros par an sur les cinq dernières années.

Évolution des dépenses de fonctionnement du Sénat depuis 2011



Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
DEPENSES					
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	1 131 757	1 120 987	1 049 029	1 038 919	1 100 203
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	3 428 364	3 677 946	3 446 632	3 382 714	3 049 417
607 - Achats de marchandises	30 331	21 755	33 494	20 341	37 260
611 - Sous-traitance générale	2 368 908	2 377 289	2 458 404	2 342 265	2 959 602
613 - Locations	1 975 167	2 118 840	1 795 818	1 946 333	1 974 153
614 - Charges locatives et de copropriété	272 461	442 926	279 030	330 856	262 131
615 - Entretien, réparations, restauration	7 323 830	7 380 253	7 495 195	7 431 226	7 045 260
616 - Assurances	269 304	261 131	220 292	217 317	201 493
617 - Etudes et recherche	114 020	112 729	230 131	83 886	136 591
618 - Divers	1 425 603	1 361 091	1 448 305	1 459 209	1 466 199
621 - Personnel extérieur	46 022	18 404	28 339	0	41 827
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 716 927	2 005 558	2 783 248	3 096 318	2 157 739
623 - Publicités, publications, relations publiques	723 341	552 123	421 942	373 532	413 136
624 - Transport de biens et transport du personnel	211 138	325 439	216 594	83 724	200 180
625 - Déplacements, missions et réceptions	7 974 712	8 485 323	8 658 700	7 995 412	7 940 597
626 - Frais postaux et de télécommunications	3 684 239	3 152 356	3 428 669	3 391 968	3 295 220
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	926 054	946 551	978 727	1 002 596	999 084
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	398 138	395 667	393 461	422 205	438 464
637 - Taxes diverses	0	0	0	0	0
641 - Indemnités des Sénateurs	30 825 172	30 904 917	30 997 574	31 322 006	31 647 354
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	95 145 551	93 317 894	92 374 180	91 990 727	91 106 637
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	6 002 408	6 428 549	6 490 130	6 511 202	6 846 166
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	11 065 385	11 434 915	11 454 142	11 810 960	12 177 107
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	16 332 110	16 524 838	16 727 105	16 703 937	16 665 646
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	1 913 476	2 163 299	2 219 317	2 277 644	2 393 282
647 - Autres charges sociales	1 845 443	2 650 665	1 937 681	2 321 552	1 981 316
648 - Autres charges de personnel	69 994	67 531	60 816	74 205	28 014
649 - Accessoires de pensions	5 056 953	5 261 911	5 338 411	5 370 713	5 661 401
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeurs similaires	1 338	94	0	2 685	3 802
655 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat	97 139	67 830	112 264	48 278	38 429
658 - Aides à l'exercice du mandat parlementaire	105 237 199	99 439 237	100 663 458	104 393 609	92 962 102
659 - Autres subventions	1 951 267	1 992 564	1 947 449	1 820 390	1 964 897
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-190 450	2 693	13 912	1 870	4 327
678 - Autres charges exceptionnelles	0	44 408	0	91 397	98 424
TOTAL DES DEPENSES	309 373 301	305 057 711	305 702 447	309 359 995	297 297 461

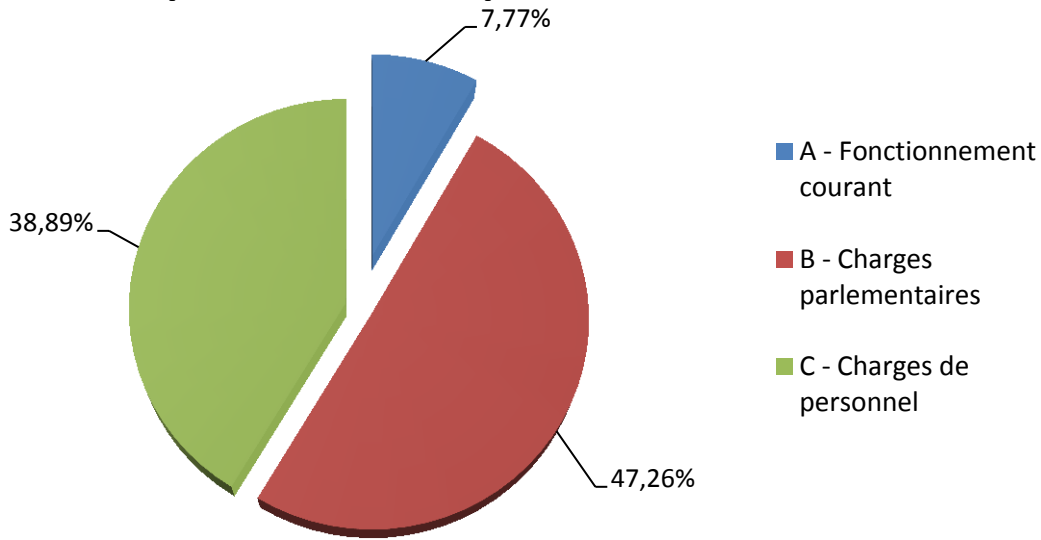
La répartition des dépenses de fonctionnement par **nature de compte** s'établit comme suit :



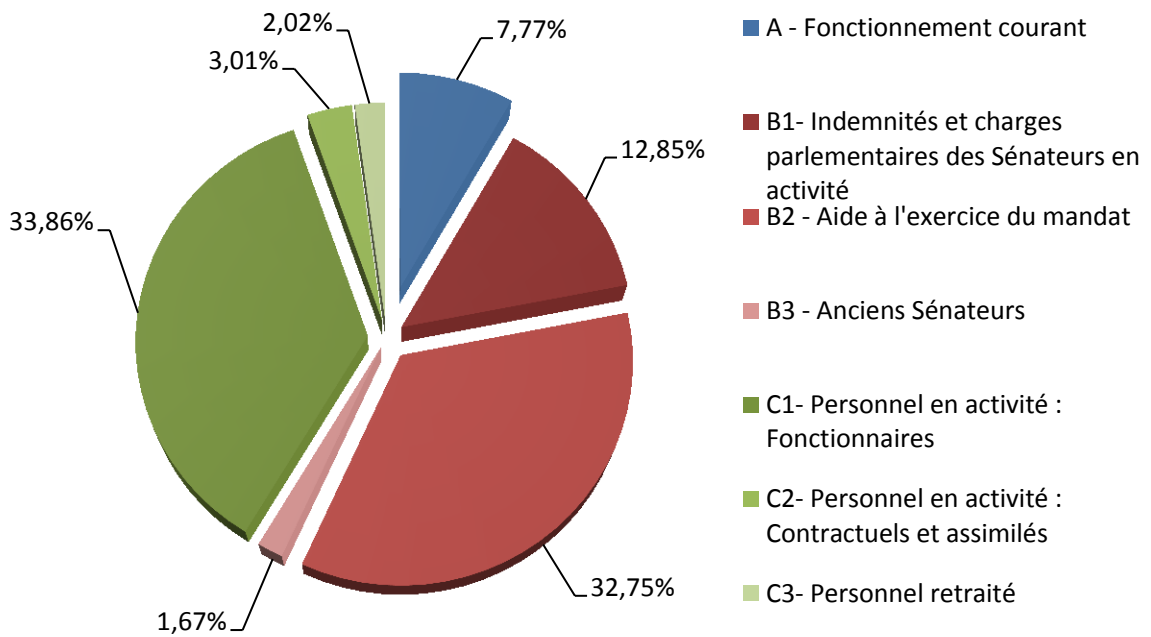
Par **destination** (« fonctionnement courant », « charges parlementaires », « charges de personnel »), elles se ventilent comme suit :

II - FONCTIONNEMENT	297 297 461	93,92%
A - Fonctionnement courant	24 589 602	7,77%
B - Charges parlementaires	149 609 655	47,26%
B1- Indemnités et charges parlementaires des Sénateurs en activité	40 679 842	12,85%
B2 - Aide à l'exercice du mandat	103 656 994	32,75%
B3 - Anciens Sénateurs	5 272 819	1,67%
C - Charges de personnel	123 098 204	38,89%
C1- Personnel en activité : Fonctionnaires	107 183 306	33,86%
C2- Personnel en activité : Contractuels et assimilés	9 533 807	3,01%
C3- Personnel retraité	6 381 092	2,02%

Répartition des dépenses de fonctionnement



Répartition des dépenses de fonctionnement



Fonctionnement courant : présentation détaillée par compte

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
DEPENSES					
605100 - Travaux d'impression	450 748	409 432	361 796	228 259	232 937
605200 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	9 768	613	501	1 427	1 329
605300 - Achats de petits matériels et consommables informatiques	199 663	212 890	230 522	227 929	218 909
605400 - Achats de mobilier et décors	66 422	71 531	68 388	55 589	73 942
605600 - Achats de matériels, équipements et travaux photos	20 520	14 321	3 352	15 587	3 471
605700 - Achats de matériel, équipements et travaux audiovisuels	28 664	12 493	22 982	96 142	127 462
605810 - Ouvrages	96 171	82 068	90 443	72 384	61 051
605820 - Journaux à l'unité	0	0	0	0	0
605840 - Abonnements, publications diverses	0	0	0	0	0
605850 - Divers (ex: Gravures/Lettres)	9 492	8 170	6 082	2 474	5 521
605870 - Abonnement au JO	0	0	0	0	0
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	250 309	309 470	264 962	339 127	375 580
606110 - Eau	228 650	233 715	180 888	259 640	213 701
606120 - Electricité et gaz	963 989	1 194 349	1 128 229	1 105 334	1 157 562
606130 - Chauffage urbain	929 554	1 020 722	1 019 419	937 835	623 123
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	440 813	461 755	407 286	340 423	265 627
606400 - Fournitures administratives	334 106	320 792	283 558	260 562	276 812
606600 - Carburant	182 622	197 241	176 307	200 570	216 837
606700 - Fournitures et petits équipements fournis aux Sénateurs dans le cadre du Protocole	75 061	36 257	26 856	76 687	52 216
606800 - Autres matières et fournitures	262 291	207 900	196 635	190 994	232 781
606900 - Fournitures ateliers	11 278	5 214	27 456	10 668	10 757
607000 - Achats de marchandises	30 331	21 755	33 494	20 341	37 260
611000 - Sous-traitance générale	2 368 908	2 377 289	2 458 404	2 342 265	2 959 602
611100 - Traductions	0	0	0	0	0
613200 - Locations immobilières	1 544 478	1 702 435	1 390 171	1 530 431	1 556 676
613510 - Locations mobilières	402 693	404 964	391 654	398 207	408 851
613520 - Location matériels et logiciels informatiques	27 997	11 442	13 994	17 695	8 626
614000 - Charges locatives et de copropriété	272 461	442 926	279 030	330 856	262 131
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	1 059 941	866 361	785 645	488 261	921 015
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	623 858	625 340	468 851	555 963	491 573
615600 - Maintenance	5 640 030	5 888 551	6 240 700	6 387 002	5 632 672
616000 - Assurances	269 304	261 131	220 292	217 317	201 493
617000 - Etudes et recherche	114 020	112 729	230 131	83 886	136 591
618110 - Achats et abonnements publications diverses	833 988	838 997	885 476	930 649	960 138
618120 - Archives audiovisuelles	38 299	26 728	26 805	24 618	28 085
618140 - Abonnements télévision	10 756	7 496	8 496	8 877	9 349
618150 - Documentation électronique	11 653	3 685	11 661	9 343	3 315
618170 - Suivi presse quotidienne régionale	22 081	22 162	22 663	23 002	23 002
618300 - Documentation technique	36 985	34 663	23 976	32 228	27 021
618400 - Versement à des organismes de formation	387 910	352 847	388 044	368 509	351 216
618410 - Formation langues étrangères	79 280	67 998	74 224	56 024	56 977
618450 - Conception épreuves de concours	4 651	6 461	6 960	5 959	7 096
618500 - Documentation de colloque, séminaires, conférences	0	55	0	0	0
622600 - Honoraires	1 716 927	2 005 558	2 783 248	3 096 318	2 157 739
623100 - Annonces et insertions	35 407	14 866	15 839	18 184	16 488
623300 - Organisation de manifestations et expositions	189 567	189 253	145 503	110 277	113 352
623600 - Catalogue et imprimés	75 944	57 972	46 417	37 600	55 003
623700 - Publications	112 805	111 464	97 930	90 188	93 755
623800 - Frais de diffusion audiovisuelle	309 619	178 568	116 253	117 283	134 538
625 - Déplacements, missions et réceptions	322 127	344 014	281 675	209 401	270 670
626100 - Frais postaux et de télécommunication - Charges générales	713 290	674 505	728 280	655 076	697 128
626220 - Lignes spécialisées et internet	64 971	93 080	87 533	81 796	85 771
626250 - Autres frais de télécommunications	69 655	71 663	68 701	63 484	67 334
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	926 054	946 551	978 727	1 002 596	999 084
635000 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	398 138	395 667	393 461	422 205	438 464
637000 - Taxes diverses	0	0	0	0	0
651000 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeur similaires	1 338	94	0	2 685	3 802
659000 - Autres subventions	15 370	15 370	32 370	5 370	25 739
659110 - Subvention aux Restaurants	711 863	769 745	703 795	641 975	757 651
659120 - Subvention au Comptoir Médicis	46 680	27 230	0	0	0
659130 - Subvention au Salon de coiffure	82 104	77 404	74 404	71 404	68 404
659140 - Subvention à la Garde républicaine	190 096	204 512	212 678	230 083	213 620
659150 - Subvention aux chalets de nécessité	-22	0	0	0	0
659160 - Subventions diverses	71 601	72 851	64 966	48 500	56 000
671200 - Pénalités, amendes	-190 450	2 693	13 912	1 870	4 327
678000 - Autres charges exceptionnelles	0	44 408	0	91 397	98 424
TOTAL DES DEPENSES	24 202 827	25 172 416	25 302 021	25 250 756	24 589 602

1. Les dépenses de fonctionnement courant

Les dépenses de fonctionnement courant⁷ assimilables aux frais généraux sont détaillées ci-après :

Agrégat des dépenses de fonctionnement courant

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
DEPENSES					
60 - Achats	4 590 452	4 820 688	4 529 155	4 441 974	4 186 880
61 - Travaux et services extérieurs	13 749 292	14 054 259	13 927 175	13 811 090	14 045 428
62 - Autres travaux et services extérieurs	3 610 311	3 740 945	4 371 378	4 479 607	3 691 778
63 - Impôts taxes et versements assimilés	1 324 192	1 342 218	1 372 188	1 424 801	1 437 548
65 - Autres charges de gestion courante	1 119 030	1 167 206	1 088 212	1 000 017	1 125 216
67 - Charges exceptionnelles	-190 450	47 101	13 912	93 267	102 751
TOTAL DES DEPENSES	24 202 827	25 172 416	25 302 021	25 250 756	24 589 602

a) Les achats de fournitures et de biens

Les achats de **matériel, équipements et travaux – télécoms** se sont élevés à **1 100 203 euros**, soit une **hausse de 5,9 %** par rapport à 2017, pour des dépenses de nature très diverses, notamment :

– les achats de petits équipements et de serrurerie (cylindres, clés), les fournitures nécessaires au bon fonctionnement des ateliers de la DAPJ et des entreprises chargées de l'entretien des installations du Sénat (outillage, quincaillerie et divers matériels), le petit mobilier non immobilisable, les matériels téléphonique, de sécurité ou de communication ainsi que les petits travaux d'entretien courant tels que le nettoyage et la réparation de moquettes ou de stores pour **433 172 euros** (+16 % par rapport à 2017) ;

– les achats d'ouvrages et de fonds photographiques patrimoniaux de la Direction de la Bibliothèque et des Archives pour **66 572 euros**, en baisse de 14,66 % par rapport à 2017 ;

– les achats de petits matériels audiovisuels (**62 383 euros**) et les travaux photographiques (**3 470 euros**) de la Direction de la Communication. En sus, **65 079 euros** ont été dépensés sur ce compte pour l'opération pluriannuelle consacrée à l'aménagement d'une salle de réunion multimédia non modulable dans l'ancienne chapelle de la Chambre des Pairs ;

– les achats de **consommables et autres petits matériels informatiques** pour **218 910 euros**, en **baisse de 2,61 %** par rapport à l'année 2017 ;

– l'acquisition de petits matériels et équipements destinés aux différentes directions et d'outillage destiné aux mécaniciens du garage pour **17 680 euros**.

Les **travaux d'impression parlementaire** pour **232 937 euros**, en hausse de 2,05 %, l'impact de la diminution du nombre de pages imprimées (-8,7 %) étant plus faible que l'augmentation due au coût des publications numériques sous forme de clés USB, après avoir connu une baisse de 36,91 % entre 2016 et 2017.

⁷ Les dépenses de classe 6 se rattachant par destination aux charges parlementaires ou aux charges de personnel n'y figurent pas.

La **Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins** a utilisé **2 024 132 euros**, essentiellement pour les dépenses de fluides (eau, électricité, gaz, etc.) qui sont très largement dépendantes de facteurs externes – évolution des tarifs pratiqués, conditions météorologiques – mais également de l'activité du Sénat (séances de nuit et week-ends). Les dépenses en eau sont en baisse apparente de 22,15 %, après un exercice 2017 marqué par des régularisations de facturation. Les volumes consommés ont augmenté de **8,85 %**. Les dépenses d'électricité et de gaz augmentent de **4,73 %**, reflétant une hausse du volume de kWh consommés (**+4,8 %**).

Les **dépenses de chauffage affichent une baisse de 33,56 %** résultant de variations dans les estimations de consommation respectives pour les derniers trimestres 2017 et 2018 et d'une erreur de facturation potentielle de la CPCU.

Agrégat des dépenses de fluides Sénat

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
DEPENSES					
606110 - Eau	199 751	197 605	151 860	213 177	165 968
606120 - Electricité et gaz	963 989	1 194 349	1 128 229	1 105 334	1 157 562
606130 - Chauffage urbain	929 554	1 020 722	1 019 419	937 835	623 123
TOTAL DES DEPENSES	2 093 293	2 412 677	2 299 508	2 256 346	1 946 654

La **Direction de la Logistique et des Moyens généraux** a dépensé **973 499 euros**, contre 970 036 euros en 2017. Cette stabilité résulte de la poursuite des efforts de **modération des dépenses de fournitures d'entretien et de petit équipement** qui permettent de compenser la hausse des dépenses de fournitures administratives, des achats d'habillement pour équiper les nouveaux entrants (agents, jardiniers, surveillants) et des frais de carburant dont le coût augmente malgré un kilométrage en baisse.

Agrégat des achats non stockés de matières premières et fournitures hors fluides

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
DEPENSES					
606110 - Eau (fontaines)	28 899	36 110	29 028	46 463	47 733
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	440 813	461 755	407 286	340 423	265 627
606400 - Fournitures administratives	334 106	320 792	283 558	260 562	276 812
606600 - Carburant	182 622	197 241	176 307	200 570	216 837
606700 - Fournitures et petits équipements fournis aux Sénateurs	75 061	36 257	26 856	76 687	52 216
606800 - Autres matières et fournitures	262 291	207 900	196 635	190 994	232 781
606900 - Fournitures ateliers	11 278	5 214	27 456	10 668	10 757
TOTAL DES DEPENSES	1 335 071	1 265 269	1 147 125	1 126 368	1 102 763

b) Les services extérieurs

(1) Les dépenses de communication

Les **enregistrements vidéo des débats** en séance publique et des salles de réunion, le nouveau dispositif de captation mobile et la captation d'opérations de communication événementielle ont représenté **780 965 euros** contre 467 600 euros en 2017, la baisse de la dépense rencontrée cette année-là étant imputable à la suspension des travaux parlementaires.

Le coût de **l'exploitation des équipements audiovisuels** du Palais du Luxembourg et de ses dépendances s'est élevé à **1 084 650 euros**, contre 980 658 euros en 2017.

Ces dépenses contribuent directement, au titre des « **fonctions support** » à **l'activité législative**, dont l'évolution est retracée dans l'agrégat ci-après.

Agrégat des dépenses des « fonctions support » à l'activité législative

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
DEPENSES					
Impressions	450 748	409 432	361 796	228 259	232 937
605100 - Travaux d'impression	450 748	409 432	361 796	228 259	232 937
Captation télévisuelle	861 798	856 996	889 854	619 138	935 490
611000 - Sous-traitance générale	744 411	722 215	747 130	462 709	777 920
615600 - Maintenance	117 388	134 781	142 725	156 430	157 571
Exploitation audiovisuelle	922 211	922 102	959 517	1 073 692	1 144 160
611000 - Sous-traitance générale	883 538	882 925	905 921	980 658	1 084 650
615600 - Maintenance	38 673	39 177	53 596	93 033	59 510
Communication institutionnelle et multimédia	759 720	759 195	663 106	688 885	679 673
622600 - Honoraires	726 600	726 600	640 010	668 280	648 480
623700 - Publications	33 120	32 595	23 096	20 605	31 193
Frais de diffusion audiovisuelle	309 619	178 568	116 253	117 283	134 538
623800 - Frais de diffusion audiovisuelle	309 619	178 568	116 253	117 283	134 538
TOTAL DES DEPENSES	3 304 096	3 126 294	2 990 526	2 727 257	3 126 798

Pour les **locations**, **33 484 euros** ont été utilisés pour financer les locations d'écrans, de chaises et d'équipements destinés aux Journées européennes du Patrimoine et à l'accueil d'élus locaux.

Au titre de la **maintenance des équipements audiovisuels**, **257 016 euros** ont été dépensés notamment pour la **maintenance du centre de production télévisuelle**, dont le coût total s'établit à **157 571 euros**, et à la plateforme de retransmission vidéo des travaux parlementaires (51 966 euros).

320 881 euros ont été consacrés à diverses autres dépenses de communication, qui sont en **augmentation de 8,27 %** par rapport à 2017. Ils couvrent les frais de réalisation du panorama de presse quotidien, pour **293 922 euros**, en hausse en raison de la revalorisation du nombre de postes déclarés, destinée à sécuriser juridiquement les droits de copie, les coûts d'utilisation d'un progiciel de gestion de contacts et l'abonnement à des fichiers média (**20 216 euros**), ainsi que divers outils multimédia (**6 743 euros**).

La rémunération des intermédiaires et le versement d'honoraires ont représenté 673 664 euros, quasi-exclusivement au profit de la **rédaction multimédia externalisée**, dont le coût s'élève à **648 480 euros**.

Les dépenses de **publicité, publications et relations publiques** sont en hausse de **13,42 %**, à **200 428 euros**, malgré la diminution des dépenses de communication événementielle (-10,6 %, à 34 697 euros), en raison d'une hausse des **frais de diffusion audiovisuelle**, qui s'élèvent à **134 538 euros**, contre 117 283 euros en 2017(+14,7 %).

Enfin, 2 000 euros de **subvention** ont été versés aux lauréats du prix du Livre d'histoire du Sénat.

(2) Les dépenses immobilières

Les **travaux d'entretien, réparations et restauration** du patrimoine immobilier ont représenté **4 150 123 euros**, contre 4 857 837 euros en 2017 (-14,6 %). Ces dépenses couvrent :

- **les prestations de maintenance**, qui concernent l'entretien et la maintenance des équipements (électricité, chauffage, plomberie, ascenseurs, etc.) et du patrimoine (maçonnerie, menuiserie, etc.), qui représentent **3 122 412 euros**, en baisse de 27,49 % ;

- **les travaux d'aménagement et d'entretien des locaux**, qui sont en hausse de 88,63 % par rapport à 2017 et s'élèvent à **921 015 euros**. Ont été effectués en particulier des travaux de pose de revêtement de sol souple (68 730 euros), la rénovation de bureaux d'autorités (80 626 euros) et des volets de la façade ouest de l'Hôtel des Chartreux (50 228 euros), la remise en état du bureau des agents et du local de stockage de la Direction de la Bibliothèque et des Archives (47 887 euros), de la salle Gambetta (30 214 euros) et de divers bureaux (65 465 euros), la restauration partielle des décors de la Galerie des Bustes (45 540 euros), l'achat et la réparation de stores extérieurs (43 485 euros) et le remplacement d'une pompe de relevage (36 675 euros). Par ailleurs, les dépenses d'entretien courant se sont élevées à **131 850 euros** ;

- **les travaux d'entretien des biens mobiliers**, pour un total de **106 696 euros**, en augmentation de **68,33 %**, dont notamment la fourniture et le dépannage d'appareils électroménagers industriels et domestiques (48 332 euros), le nettoyage des tissus, marbres et cuirs (16 017 euros), le déplacement et la remise en place des machines de l'atelier de menuiserie à la suite de son installation dans l'Orangerie Auguste Comte (11 484 euros) et la restauration courante de collections et œuvres d'art en dépôt (4 052 euros).

Les **loyers** versés pour les immeubles dont le Sénat est locataire, soit les immeubles des 4 et 6 rue Casimir Delavigne et l'entrepôt du 3 boulevard Ney, se sont élevés à **1 342 689 euros**.

Les **charges locatives et de copropriété** sont en baisse de 20,77 % par rapport à 2017, à **262 131 euros**, en raison de l'absence de travaux.

L'ensemble des dépenses relatives aux prestations de **nettoyage des locaux** du Sénat ont représenté un total, en 2018, de **737 322 euros**, l'augmentation de **11,08 %** par rapport à 2017 étant liée à l'extension du périmètre du marché.

Les dépenses **d'honoraires** versés aux bureaux d'études s'élèvent à **1 159 373 euros**. Leur très forte diminution (**-44,51 %**) s'explique par les difficultés rencontrées dans l'exécution des principaux chantiers de rénovation immobilière.

Reclassés selon leur destination en dépenses immobilières, les crédits utilisés à ce titre (pour l'investissement et le fonctionnement) s'établissent comme suit au cours des cinq derniers exercices.

Agrégat des dépenses immobilières

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
DEPENSES					
Travaux	8 861 768	12 779 952	5 193 958	21 146 228	16 131 477
213500 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions	727 382	212 126	3 021 597	8 939 380	2 097 802
213510 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Bâtiments non spécifiques	6 735 928	10 419 094	918 565	8 500 104	11 159 288
215100 - Installations complexes spécialisées	1 198 694	1 850 070	1 165 087	3 696 201	2 864 976
215110 - Installations complexes spécialisées - Bâtiments non spécifiques	57 551	279 823	68 225	163	9 411
218100 - Installations générales, agencements, aménagements divers	142 213	18 839	20 485	10 380	0
Fluides	2 093 293	2 412 677	2 299 508	2 256 346	1 946 654
606110 - Eau	199 751	197 605	151 860	213 177	165 968
606120 - Electricité et gaz	963 989	1 194 349	1 128 229	1 105 334	1 157 562
606130 - Chauffage urbain	929 554	1 020 722	1 019 419	937 835	623 123
Nettoyage	557 134	615 566	668 730	663 768	737 322
611000 - Sous-traitance générale	557 134	615 566	668 730	663 768	737 322
Location	1 464 798	1 576 857	1 363 084	1 472 256	1 497 789
613200 - Locations immobilières	1 464 798	1 576 857	1 363 084	1 472 256	1 497 789
Charges locatives et de copropriété	272 461	442 926	279 030	330 856	262 131
614000 - Charges locatives et de copropriété	272 461	442 926	279 030	330 856	262 131
Entretien et maintenance	5 040 147	5 092 982	5 138 024	4 794 450	4 043 427
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	1 059 941	866 361	785 645	488 261	921 015
615600 - Maintenance	3 980 205	4 226 620	4 352 379	4 306 189	3 122 412
Honoraires	693 228	1 012 550	1 905 074	2 089 525	1 159 373
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	693 228	1 012 550	1 905 074	2 089 525	1 159 373
Impôts et taxes	398 131	395 396	392 774	414 256	433 709
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	398 131	395 396	392 774	414 256	433 709
TOTAL DES DEPENSES	19 380 960	24 328 906	17 240 182	33 167 684	26 211 881

La **maintenance des équipements techniques** correspond, par type d'équipement, à la répartition suivante⁸ :

	2014	2015	2016	2017	2018
Chauffage - Ventilation - Climatisation	495 650	514 256	528 840	594 433	6 960
Électricité - Courants fort et faibles	1 472 049	1 662 964	1 687 143	1 675 670	783
Détection incendie	227 179	235 598	241 053	240 870	258 470
Sûreté intrusion	316 998	299 548	294 478	291 937	291 352
Réseau téléphonique	359 880	369 826	382 100	408 031	396 679
Ascenseurs	78 471	84 121	81 252	102 589	95 181
Multi-technique (CVC-Elec-Plomberie)					1 226 012
Maintenance équipements	2 950 227	3 166 313	3 214 866	3 313 530	2 275 438

Source APJ

(3) Les dépenses informatiques

Les **dépenses de maintenance** sont en hausse de **13,11 %** par rapport à 2017 et s'élèvent à **2 079 084 euros**, cette évolution étant principalement due à la hausse des frais de tierce maintenance applicative du progiciel de gestion de la

⁸ Ces chiffres correspondent à l'ensemble « Sénat et Jardin ». Les dépenses sont réparties ensuite dans les comptes de chaque entité selon la clef suivante : 93 % pour le Sénat et 7 % pour le Jardin (sauf pour la sécurité des systèmes d'incendie (SSI) pour laquelle le Musée prend en charge 1 % des dépenses).

paie et des ressources humaines et aux frais de transition liés au changement de prestataire dans le cadre de la maintenance et de l'assistance informatique. La différence provient majoritairement des clauses d'indexation des contrats.

Les dépenses **d'assurance des serveurs informatiques** ont représenté **3 932 euros**.

Au titre des **études et recherches**, **42 042 euros** ont été dépensés pour financer, en plus de la **veille technologique** (19 002 euros), une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la mise en place d'un système d'archivage électronique par la Direction de la Bibliothèque et des Archives (23 040 euros).

De plus, **64 595 euros** ont été dépensés pour des **formations spécialisées et techniques**.

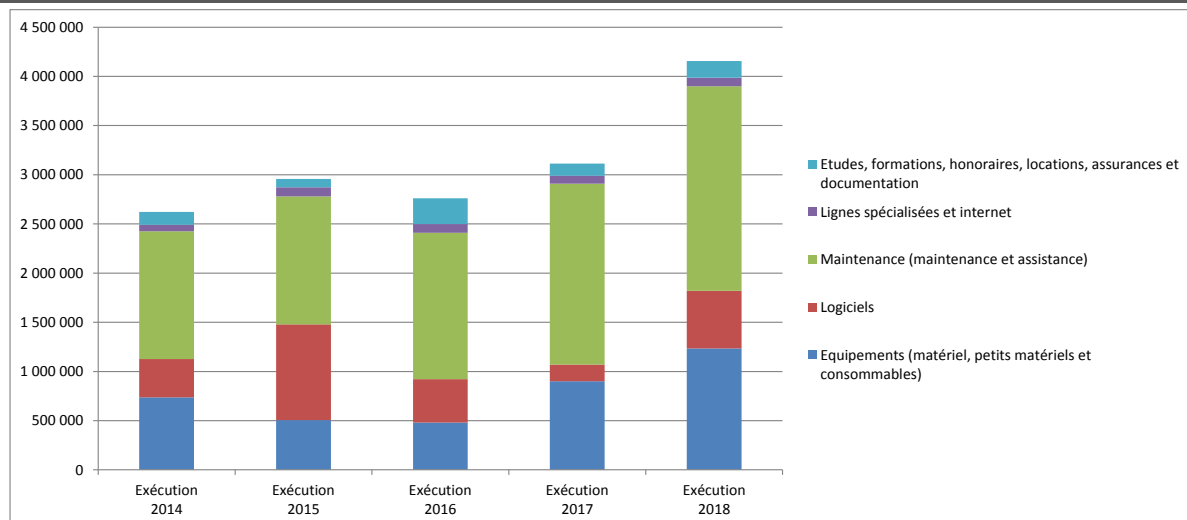
8 626 euros ont été consacrés à la **location** de logiciels permettant l'**émission de titres de transport ferroviaires** par la division des Transports, montant inchangé par rapport à 2017.

Enfin, les frais de **télécommunication pour les lignes spécialisées** se sont élevés à **85 771 euros**.

La présentation agrégée de ces dépenses s'établit comme suit.

Agrégat des dépenses informatiques

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
DEPENSES					
Equipements (matériel, petits matériels et consommables)	736 366	506 171	479 726	900 579	1 234 218
218300 - Matériel de bureau et matériel informatique	536 703	296 734	249 204	675 796	1 015 309
605300 - Achats de petits matériels et consommables informatiques	199 663	209 437	230 522	224 783	218 909
Logiciels	389 617	972 597	441 612	169 433	586 554
205000 - Logiciels	389 617	972 597	441 612	169 433	586 554
Maintenance (maintenance et assistance)	1 299 218	1 300 219	1 489 239	1 838 092	2 079 084
615600 - Maintenance	1 299 218	1 300 219	1 489 239	1 838 092	2 079 084
Lignes spécialisées et internet	64 971	93 080	87 533	81 796	85 771
626220 - Lignes spécialisées et internet	64 971	93 080	87 533	81 796	85 771
Etudes, formations, honoraires, locations, assurances et documentation	132 305	84 289	263 314	122 848	169 464
613520 - Location matériels et logiciels informatiques	11 820	6 584	8 626	8 626	8 626
616000 - Assurances	3 509	3 584	3 647	3 753	3 932
617000 - Etudes et recherche	35 628	18 372	145 660	34 902	42 042
618400 - Versement à des organismes de formation	45 708	55 748	88 896	64 084	64 595
622600 - Honoraires	35 640	0	16 485	11 484	50 270
TOTAL DES DEPENSES	2 622 478	2 956 356	2 761 424	3 112 748	4 155 092



(4) Les dépenses de la Bibliothèque

Les **achats d'ouvrages** et de fonds photographiques patrimoniaux ont représentés **66 572 euros**, en baisse de **14,66 %** par rapport à 2017.

Les travaux de **reliure**, de **restauration** et de **numérisation des documents ont suscité une dépense de 170 662 euros**, en hausse de **31,34 %** par rapport à 2017.

Enfin, les autres dépenses de la direction se sont élevées à **692 914 euros** et recouvrent principalement les **achats et les abonnements**, pour un total de **641 827 euros**, mais aussi la conservation des archives audiovisuelles (28 085 euros) et le suivi de la presse régionale (23 002 euros).

(5) Les autres dépenses

Les dépenses **d'assurance** pour les polices **dommage aux biens, individuelle accident et flotte automobile** se sont élevées à **197 561 euros**.

Le recours aux **prestataires extérieurs** recouvre des prestations de nature extrêmement diverses qui évoluent de façon hétérogène. On peut ainsi mentionner :

- les **138 844 euros** dépensés par la **Direction de la Logistique et des Moyens généraux** à ce titre (en augmentation de 13,37 % par rapport à 2017). La collecte des déchets et des vieux papiers a coûté 44 792 euros, en baisse de 6,4 %. La progression observée est donc imputable aux dépenses de déménagement, qui ont représenté 94 052 euros, contre 74 642 euros en 2017.

- les coûts **d'emballage et de transport d'œuvres d'art** et tapisseries, à hauteur de **64 401 euros**.

Les dépenses d'entretien, de maintenance et de restauration se sont quant à elles élevées à **388 374 euros**, et se répartissent comme suit :

- les **contrats d'entretien et de maintenance de divers équipements** ainsi que les opérations d'entretien et de réparation sur divers matériels, pour **121 077 euros**, dont la hausse de 7,2 % sur un an est la conséquence d'une augmentation des volumes de copies, liée à la reprise de l'activité parlementaire, la facturation étant indexée sur le nombre de copies effectuées ;

- les travaux d'entretien, de réparation et de restauration de biens mobiliers, pour **262 315 euros**, dont la remise en état des véhicules du parc automobile et le blanchissage.

En matière de **frais postaux et de télécommunications**, l'essentiel des crédits⁹ sont dépensés pour couvrir :

- les **frais postaux du Sénat**, pour un total de **1 605 550 euros**, en **hausse de 14,93 %** par rapport à 2017, année marquée par une diminution de l'affranchissement du courrier au départ du Sénat en raison de l'interruption des travaux parlementaires liée aux échéances électorales. Cette évolution résulte également de l'importante **augmentation des tarifs postaux** au 1^{er} janvier 2018,

⁹ Par destination, certaines de ces dépenses se retrouvent classées en charges parlementaires.

notamment pour les modes d'affranchissement les plus utilisés (+11,8 % pour une lettre prioritaire, +9,6 % pour une lettre verte) ;

- le **forfait téléphonique des Sénateurs**, pour une dépense de **1 369 268 euros**, en baisse de 17,29 %. Cette diminution reflète en année pleine l'effet favorable de la tarification du marché renouvelé en 2017, et ce malgré une augmentation de 6,7 % du nombre de lignes. En effet, les besoins accrus en données mobiles sont pris en compte et permettent de réduire significativement le montant des abonnements.

Au total, corrigé des éléments spécifiques et cycliques, ce poste de dépense retrouve sa tendance baissière.

Agrégat des dépenses pour frais postaux et de télécommunication

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
DEPENSES					
626100 - Frais postaux et de télécommunication	1 747 728	1 645 135	1 772 634	1 591 090	1 772 847
626210 - Abonnement téléphonique	1 801 885	1 342 478	1 499 801	1 655 599	1 369 268
626220 - Lignes spécialisées et internet	64 971	93 080	87 533	81 796	85 771
626250 - Autres frais de télécommunications	69 655	71 663	68 701	63 484	67 334
TOTAL DES DEPENSES	3 684 239	3 152 356	3 428 669	3 391 968	3 295 220

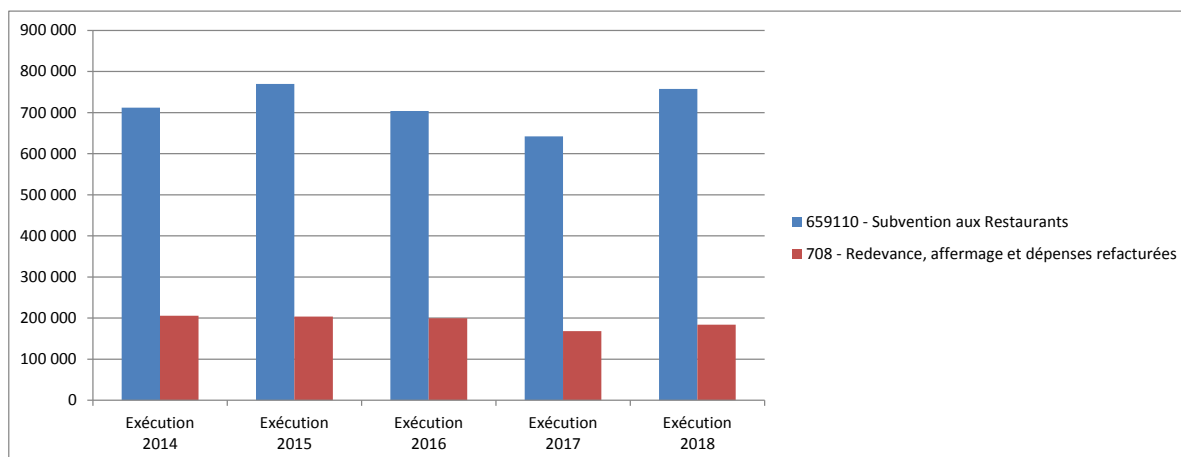
(6) Les subventions

Celles-ci concernent tout d'abord la **subvention versée aux Restaurants du Sénat**, qui vise à prendre en charge une partie du coût des repas servis par le délégataire aux Sénateurs et aux personnels. Cette dernière est en hausse de 18,02% par rapport à 2017, à **757 651 euros**, en raison notamment de l'augmentation du nombre de jours de Séance (129 jours contre 78 en 2017).

Cette dépense doit être rapprochée de la **redevance** que verse le Restaurant du Sénat (cf. *infra*), ainsi que de la refacturation à Public Sénat de l'application du tarif préférentiel à ses personnels.

Subvention nette aux Restaurants

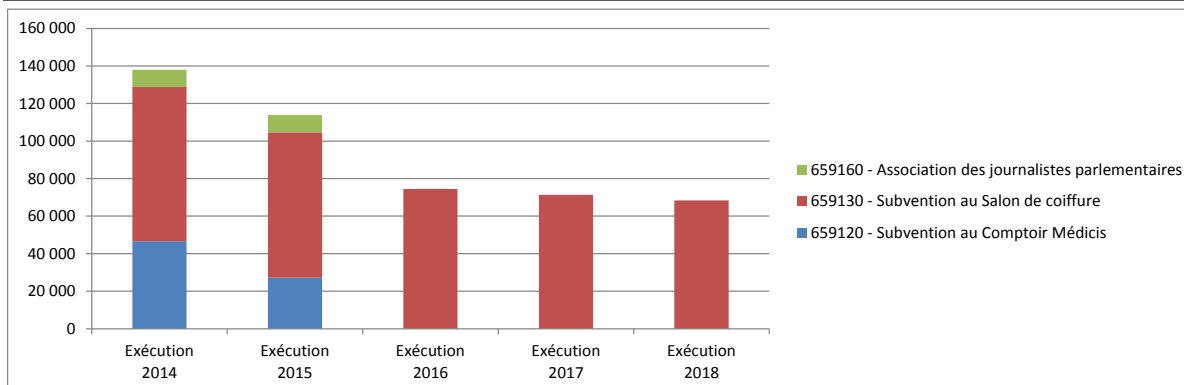
Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
RESTAURANTS					
659110 - Subvention aux Restaurants	711 863	769 745	703 795	641 975	757 651
Restaurant des Sénateurs	133 188	138 432	145 435	124 390	164 015
Restaurants des personnels	578 675	631 313	558 360	517 585	593 636
708 - Redevance, affermage et dépenses refacturées	205 551	203 915	199 837	168 027	184 094
708110 - Redevance, affermage, restaurants	186 456	193 825	189 532	162 797	176 459
708810 - Dépenses refacturées	19 095	10 090	10 305	5 230	7 635
SOLDE	506 312	565 830	503 958	473 948	573 557



Ces dépenses concernent également la **subvention au salon de coiffure**, pour **68 404 euros**, la convention avec l'exploitant prévoyant une baisse progressive du montant de la subvention de 3 000 euros par an jusqu'en 2020.

Agrégat des subventions

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
DEPENSES					
659120 - Subvention au Comptoir Médicis	46 680	27 230	0	0	0
659130 - Subvention au Salon de coiffure	82 104	77 404	74 404	71 404	68 404
659160 - Association des journalistes parlementaires	9 200	9 200	0	0	0
659160 - Association des auditeurs de l'institut du Sénat	0	0	0	0	5 000
TOTAL DES DEPENSES	137 984	113 834	74 404	71 404	73 404



Enfin, il faut mentionner les subventions versées à :

- la **Garde républicaine (213 620 euros)**, qui assure la prise en charge des repas des militaires du détachement quotidien ;
- l'Amicale du Sénat (25 000 euros), la Caisse de solidarité des fonctionnaires du Sénat (16 000 euros), l'Amicale des anciens fonctionnaires (10 000 euros) et l'association des auditeurs de l'Institut du Sénat (5 000 euros).

2. Les charges parlementaires

a) Les indemnités parlementaires

Le montant total des **indemnités parlementaires** s'est élevé en 2018 à **31 647 354 euros**, en progression de 325 349 euros sur un an, (+**1,04** %). Plusieurs facteurs contribuent à cette évolution, en l'absence de revalorisation en 2018 de la valeur du point d'indice de la fonction publique, qui se répercute directement sur le calcul du montant de l'indemnité parlementaire et des indemnités connexes.

La seconde phase du protocole sur la modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) majorant de cinq points les indices correspondant aux échelles lettres A et G qui servent au calcul de l'indemnité parlementaire¹⁰ devait intervenir le 1^{er} janvier 2018, son application correspondant à une augmentation de **0,42** % de la base de calcul de l'indemnité parlementaire. Elle a été reportée au 1^{er} janvier 2019¹¹.

Une seule vacance de siège a été constatée en 2018, correspondant à 2,5 mois d'indemnité parlementaire.

Les **indemnités à caractère familial, pour 99 860 euros**, connaissent une hausse de 18,46 %. Cette évolution reflète l'effet en année pleine du renouvellement sénatorial de 2017, avec la prise en compte de nouveaux ayants droit (+51 % entre septembre et décembre 2017), partiellement compensée par l'avancée en âge des enfants de Sénateurs.

L'allocation d'aide au retour à l'emploi (AARE) est en forte progression cyclique durant la première année pleine succédant à un renouvellement sénatorial et représente une dépense de **247 750 euros**, contre 123 644 euros en 2017 et 38 624 euros en 2016. A la suite du renouvellement sénatorial de 2017, **huit Sénateurs ont bénéficié de l'AARE**, pour des montants annuels individuels initiaux allant de 37 000 à 67 000 euros, calculés en fonction des autres revenus des intéressés et de la durée du versement de l'allocation. Seuls **cinq** anciens Sénateurs percevaient encore une allocation dégressive en décembre 2018.

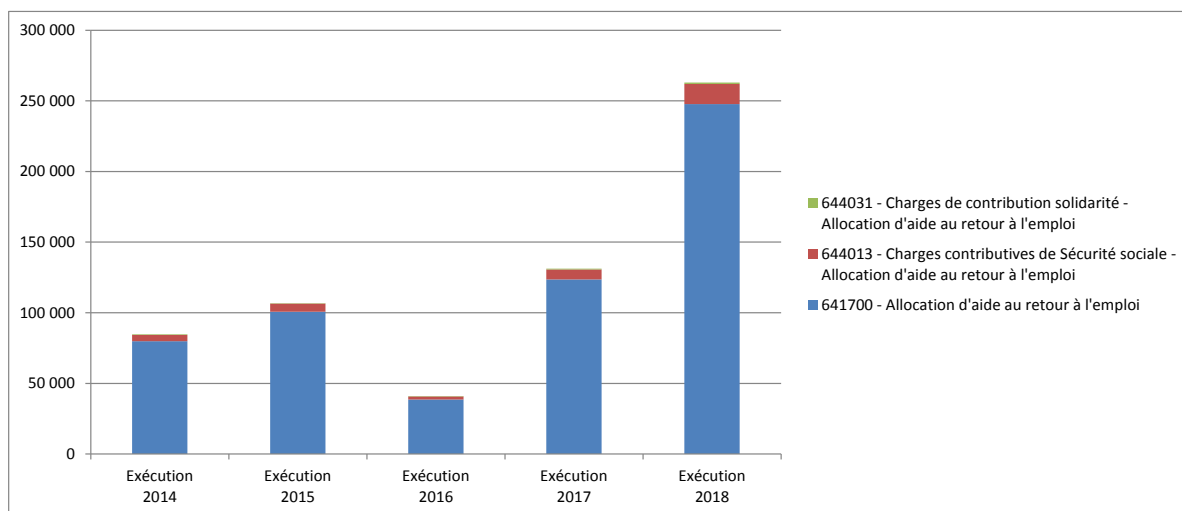
¹⁰ Article 1^{er} de l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958 portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement.

¹¹ Décret n° 2017-1709 du 13 décembre 2017.

Les dépenses relatives à l'AARE, charges sociales comprises, s'établissent comme suit.

Agrégat des dépenses relatives à l'AARE

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
DEPENSES					
641700 - Allocation d'aide au retour à l'emploi	79 823	100 674	38 624	123 644	247 750
644013 - Charges contributives de Sécurité sociale - Allocation d'aide au retour à l'emploi	4 559	5 750	2 206	7 063	14 152
644031 - Charges de contribution solidarité - Allocation d'aide au retour à l'emploi	326	411	158	504	1 011
TOTAL DES DEPENSES	84 708	106 835	40 988	131 211	262 912



b) Les charges de sécurité sociale et de prévoyance

En 2018, les **charges de Sécurité sociale et de prévoyance des Sénateurs** se sont élevées à **12 177 107 euros**, en hausse de **3,10 %** par rapport à 2017.

L'essentiel de cette augmentation est due à l'évolution des charges contributives de sécurité sociale des Sénateurs pensionnés, qui augmentent de **11,01 %**, traduisant l'effet cyclique en année pleine de l'important renouvellement sénatorial de 2017, qui a entraîné le versement de 81 pensions supplémentaires. Les charges contributives de sécurité sociale des Sénateurs en exercice sont en hausse de 0,52 %, parallèlement à l'évolution de l'indemnité parlementaire.

Les **charges contributives retraite des Sénateurs** représentent près de **64 %** des dépenses de sécurité sociale et de prévoyance. Dans un contexte de stabilité du montant de l'indemnité parlementaire en 2018 et des taux de cotisation retraite, elles connaissent une augmentation de 0,91 %.

Par ailleurs, **2 128 199 euros** ont été dépensés au titre des **accessoires de pensions** des Sénateurs pour les **majorations pour enfants**, ce qui représente une progression de 8,66 % en un an.

c) Les aides à l'exercice du mandat

Les **aides à l'exercice du mandat** représentent, depuis 2011, le **premier poste du budget du Sénat**, soit **92 962 102 euros** en 2018, en baisse de 10,95 % par rapport à 2017. Entrent dans cette catégorie aussi bien la rémunération des collaborateurs de Sénateurs que les moyens matériels mis à la disposition des Sénateurs dans l'exercice de leur mandat et les ressources versées aux groupes politiques.

(1) Les collaborateurs de Sénateurs

L'Association pour la gestion des assistants de Sénateurs (AGAS), constituée sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901, a pour mission d'assurer, par délégation des Sénateurs, la **gestion administrative et financière** de leurs **collaborateurs**, qui sont des salariés de droit privé et qui ont pour tâche de seconder les Sénateurs dans les tâches directement liées à l'exercice de leur mandat. Le nombre maximal de collaborateurs est de cinq.

L'adhésion des Sénateurs à l'AGAS leur permet de disposer du **crédit mensuel** mis à leur disposition par le Sénat pour la rémunération de leurs collaborateurs et de bénéficier de la gestion administrative desdits collaborateurs, tout en exerçant pleinement l'ensemble de leurs prérogatives et responsabilités d'employeur : recrutement, politique salariale, pouvoir de direction, pouvoir disciplinaire.

En pratique, la gestion administrative des collaborateurs est assurée, pour le compte des Sénateurs employeurs, par une division déléguée à l'AGAS, qui assure notamment la rédaction des contrats de travail, les déclarations aux organismes sociaux, la paie des salariés, le paiement des cotisations sociales et des impôts, la gestion de la formation professionnelle et de la santé au travail ainsi que la gestion des facilités offertes aux collaborateurs (transports, titres-restaurant, mutuelle...).

Le crédit mis à la disposition de chaque Sénateur peut être révisé, à l'initiative des Questeurs, à la date de chaque augmentation des traitements de la fonction publique. Il s'élève, depuis le 1^{er} novembre 2018, à **8 402,85 euros bruts** par mois.

La réglementation définie par le Bureau et les Questeurs du Sénat prévoit que le crédit est strictement mensuel : il doit être consacré à la rémunération des collaborateurs présents un mois donné, ne peut être appelé par anticipation, ni capitalisé en cas de vacance d'emploi.

À ce crédit mensuel, qui ne peut servir qu'aux appointements bruts des collaborateurs, s'ajoutent les **charges patronales**, les **compléments salariaux** (complément salarial d'ancienneté, treizième mois, etc.), les **autres dépenses** (formation professionnelle, épargne salariale, épargne retraite, régime de prévoyance et de complémentaire santé), ainsi que les indemnités de licenciement, qui sont **prises en charge hors crédit mensuel** par le Sénat et imputées sur le budget de l'AGAS. Ces autres dépenses représentent environ la moitié du budget de l'AGAS –et sensiblement plus les années de renouvellement - l'autre moitié étant constituée du crédit mensuel utilisé.

La subvention versée à l'AGAS s'est élevée à 58 346 091 euros en 2018, en baisse de 12,19 % par rapport à 2017, année marquée par le coût du renouvellement du Sénat ainsi que les conséquences de l'adoption de la réforme du code du travail et de l'adoption de la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique.

Les crédits versés à l'AGAS ont permis :

- le financement de la **rémunération des collaborateurs de Sénateurs : 37 561 473 euros** contre 43 042 974 euros en 2017 (-12,7 %), où le surcoût conjoncturel résultant des ruptures de contrats consécutives au renouvellement du Sénat atteignait 4 847 852 euros. Le nombre moyen de collaborateurs est de 852, contre 841 en 2017 et 918 en 2016 ;

- le **paiement des charges sociales et fiscales** liées à ces emplois, pour un total de **19 709 056 euros** ;

- le reversement par certains Sénateurs d'une fraction de leur dotation à leur groupe politique, à hauteur de **451 979 euros** (-22 %), utilisée par ceux-ci pour rémunérer leurs collaborateurs ;

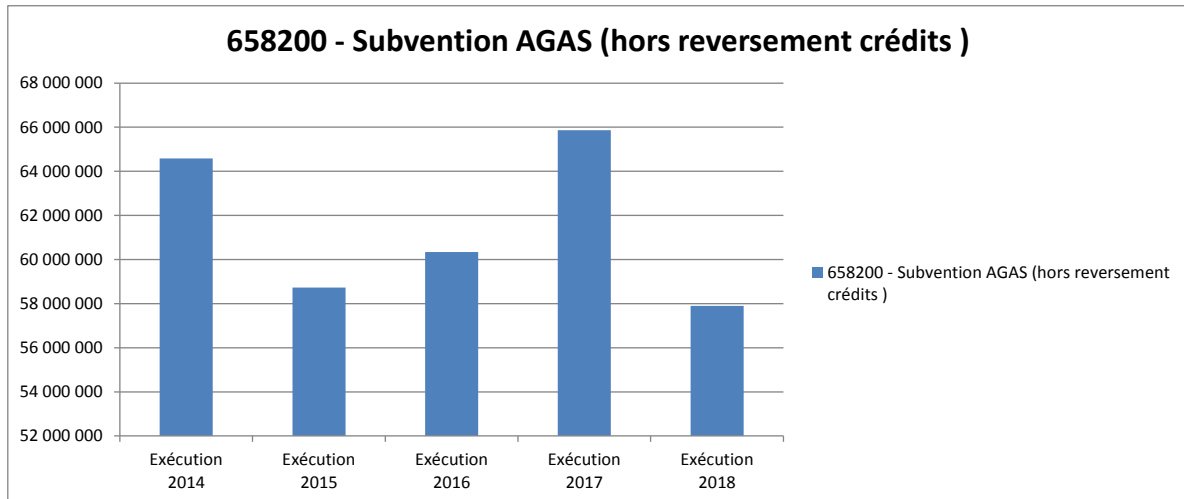
- la prise en charge de diverses dépenses (honoraires du commissaire aux comptes de l'AGAS, transport des collaborateurs, plan d'épargne entreprise, médecine du travail, œuvres sociales), pour un total de 1 117 644 euros.

Par une décision du Bureau du 26 septembre 2018, le crédit collaborateurs a été majoré de 10 % à compter du 1^{er} novembre suivant. Les Sénateurs ont donc pu profiter de cette augmentation pour majorer la rémunération et/ou le temps de travail de leurs collaborateurs en poste ou encore procéder à des recrutements supplémentaires. Cette faculté a été utilisée par les Sénateurs car les charges de traitement ont augmenté de 8 % entre les mois d'octobre 2018 et de janvier 2019.

Toutefois, il semble que les Sénateurs n'ont pas procédé à des recrutements conduisant à reconstituer leurs équipes au même niveau qu'avant le renouvellement de 2017. Cette évolution explique que les dépenses de l'AGAS sont, au titre de l'exercice, au plus bas niveau depuis cinq ans.

Évolution de la subvention à l'AGAS

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
DEPENSES					
658200 - Subvention AGAS (hors reversement crédits)	64 588 691	58 732 280	60 336 328	65 862 592	57 894 112
TOTAL DES DEPENSES	64 588 691	58 732 280	60 336 328	65 862 592	57 894 112



Le tableau ci-dessus présente la subvention à l'AGAS hors reversement de crédits de Sénateurs à leur groupe, car ces reversements sont présentés avec les moyens de fonctionnement des groupes (il s'agit, par destination, d'une dépense faite pour le fonctionnement des groupes et non pour l'emploi de collaborateur des Sénateurs).

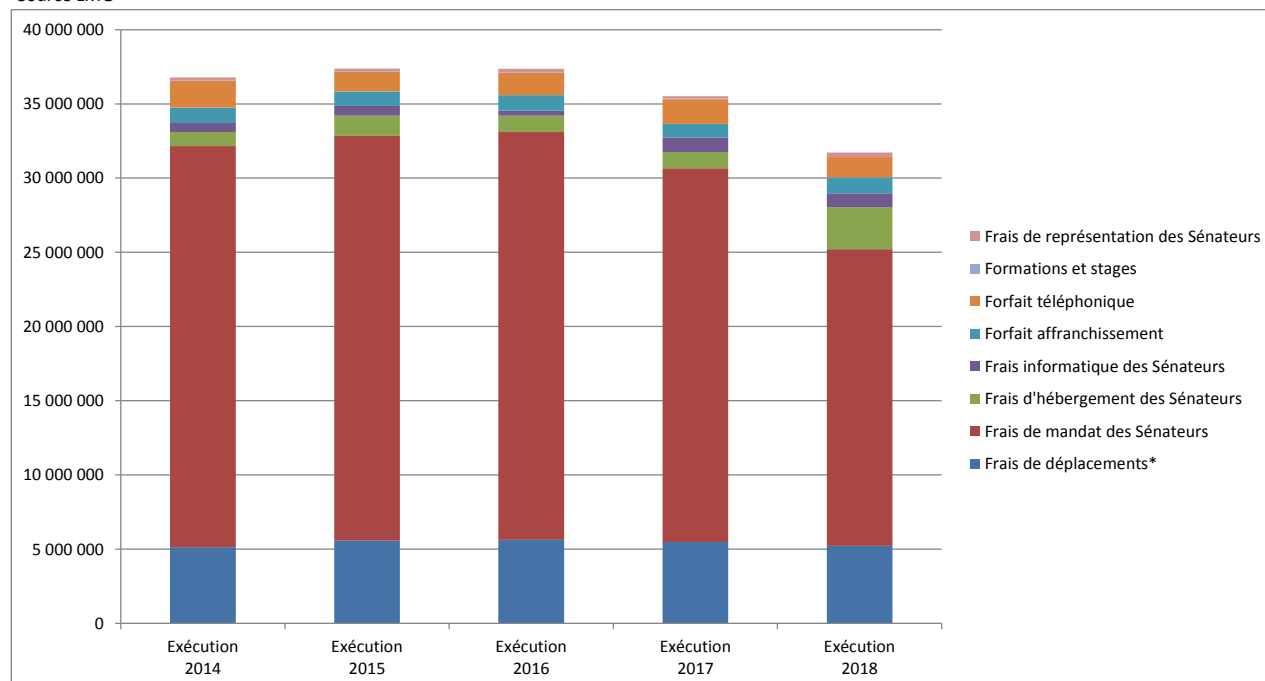
(2) Les moyens matériels pour l'exercice du mandat

Hors dépenses de l'AGAS, les dépenses directement liées à l'exercice du mandat représentent **31 717 730 euros, en baisse de -10,68 %** par rapport à 2017.

Agrégat des dépenses liées à l'exercice du mandat (hors collaborateurs)

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
DEPENSES					
Frais de déplacements*	5 141 262	5 573 337	5 634 690	5 479 498	5 224 897
625110 - Avion	2 768 697	3 045 960	3 147 608	3 086 561	2 852 998
625110 - Train	1 082 869	1 114 199	1 112 116	1 139 290	1 250 066
625110 - Taxis	931 248	987 314	945 446	852 761	901 356
625110 - Ratp	158 704	182 424	184 715	180 561	190 263
625110 - Location de cars	1 194	7 051	1 067	7 348	6 644
625120 et 625150 - Divers	2 541	0	2 418	6 820	6 374
625120 - Hébergement	54 262	89 096	87 239	64 535	8 458
625140 - Péages et parking	141 747	147 293	154 081	141 623	8 737
Forfait affranchissement	1 034 438	970 630	1 044 354	936 014	1 075 719
626100 - Frais postaux et de télécommunication	1 034 438	970 630	1 044 354	936 014	1 075 719
Forfait téléphonique	1 801 885	1 342 478	1 499 801	1 655 599	1 369 268
626210 - Abonnement téléphonique	1 801 885	1 342 478	1 499 801	1 655 599	1 369 268
Formations et stages	29 064	44 324	35 805	50 810	0
648230 - Formation aux langues étrangères	13 461	10 409	9 689	17 338	0
648250 - Autres formations	15 603	33 915	26 116	33 473	0
Frais de mandat des Sénateurs	27 010 060	27 266 327	27 469 289	25 186 442	19 981 530
658310 - Frais de mandat des Sénateurs	27 010 060	27 266 327	27 469 289	25 186 442	19 981 530
Frais d'hébergement des Sénateurs	955 280	1 367 685	1 097 281	1 078 818	2 831 350
658311 - Frais d'hébergement des Sénateurs	955 280	1 367 685	1 097 281	1 078 818	2 831 350
Frais informatique des Sénateurs	611 644	654 808	342 388	974 696	935 295
658320 - Frais informatique des Sénateurs	611 644	654 808	342 388	974 696	935 295
Frais de représentation des Sénateurs	193 946	155 012	231 286	149 475	299 671
658330 - Frais de représentation des Sénateurs	193 946	155 012	231 286	149 475	299 671
TOTAL DES DEPENSES	36 777 578	37 374 600	37 354 894	35 511 352	31 717 730

*Source LMG



- **L'avance générale de frais de mandat (AFM)** a remplacé l'indemnité représentative de frais de mandat (IRFM).

À la suite de l'adoption de la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, le Bureau du Sénat a décidé, le 7 décembre 2017, la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2018 d'un **nouveau système de prise en charge des frais de mandat**.

Il est fondé sur le versement aux Sénateurs **d'avances** différenciées, certaines remplaçant des prises en charge directes ou des remboursements. Les Sénateurs déposent sur une application informatique développée par le Sénat (JUstification en LIgne des Avances - JULIA) les **justificatifs** correspondant à leurs dépenses de frais de mandat.

Concernant **l'avance générale**, elle se situe à un niveau de **5 900 euros par mois** pour tous les Sénateurs à l'exception des élus des départements et collectivités d'outre-mer et des représentants des Français établis hors de France, qui bénéficient d'un rehaussement.

Le montant total des frais de mandat des Sénateurs apparaît en **forte diminution** par rapport à 2017 (5,2 millions d'euros, soit -20,67 %), dernière année de mise en œuvre de l'IRFM, mais cette diminution s'explique par des considérations juridiques.

La première différence tient à ce que le montant de l'IRFM inscrit était brut, avant prélèvements sociaux dont le total s'élevait pour une année à 2,2 millions d'euros, les nouvelles avances n'étant pas soumises à ces prélèvements. Le second effet tient à ce que l'AFM donne lieu à un **apurement** à la fin de l'exercice des sommes non déclarées comme utilisées par les Sénateurs. Or cette somme s'élève à la fin de l'exercice 2018 à **3,14 millions d'euros**. Une fraction de cette dernière somme est d'ailleurs remise à disposition aux Sénateurs en début d'exercice, dans la limite de 5 900 euros.

- **Les avances spécifiques ont repris certains forfaits ou dotations**

La réforme des frais de mandat a prévu la création de nouveaux dispositifs pour faciliter l'exercice du mandat.

La première innovation est la transformation du forfait hôtelier en **avance spécifique hébergement**, pour laquelle le montant dépensé s'est élevé à **2,8 millions d'euros** contre 1,1 million d'euros pour l'ancien forfait. Cet écart s'explique par le caractère plus souple de la prise en charge, qui facilite la gestion par les Sénateurs d'une enveloppe d'usage annuel.

L'avance spécifique pour frais de réception et de représentation des Sénateurs s'est substituée à une ancienne enveloppe de frais pour les titulaires de certaines fonctions. Compte tenu de son usage simplifié, le montant dépensé atteint **300 000 euros** plutôt que 149 000 euros selon l'ancienne formule.

L'avance spécifique informatique consiste désormais pour les Sénateurs à bénéficier d'une avance triennale de 6 000 euros qu'ils utilisent selon leurs besoins, reportable pour une période de trois ans et selon un échéancier réglementé.

- **Les frais de téléphone et postaux**

Les **frais postaux du Sénat**, soit **1 075 719 euros**, sont imputables au forfait parlementaire, en hausse par rapport à 2017 (année marquée par une diminution de l'affranchissement du courrier au départ du Sénat en raison des périodes de campagne électorale). Cette évolution, au-delà de l'effet volume, résulte également de l'importante augmentation des tarifs postaux au 1^{er} janvier 2018, notamment pour les modes d'affranchissement les plus utilisés (cf. *supra*).

Le forfait téléphonique des Sénateurs pour sa part, présente une dépense de **1 369 268 euros**, en baisse de 17,29 % (cf. *supra*).

- **Pour les frais de transports, les principales dépenses sont les suivantes :**

- **2 852 998 euros** pour les dépenses d'avion (-7,57 %), soit seulement **32,13 %** des droits ouverts ;

- **1 250 066 euros** pour les dépenses de train (+9,72 %), en raison notamment d'une augmentation tarifaire de 3,16 % des cartes de circulation et d'une augmentation du nombre de cartes de circulation, car le train est devenu plus attractif que l'avion sur certaines destinations de la façade Ouest du pays ;

- **901 356 euros** pour les taxis (+5,70 %).

(3) Les groupes politiques

La subvention de fonctionnement des groupes politiques représente une dépense de **10 412 805 euros**, quasiment inchangée par rapport à 2017 (-0,31 %).

Les dépenses prises en charge dans le cadre de la dotation bureautique des groupes politiques atteignent **155 359 euros**, en baisse de 41,77 % en un an.

L'arrêté du Bureau n° 2014-190 du 9 juillet 2014, modifié par l'arrêté du Bureau n° 2015-145 du 25 juin 2015, **définit l'utilisation des crédits** ainsi accordés et prévoit la **certification** et la **publication** des comptes des groupes, qui sont publiés sur le site Internet du Sénat.

Arrêté du Bureau n° 2014-190 du 9 juillet 2014¹²

Aides consenties par le Sénat aux groupes politiques et à la Réunion administrative des Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe

Article premier.- Les aides consenties par le Sénat aux groupes prévus à l'article 5 et à la Réunion administrative des Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe prévue à l'article 6 du Règlement du Sénat sont exclusivement destinées aux dépenses nécessaires à leurs activités ainsi qu'à la rémunération de leurs collaborateurs.

Ces aides sont déterminées dans les conditions arrêtées par les Questeurs en tenant compte du nombre de sénateurs membres de chaque groupe et de la Réunion administrative des Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe.

¹² Modifié par l'arrêté du Bureau n° 2015-145 du 25 juin 2015.

Article 2.- Les groupes et la Réunion administrative des Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe constitués en vue de leur gestion sous forme d'association en application des articles 5 et 6 précités du Règlement du Sénat sont tenus de produire chaque année leurs comptes certifiés par un commissaire aux comptes qu'ils désignent.

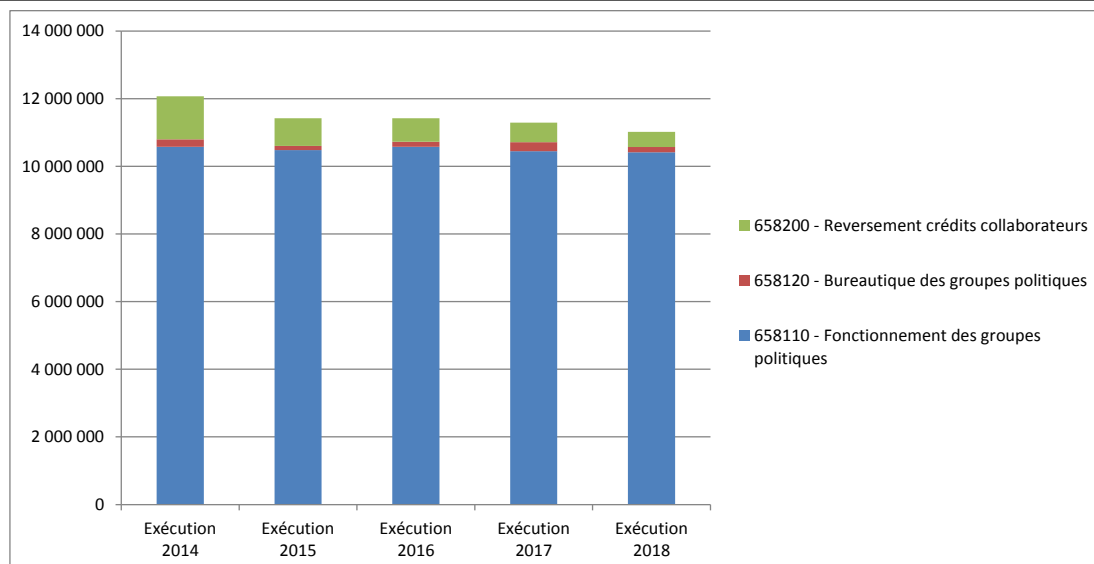
Avant le 30 avril, les Présidents de groupe et le délégué de la Réunion administrative des Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe transmettent ces comptes certifiés pour l'année écoulée ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents au Président du Sénat à fin de publication sur le site Internet du Sénat.

En l'absence d'une telle transmission dans le délai prévu au deuxième alinéa, les aides mentionnées à l'article premier sont suspendues par décision du Bureau jusqu'à la transmission effective de ces comptes certifiés et des rapports y afférents.

Article 3.- L'article 2 du présent arrêté s'applique pour la première fois aux comptes de l'année 2015.

Agrégat des dépenses en faveur des groupes politiques

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
DEPENSES					
658110 - Fonctionnement des groupes politiques	10 573 178	10 478 451	10 575 808	10 444 681	10 412 805
658120 - Bureautique des groupes politiques	221 703	122 003	149 660	266 811	155 359
658200 - Reversement crédits collaborateurs	1 276 644	817 682	692 703	579 570	451 979
TOTAL DES DEPENSES	12 071 525	11 418 137	11 418 170	11 291 062	11 020 144



d) *Les activités internationales du Sénat*

Le Sénat a dépensé, en 2018, **1,62 million d'euros**¹³ pour ses activités **internationales**¹⁴, en hausse de 10,44 % par rapport à 2017. Ce montant représente donc **0,51 % du total des dépenses du Sénat** en 2018.

	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Activités internationales	1,70 M€	1,69 M€	1,65 M€	1,46 M€	1,62 M€	10,44%

Source BPR et DLC

Ces dépenses ont concerné deux directions, la Direction de la Législation et du Contrôle et la Direction du Secrétariat du Bureau, du Protocole et des Relations internationales, dans des proportions précisées ci-après. Elles se répartissent en **quatre grandes catégories** :

- (1) Les activités des assemblées et instances interparlementaires
- (2) Les activités des groupes interparlementaires d'amitié
- (3) La coopération technique interparlementaire
- (4) Les manifestations à dimension internationale

- (1) Les activités des assemblées et instances interparlementaires

Les assemblées et instances interparlementaires représentent l'essentiel de la dépense pour les activités internationales (**1 060 224 euros** en 2018 contre 1 031 151 euros en 2017). La dépense se subdivise entre les cotisations et subventions de fonctionnement à ces organismes, d'une part, et les frais de mission correspondant à l'activité des Sénateurs¹⁵ au sein de ces instances, d'autre part.

¹³ Il s'agit de la dépense nette, c'est-à-dire du total des dépenses moins les produits de cette activité, à savoir les cotisations des Sénateurs aux groupes d'amitié, d'une part, et leur participation aux déplacements de ces groupes, d'autre part.

¹⁴ Ne sont pas comptabilisées ici les dépenses des commissions, présentées par ailleurs, dont certaines peuvent avoir une dimension internationale (déplacements à l'étranger, notamment).

¹⁵ Dans certains cas, des fonctionnaires peuvent être amenés à accompagner les Sénateurs. C'est le cas par exemple pour l'APCE.

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution de ces différents éléments sur cinq ans :

Assemblées interparlementaires	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Cotisations/subventions (DSBPRI)	413 405	439 313	413 940	391 333	392 349	0,26%
Cotisations/subventions (DLC)	295 254	269 882	265 044	269 975	274 703	1,75%
<i>Total cotisation/subvention</i>	<i>708 659</i>	<i>709 195</i>	<i>678 984</i>	<i>661 308</i>	<i>667 052</i>	<i>0,87%</i>
Frais de mission (DSBPRI)	145 325	120 094	188 394	162 038	193 321	19,31%
Frais de mission (DLC)	234 001	236 462	241 078	207 805	199 850	-3,83%
<i>Total frais de mission</i>	<i>379 326</i>	<i>356 556</i>	<i>429 473</i>	<i>369 843</i>	<i>393 171</i>	<i>6,31%</i>
TOTAL	1 087 985	1 065 751	1 108 456	1 031 151	1 060 224	2,82%

Source BPR et DLC

On constate une évolution de la répartition de la dépense, entre les cotisations et subventions d'une part, et les frais de mission d'autre part, qui augmentent respectivement de **0,87 %** et de **6,31 %**. Les montants des **cotisations et subventions** aux assemblées et instances interparlementaires dont est membre le Sénat ont connu des évolutions contrastées, selon les institutions comme en témoigne le tableau ci-dessous.

Contributions aux principales instances interparlementaires

Nom	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Union Interparlementaire	259 762	285 534	262 162	237 031	233 727	-1,39%
Assemblée parlementaire de la francophonie	109 643	109 779	107 778	110 302	110 222	-0,07%
Assemblée parlementaire de l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord	160 272	160 272	152 961	155 733	156 684	0,61%
Ass. parlementaire de l'Organisation pour la sécurité de la coopération en Europe	134 982	109 610	112 083	114 243	118 019	3,31%
Assemblée parlementaire de la Méditerranée	44 000	44 000	44 000	44 000	48 400	10,00%
Total instances	708 659	709 195	678 984	661 308	667 052	0,87%

Source BPR et DLC

Les dépenses pour **frais de missions** sont, elles, en augmentation par rapport à 2017 (**6,31%**). Les principaux postes de dépense parmi ces instances sont les suivants :

Frais de mission des délégations aux assemblées parlementaires

Nom	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe	108 019	89 538	97 961	76 010	77 265	1,65%
Assemblée parlementaire de l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord	70 088	85 263	88 171	80 368	71 492	-11,04%
Assemblée parlementaire de la francophonie	76 237	79 297	100 214	72 630	97 932	34,84%
Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité de la coopération en Europe	47 428	57 548	47 580	45 730	44 537	-2,61%
Union Interparlementaire	61 415	35 936	81 083	86 250	90 892	5,38%
Assemblée parlementaire de la Méditerranée	7 673	4 861	7 097	3 159	4 497	42,36%
Réunion des présidents de parlements	8 466	4 113	7 367	5 697	6 557	15,09%
Total instances	379 326	356 556	429 473	369 843	393 171	6,31%

Source BPR et DLC

(2) Les activités des groupes interparlementaires d'amitié

Les dépenses relatives aux activités des groupes interparlementaires d'amitié suivent une évolution cyclique. L'exercice 2017 avait été marqué par une longue période de suspension des travaux parlementaires, ce qui avait entraîné un ralentissement des déplacements. La ventilation des dépenses entre les trois principaux postes, à savoir les accueils de délégations étrangères, les déplacements et les autres activités, présente des variations significatives.

En 2018, les **vingt-deux déplacements** de groupes d'amitié (+2) ont coûté **384 165 euros**, contre 322 046 euros en 2017, et les **six accueils 51 731 euros**, contre 52 361 euros l'année précédente.

Il convient de rappeler que la mise en œuvre de mesures de réduction des coûts a produit des résultats sensibles depuis 2013, mais reste dépendante en partie de paramètres externes tels que les cours des principales devises et les tarifs aériens.

Agrégat des dépenses des groupes interparlementaires d'amitié

	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Accueils	89 238	80 804	44 365	52 361	51 371	-1,89%
<i>(nombre d'accueils réalisés)</i>	10	8	5	6	6	0,00%
Déplacements	366 201	313 556	373 323	322 046	384 165	19,29%
<i>Participation des Sénateurs</i>	56 610	44 683	66 253	54 829	63 650	16,09%
<i>(nombre de déplacements réalisés)</i>	22	17	23	20	22	10,00%
Régie	-8 997	11 984	18 567	-562	22 732	-4142,41%
<i>recettes</i>	-55 286	-51 216	-49 676	-50 292	-47 190	-6,17%
<i>dépenses</i>	46 289	63 200	68 243	49 730	69 922	40,60%
Autres dépenses	12 226	15 229	8 215	4 020	16 847	319,12%
TOTAL	458 668	421 573	444 470	377 864	475 115	25,74%

Source BPR

(3) La coopération technique interparlementaire

Les dépenses de la **coopération technique interparlementaire** liées aux activités de coopération effectuées au Sénat (accueil de délégations de parlements étrangers), ainsi qu'aux missions techniques assurées par des Sénateurs et des fonctionnaires à l'étranger (expertise législative, appui logistique et technique, etc.) se sont élevées, en 2018, à **30 666 euros**, contre 28 612 euros en 2017.

Les principaux projets ont été les suivants :

- la tenue des cycles francophone et anglophone de formation au travail parlementaire co-organisés avec l'Assemblée nationale et l'ENA, pour respectivement **5 864** et **3 594 euros** ;

- l'accueil d'une délégation de sénateurs cambodgiens, conformément à un accord de coopération bilatéral, pour **4 078 euros**;

- la participation d'une Sénatrice et de deux fonctionnaires au séminaire des fonctionnaires des Assemblées francophones de la Méditerranée, à Rabat, pour **2 657 euros**.

Evolution des dépenses de coopération technique interparlementaire

	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Coopération technique interparlementaire	48 270	51 537	30 982	28 612	30 666	7,18%

Source BPR

(4) Les manifestations à caractère international

Les dépenses relatives aux **manifestations internationales** se sont élevées en 2018 à **49 829 euros**, en hausse de **95,44 %** sur un an.

Outre les activités habituelles financées par cette enveloppe, c'est-à-dire les colloques à vocation économique co-organisés avec l'agence Business France,

les colloques organisés à l'initiative des présidents de groupes d'amitié et les missions de Sénateurs représentant le Président du Sénat lors de manifestations exceptionnelles à l'étranger, ont été pris en charge :

- l'organisation d'un colloque par le groupe de liaison, de réflexion, de vigilance et de solidarité avec les chrétiens, les minorités au Moyen-Orient et les Kurdes, pour **17 176 euros** ;

- l'organisation des deux colloques à vocation économique en partenariat avec Business France, consacrés respectivement à la Pologne et aux pays de l'ASEAN, pour un total de **11 160 euros** ;

- l'organisation, par plusieurs groupes d'amitié, de trois colloques à vocation régionale, pour un total de **8 592 euros** ;

- la participation du Sénat à la semaine de l'Amérique latine et des Caraïbes 2018, pour **6 479 euros** ;

- la participation d'une délégation du Sénat, conduite par son Président, au forum interparlementaire franco-marocain tenu à Rabat, pour **5 840 euros**.

Évolution des dépenses de manifestations internationales

	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Manifestations internationales	107 284	151 505	62 208	25 496	49 829	95,44%

Source BPR

e) Les missions des commissions

Les frais de mission des commissions permanentes, de la commission des affaires européennes, des missions d'information et des commissions d'enquête sont pris en charge par le budget de la **Direction de la Législation et du Contrôle**. La majorité des dépenses concernent les **commissions permanentes**, dont les dépenses s'établissent comme suit :

Dépenses des commissions permanentes

Nom	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Commission des affaires économiques	65 522	69 924	43 316	76 574	20 402	-73,36%
Commission des affaires étrangères	206 843	181 669	207 775	199 747	148 109	-25,85%
Commission des affaires sociales	21 756	24 545	41 276	16 136	34 382	113,07%
Commission de la culture	55 833	92 659	50 055	72 370	68 906	-4,79%
Commission de l'aménagement du territoire	34 010	66 109	90 668	71 975	88 534	23,01%
Commission des finances	40 742	41 848	86 059	77 973	69 883	-10,38%
Commission des lois	80 950	19 160	62 886	63 468	62 617	-1,34%
Total des commissions permanentes	505 656	495 914	582 035	578 243	492 832	-14,77%

Source DLC

Après une évolution des dépenses en baisse en 2015, en hausse en 2016, en légère baisse en 2017, 2018 se caractérise par une baisse des dépenses dans la majorité des commissions, pour un total de **492 832 euros**.

Cette répartition peut être affinée en distinguant le coût des missions, des frais remboursés aux personnes entendues et des autres dépenses « hors mission ». Cette ventilation fait apparaître qu'en 2017, **les missions ont représenté 86,7 % des dépenses des commissions**.

Commissions	Mission 2016	Autres "Hors mission" 2016	Frais personnes	Total 2016	Mission 2017	Autres "Hors mission" 2017	Frais personnes	Total 2017	Mission 2018	Autres "Hors mission" 2018	Frais personnes	Total 2018
Affaires économiques	42 593	724	0	43 316	71 710,19	4 864,09	0	76 574,28	14 883	5 064	454	20 402
Affaires étrangères	196 019	11 409	347	207 775	187 175,15	12 572,05	0	199 747,20	130 391	15 995	1 723	148 109
Affaires sociales	33 765	6 991	520	41 276	13 872,93	1 954,34	309	16 136,37	30 619	3 092	672	34 382
Culture	29 041	20 863	151	50 055	62 085,90	9 539,44	744	72 369,70	54 546	13 797	564	68 906
Aménagement du territoire	85 880	4 296	492	90 668	68 066,77	3 908,30	0	71 975,07	81 502	6 628	404	88 534
Finances	82 288	3 772	0	86 059	72 896,83	5 075,98	0	77 972,81	67 043	2 757	84	69 883
Lois	49 267	11 894	1 724	62 886	56 469,39	5 866,84	1 131,49	63 467,72	47 984	12 112	2 521	62 617
Total	518 853	59 949	3 233	582 035	532 277,16	43 781,04	2 184,95	578 243,15	426 968	59 444	6 421	492 832

- *mission : comprenant tous les frais liés aux déplacements*
- *hors-mission : incluant toutes les autres dépenses (repas de travail, traduction de documents, colloque, séminaire, etc)*
- *frais de remboursement pour les personnes entendues.*

Les dépenses de la Commission des affaires européennes, qui ont représenté **104 514 euros** en 2018 (+28,82 %), retrouvant leur niveau de 2016, sont principalement dues à des déplacements dans les pays de l'Union européenne ainsi qu'à la participation aux activités de de la Conférence des organes parlementaires spécialisés (COSAC) et de l'Assemblée parlementaire pour l'union pour la Méditerranée (AP-UpM).

	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Commission des affaires européennes	65 307	95 195	106 252	81 130	104 514	28,82%

Source DLC

Au titre de ses prérogatives en matière de contrôle budgétaire, la commission des finances a effectué une dizaine de déplacements à l'étranger, pour un total de **46 951 euros**.

Par ailleurs, **23 713 euros** ont été dépensés pour le groupe de liaison, de réflexion, de vigilance et de solidarité avec les chrétiens, les minorités au Moyen-Orient et les Kurdes.

Les dépenses des instances temporaires (missions communes d'information, missions d'information, commissions d'enquête et commissions spéciales) ont évolué comme suit :

Evolution des dépenses des instances temporaires

	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Instances temporaires	93 962	93 001	59 696	36 359	39 518	8,69%

Source DLC

En dépit d'un rebond en 2018, la consommation de l'enveloppe des instances temporaires est en diminution depuis 2014. Les dépenses de 2018 ne représentent plus que 42 % de celles de 2014, à **39 518 euros**, alors que l'ensemble des groupes politiques ont exercé leur droit de tirage et que quatre commissions spéciales ainsi qu'une mission commune d'information à la demande de trois commissions ont été créées.

f) Les Délégations et Offices

Toutes les dépenses des Délégations et de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) sont regroupées, depuis 2011, au sein de la **Direction de l'Initiative Parlementaire et des Délégations**.

Elles s'établissent, pour 2018, à **279 289 euros**, ventilées entre les différentes entités :

Entité	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2017/2016
Délégation aux collectivités territoriales	79 918	50 046	39 786	14 937	57 532	285,16%
Délégation aux droits des femmes	53 103	33 657	31 998	19 910	35 397	77,79%
Délégation aux entreprises	1 073	66 249	87 212	88 965	84 954	-4,51%
Délégation à l'outre-mer	41 983	100 477	95 775	41 573	55 746	34,09%
Délégation à la prospective	41 933	26 880	21 355	15 391	20 946	36,09%
<i>Total délégations</i>	218 010	277 309	276 127	180 775	254 575	40,82%
OPECST (quote-part du Sénat)	55 123	67 830	113 505	47 429	24 714	-47,89%
TOTAL	273 133	345 139	389 632	228 204	279 289	22,39%

Source DIP

Ces crédits ont porté :

- sur des **dépenses d'étude et de recherche**, pour **66 240 euros**, dont une étude sur la régulation économique des contrats courts (38 880 euros) et une étude d'impact sur la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs (27 360 euros) ;
- sur des **dépenses d'abonnements et de documentation technique** (**10 733 euros**) ;

- sur la réalisation de **comptes rendus** d’auditions et la traduction de documents (**44 885 euros**) ;
- sur **l’organisation de colloques** (**23 718 euros**) ;
- sur des **frais de mission**, de déplacement et de réception, pour **109 718 euros**.

Évolution des frais de missions et de fonctionnement des Délégations
Données agrégées

Année	Missions	Remboursement des personnes auditionnées	Frais d'études	Colloque et assimilés	Autres	Total
2014	47 347	4 455	66 480	66 340	33 389	218 011
2015	104 587	5 668	69 242	47 413	50 399	277 309
2016	112 708	5 690	64 813	66 051	42 472	291 734
2017	106 407	4 610	42 064	38 831	37 502	229 414
2018	109 718	1 774	66 240	73 719	42 271	293 723

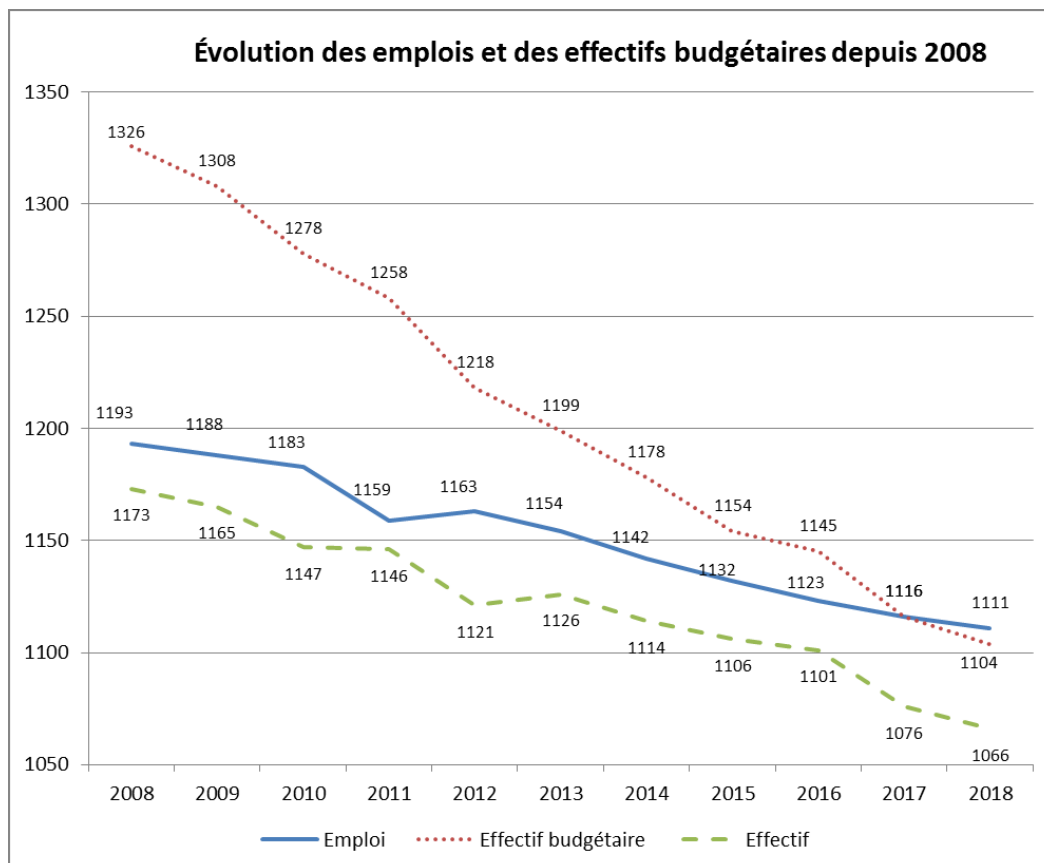
Source DIP

Enfin, **38 429 euros** ont été dépensés au titre du cofinancement de l’OPECST par le Sénat.

3. Les charges de personnel

a) Le traitement du personnel titulaire et stagiaire

Au 31 décembre 2018, **l’administration du Sénat comptait 1 104 emplois budgétaires**, contre 1 116 un an auparavant (-1,1 %), les effectifs réels de fonctionnaires s’établissant à **1 066 personnes** en raison de vacances de postes.



Les traitements du personnel titulaire et stagiaire représentent une dépense de **91 106 637 euros**, ce qui constitue une **diminution de 884 090 euros** par rapport à 2017, confirmant ainsi leur tendance à la contraction après des baisses de 380 000 euros en 2017, 930 000 euros en 2016, 1,8 million d'euros en 2015 et 1 million d'euros en 2014.

En l'absence de revalorisation du point d'indice en 2018, il convient de noter que la revalorisation de 0,6 % intervenue le 1^{er} février 2017 correspond en année pleine à un impact supplémentaire sur la masse salariale de 0,05 %. Pour autant, la baisse tendancielle des dépenses de rémunération du personnel se poursuit.

En 2018, cette évolution correspond :

- à la **réduction des effectifs payés**, qui passent à 996 personnes à la fin de l'année 2018 contre 1 008 à la fin de l'année 2017 (-1,19 %), en raison de 39 départs à la retraite et de la stabilisation du nombre de fonctionnaires en position de congé spécial ;

- à la réalisation de cinq séances supplémentaires de fin de semaine, contre une seule en 2017 ;

- au phénomène récurrent de **latence dans les remplacements**, ce qui, au niveau global, s'apparente à une diminution du nombre d'équivalents temps-plein (ETP) payés.

Deux éléments de la rémunération des fonctionnaires constituent des dispositifs en extinction. L'indemnité correctrice individuelle (ICI), n'est pas perçue par les fonctionnaires entrés en fonction après le 19 mars 1999 tandis que l'indemnité complémentaire de logement (ICL), ne concerne pas ceux entrés après le 12 décembre 2012. Par conséquent, les montants dépensés pour ces deux indemnités baissent chaque année en proportion du nombre de départs à la retraite ou en congé spécial.

b) La rémunération du personnel contractuel et temporaire

Les dépenses de **rémunération du personnel contractuel et temporaire** ont représenté **6 846 166 euros** en 2018, en hausse de **5,14 %** par rapport à 2017.

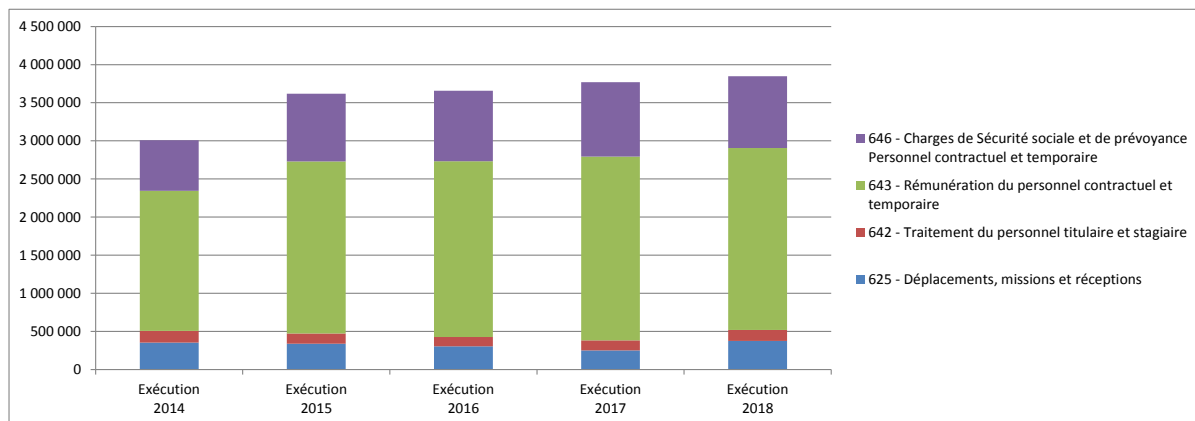
L'évolution des effectifs constitue la principale raison de cette augmentation avec notamment la contractualisation de personnels techniques de la Direction de l'Architecture, partiellement compensée par des vacances de poste notamment parmi les personnels de santé ainsi que des départs non prévus.

La **Direction des Affaires financières et sociales** a dépensé **4 460 546 euros**, soit 91,29 % des 4 886 300 euros lui avaient été alloués. La dépense est en hausse de **8,73 %** par rapport à 2017. La revalorisation du point d'indice de 0,6 % intervenue le 1^{er} février 2017 a un effet négligeable de +0,05 % en année pleine par rapport à 2017.

La **Présidence** a consommé **2 385 620 euros**, en baisse de 0,96 % sur un an. Cette évolution traduit l'atteinte du plein effectif du Cabinet et cette baisse est pour l'essentiel liée au départ non prévu de l'un des officiers de police affecté à la sécurité du Président du Sénat. Il s'agit là du poste principal de l'ensemble des dépenses à destination de la Présidence.

Agrégat des dépenses de la Présidence

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
DEPENSES					
625 - Déplacements, missions et réceptions	353 634	339 906	305 751	252 749	376 133
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	154 900	133 204	121 015	131 635	143 360
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	1 837 238	2 256 231	2 306 781	2 408 783	2 385 620
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	663 702	889 991	923 774	976 855	942 426
TOTAL DES DEPENSES	3 009 474	3 619 332	3 657 321	3 770 022	3 847 540



c) *Les charges de Sécurité sociale et de prévoyance du personnel titulaire et stagiaire*

Les **charges de Sécurité sociale et de prévoyance du personnel titulaire et stagiaire** ont représenté une dépense de **16 665 646 euros**, en baisse de 0,23 %.

Les dépenses afférentes aux charges contributives de Sécurité sociale du personnel en activité et aux charges de contribution solidarité autonomie sont en baisse de 1,40 %, évolution symétrique à celle des traitements.

Du fait de l'achèvement au 1^{er} janvier 2017 du calendrier d'augmentation des taux de cotisation dans le cadre général de l'évolution des régimes de retraite, les charges contributives retraite du personnel évoluent également en 2018 de façon corrélée aux traitements (-1,38 %).

Enfin, les charges contributives de Sécurité sociale du personnel retraité augmentent de **105 317 euros** par rapport à 2017 (+3,84 %). Cette évolution résulte de l'accroissement constant du nombre de retraités. Les départs à la retraite plus nombreux que les décès entraînent un accroissement net du nombre d'anciens fonctionnaires pensionnés. Le **nombre des retraités** (hors pensions de réversion), passé de 713 à fin 2014, 739 à fin 2015, 769 à fin 2016 et à 802 à fin 2017 s'établit désormais à **827** (+25), soit une augmentation de 3,11 % sur un an. S'y ajoutent 226 pensionnés de droit dérivé (pensions de réversion et ayant-droits).

d) *Les autres charges sociales*

Les charges correspondant aux rémunérations des contractuels ont suscité une dépense de **2 393 282 euros** en 2018, soit une augmentation de **5,08 %** par rapport à 2017, corrélée à l'évolution (+5,14 %) des rémunérations.

S'agissant de diverses autres charges sociales, les dépenses ont principalement concerné :

- les **indemnités de départ à la retraite**, qui ont représenté **823 926 euros** (- 16,93 %) ;
- les **allocations-chômage** et viagères des personnels contractuels, pour **111 916 euros** (-40,48 %) ;
- la réservation de **berceaux de crèches**, pour **147 600 euros** ;
- le versement de trois **capitaux décès**, pour un total de **50 928 euros**.

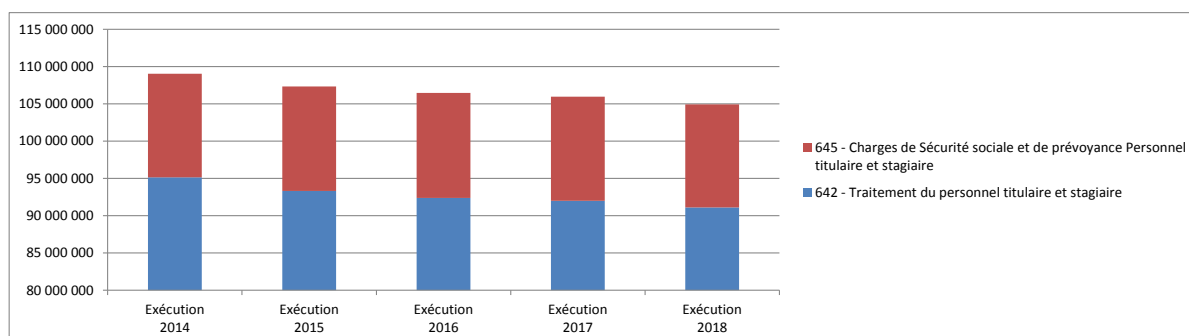
675 941 euros ont été versés aux œuvres sociales dont en particulier 667 000 euros au Comité des œuvres sociales du Sénat (C.O.S.S.), dont la subvention est inchangée depuis 2009.

Les dépenses relatives à la médecine du travail s'élèvent à **153 529 euros**, en baisse de 3,84 %, et couvrent principalement la rémunération des médecins ayant remplacé le médecin de soins du Sénat durant son absence prolongée, les remplaçants de l'infirmière ainsi que le coût de visites médicales diverses.

Au total, les dépenses liées à la rémunération du personnel titulaire et stagiaire s'établissent comme suit au cours des cinq derniers exercices.

Personnel titulaire et stagiaire

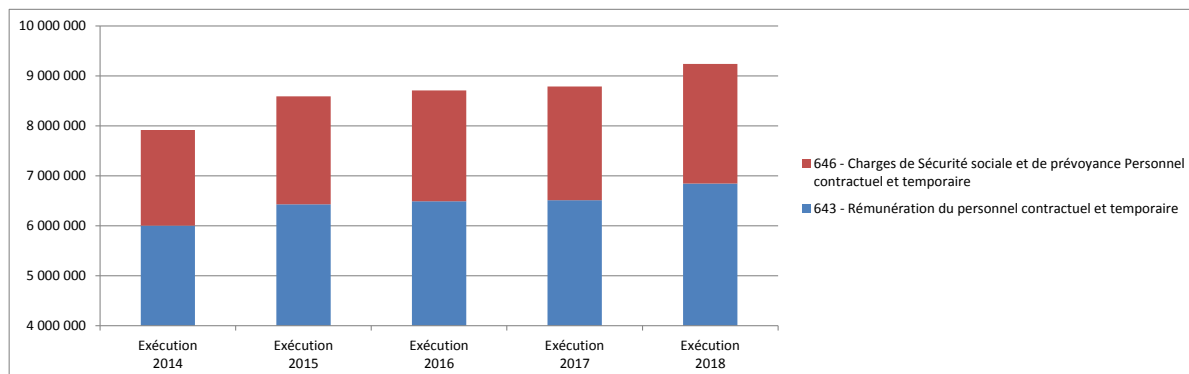
Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
DEPENSES					
Personnel titulaire et stagiaire					
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	95 145 551	93 317 894	92 374 180	91 990 727	91 106 637
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	13 875 909	13 996 847	14 079 535	13 961 365	13 817 757
TOTAL DES DEPENSES	109 021 460	107 314 740	106 453 715	105 952 092	104 924 394



Les dépenses liées à la rémunération du personnel contractuel et temporaire ont quant à elles évolué de la façon suivante sur la même période.

Personnel contractuel et temporaire

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
DEPENSES					
Personnel contractuel et temporaire					
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	6 002 408	6 428 549	6 490 130	6 511 202	6 846 166
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	1 913 476	2 163 299	2 219 317	2 277 644	2 393 282
TOTAL DES DEPENSES	7 915 884	8 591 847	8 709 447	8 788 846	9 239 448



e) La formation et le recrutement

347 139 euros ont été dépensés pour la **formation** des personnels et la conception d'épreuves de concours. Les dépenses baissent de 4,4 % par rapport à 2017, du fait d'une diminution des dépenses de formation générale, certaines formations ayant été décalées pour des raisons calendaires, les dépenses de formation aux langues étrangères demeurant stables tandis que les dépenses de conception d'épreuves de concours augmentent légèrement.

Les dépenses d'**honoraires** se sont élevées à **91 747 euros**, en baisse de **27,78 %** par rapport à 2017. Les dépenses ont majoritairement concerné la rémunération de membres de jury de concours, pour 39 533 euros (-40,5 %). Les frais d'avocat ont également diminué, reflétant l'activité contentieuse, et s'élèvent à 24 600 euros. Une dépense de 16 833 euros a été engagée pour les visites médicales biennales des conducteurs d'automobile, qui se tiennent les années paires.

La location de salles dans le cadre de l'organisation des concours a représenté une dépense de **58 888 euros**, stable par rapport à 2017.

Enfin, **108 431 euros**, en augmentation de 9,16 % par rapport à 2017, ont été dépensés en frais de déplacement et de mission, la troisième session de l'Institut du Sénat étant intégralement enregistrée sur l'exercice 2018, tandis que le nombre de stages d'immersion est resté réduit.

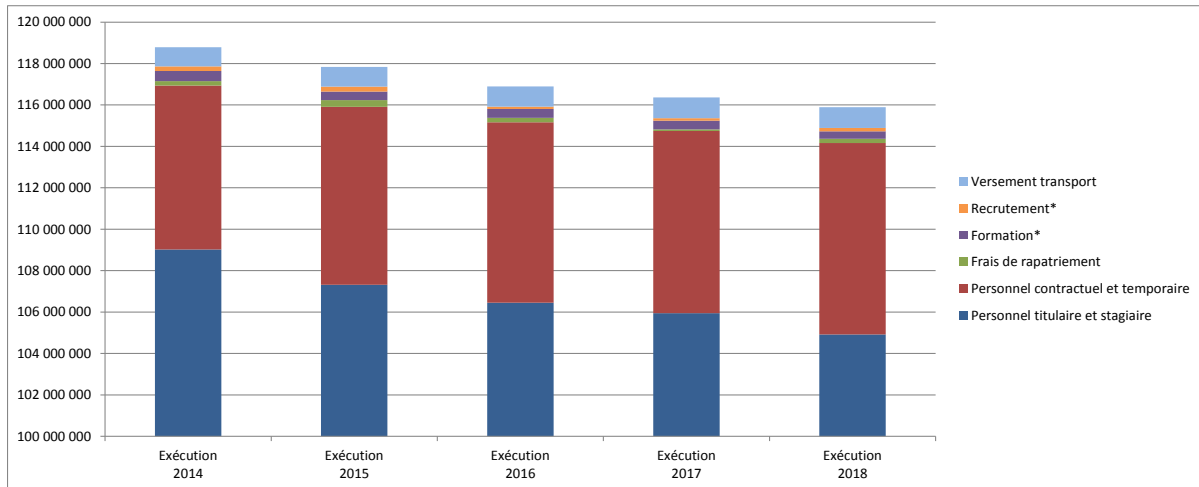
f) Les prises en charges diverses

Le **rapatriement du personnel** à l'issue des séances de nuit a entraîné une dépense de **200 180 euros**, en augmentation de 139,10 % par rapport à 2017, en raison de la forte hausse du nombre de rapatriements effectués (69 contre 35), qui trouve son explication dans l'ordre du jour du Sénat, et d'une légère augmentation du coût moyen des rapatriements.

Agrégat des dépenses de personnel

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
DEPENSES					
Personnel titulaire et stagiaire	109 021 460	107 314 740	106 453 715	105 952 092	104 924 394
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	95 145 551	93 317 894	92 374 180	91 990 727	91 106 637
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	13 875 909	13 996 847	14 079 535	13 961 365	13 817 757
Personnel contractuel et temporaire	7 915 884	8 591 847	8 709 447	8 788 846	9 239 448
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	6 002 408	6 428 549	6 490 130	6 511 202	6 846 166
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	1 913 476	2 163 299	2 219 317	2 277 644	2 393 282
Frais de rapatriement	211 138	325 439	216 594	83 724	200 180
624720 - Rapatriement du personnel	211 138	325 439	216 594	83 724	200 180
Formation*	490 534	410 420	430 349	415 174	366 918
Formation	490 534	410 420	430 349	415 174	366 918
Recrutement*	223 117	248 313	109 048	122 365	159 293
Recrutement	223 117	248 313	109 048	122 365	159 293
Versement transport	926 054	946 551	978 727	1 002 596	999 084
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	926 054	946 551	978 727	1 002 596	999 084
TOTAL DES DEPENSES	118 788 186	117 837 310	116 897 880	116 364 796	115 889 318

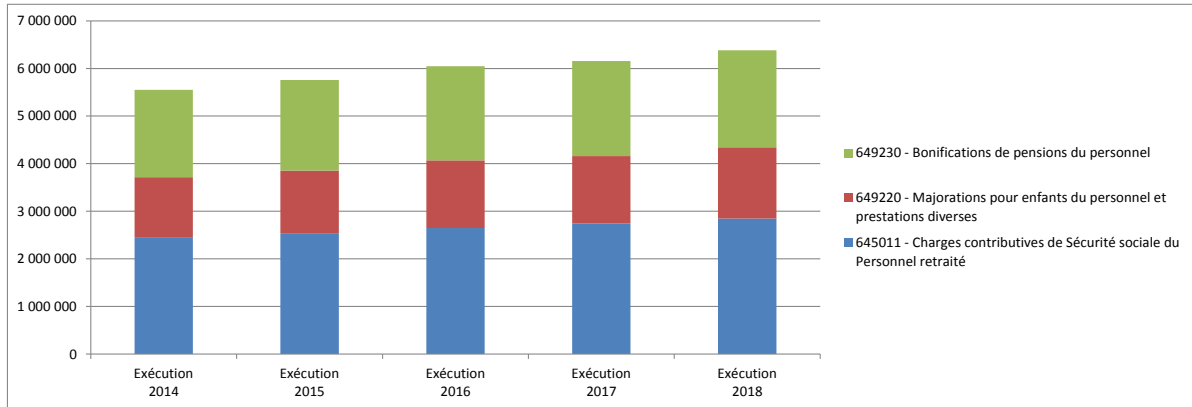
* Source RHF



Pour les personnels retraités, l'évolution des dépenses au cours des cinq derniers exercices s'établit ainsi :

Dépenses pour les personnels retraités

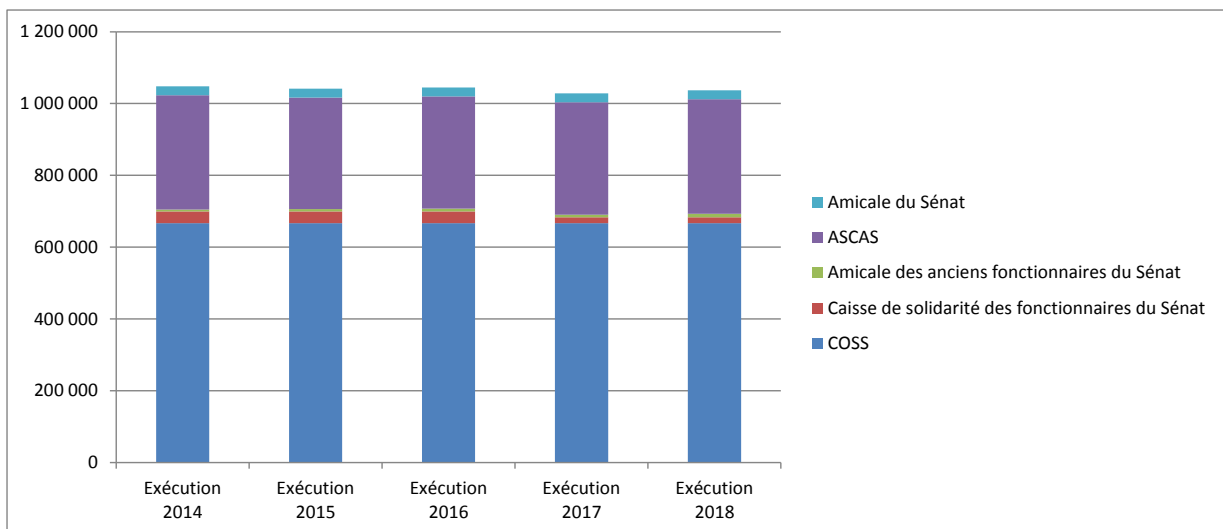
Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
DEPENSES					
Personnels retraités					
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	2 456 202	2 527 991	2 647 570	2 742 572	2 847 890
649220 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	1 258 138	1 325 672	1 420 770	1 416 862	1 496 212
649230 - Bonifications de pensions du personnel	1 836 271	1 904 325	1 978 764	1 995 266	2 036 990
TOTAL DES DEPENSES	5 550 610	5 757 988	6 047 104	6 154 700	6 381 092



Au total, les dépenses relatives aux activités sociales et culturelles évoluent comme suit.

Agrégat des dépenses relatives aux activités sociales et culturelles

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
DEPENSES					
COSS	667 000	667 000	667 000	667 000	667 000
Caisse de solidarité des fonctionnaires du Sénat	32 401	32 401	32 466	16 000	16 000
Amicale des anciens fonctionnaires du Sénat	5 000	6 250	7 500	7 500	10 000
ASCAS	318 644	311 000	313 000	313 000	319 000
Amicale du Sénat	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
TOTAL DES DEPENSES	1 048 045	1 041 651	1 044 966	1 028 500	1 037 000



EXECUTION DU BUDGET - 2018
Sénat
Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2017	Budget réparti 2018	Exécution 2018	Solde budgétaire 2018	Taux d'exécution 2018	Variation 2018-2017 (en%)	Variation 2018-2017 (en montant)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	1 038 918,91	1 143 679,47	1 100 202,83	43 476,64	96,20%	5,90%	61 283,92
605100 - Travaux d'impression	228 258,80	400 000,00	232 937,49	167 062,51	58,23%	2,05%	4 678,69
605200 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	1 427,28	1 000,00	1 329,46	-329,46	132,95%	-6,85%	-97,82
605300 - Achats de petits matériels et consommables informatiques	227 929,10	209 000,00	218 908,99	-9 908,99	104,74%	-3,96%	-9 020,11
605400 - Achats de mobilier et décors	55 588,50	80 000,00	73 942,22	6 057,78	92,43%	33,02%	18 353,72
605600 - Achats de matériels, équipements et travaux photos	15 586,94	6 000,00	3 470,57	2 529,43	57,84%	-77,73%	-12 116,37
605700 - Achats de matériel, équipements et travaux audiovisuels	96 142,37	40 179,47	127 461,90	-87 282,43	317,23%	32,58%	31 319,53
605810 - Ouvrages	72 384,44	95 500,00	61 051,06	34 448,94	63,93%	-15,66%	-11 333,38
605850 - Divers (ex: Gravures/Lettres)	2 474,15	7 000,00	5 520,90	1 479,10	78,87%	123,14%	3 046,75
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	339 127,33	305 000,00	375 580,24	-70 580,24	123,14%	10,75%	36 452,91
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	3 382 713,84	3 788 600,00	3 049 417,05	739 182,95	80,49%	-9,85%	-333 296,79
606110 - Eau	259 640,14	243 000,00	213 701,27	29 298,73	87,94%	-17,69%	-45 938,87
606120 - Electricité et gaz	1 105 333,59	1 232 000,00	1 157 562,21	74 437,79	93,96%	4,73%	52 228,62
606130 - Chauffage urbain	937 835,25	1 082 000,00	623 123,35	458 876,65	57,59%	-33,56%	-314 711,90
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	340 423,23	418 000,00	265 627,46	152 372,54	63,55%	-21,97%	-74 795,77
606400 - Fournitures administratives	260 562,24	309 000,00	276 812,03	32 187,97	89,58%	6,24%	16 249,79
606600 - Carburant	200 569,98	190 000,00	216 836,62	-26 836,62	114,12%	8,11%	16 266,64
606700 - Fournitures et petits équipements fournis aux Sénateurs dans le cadre du Protocole	76 687,44	62 600,00	52 216,38	10 383,62	83,41%	-31,91%	-24 471,06
606800 - Autres matières et fournitures	190 993,53	232 000,00	232 780,53	-780,53	100,34%	21,88%	41 787,00
606900 - Fournitures ateliers	10 668,44	20 000,00	10 757,20	9 242,80	53,79%	0,83%	88,76
607 - Achats de marchandises	20 340,77	23 000,00	37 260,00	-14 260,00	162,00%	83,18%	16 919,23
607000 - Achats de marchandises	20 340,77	23 000,00	37 260,00	-14 260,00	162,00%	83,18%	16 919,23
611 - Sous-traitance générale	2 342 264,51	2 735 449,01	2 959 601,60	-224 152,59	108,19%	26,36%	617 337,09
611000 - Sous-traitance générale	2 342 264,51	2 735 449,01	2 959 601,60	-224 152,59	108,19%	26,36%	617 337,09
613 - Locations	1 946 333,23	2 018 500,00	1 974 153,23	44 346,77	97,80%	1,43%	27 820,00
613200 - Locations immobilières	1 530 431,36	1 590 000,00	1 556 676,24	33 323,76	97,90%	1,71%	26 244,88
613510 - Locations mobilières	398 206,77	418 500,00	408 851,39	9 648,61	97,69%	2,67%	10 644,62
613520 - Location matériels et logiciels informatiques	17 695,10	10 000,00	8 625,60	1 374,40	86,26%	-51,25%	-9 069,50
614 - Charges locatives et de copropriété	330 855,82	350 000,00	262 130,84	87 869,16	74,89%	-20,77%	-68 724,98
614000 - Charges locatives et de copropriété	330 855,82	350 000,00	262 130,84	87 869,16	74,89%	-20,77%	-68 724,98
615 - Entretien, réparations, restauration	7 431 225,56	7 869 000,00	7 045 260,05	823 739,95	89,53%	-5,19%	-385 965,51
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	488 261,13	895 000,00	921 014,93	-26 014,93	102,91%	88,63%	432 753,80
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	555 962,67	563 500,00	491 573,38	71 926,62	87,24%	-11,58%	-64 389,29
615600 - Maintenance	6 387 001,76	6 410 500,00	5 632 671,74	777 828,26	87,87%	-11,81%	-754 330,02
616 - Assurances	217 316,91	206 000,00	201 492,88	4 507,12	97,81%	-7,28%	-15 824,03
616000 - Assurances	217 316,91	206 000,00	201 492,88	4 507,12	97,81%	-7,28%	-15 824,03

Compte	Exécution 2017	Budget réparti 2018	Exécution 2018	Solde budgétaire 2018	Taux d'exécution 2018	Variation 2018-2017 (en%)	Variation 2018-2017 (en montant)
617 - Etudes et recherche	83 885,51	275 000,00	136 590,66	138 409,34	49,67%	62,83%	52 705,15
617000 - Etudes et recherche	83 885,51	275 000,00	136 590,66	138 409,34	49,67%	62,83%	52 705,15
618 - Divers	1 459 208,79	1 708 700,00	1 466 198,78	242 501,22	85,81%	0,48%	6 989,99
618110 - Achats et abonnements publications diverses	930 649,06	955 700,00	960 137,74	-4 437,74	100,46%	3,17%	29 488,68
618120 - Archives audiovisuelles	24 618,19	29 000,00	28 085,00	915,00	96,84%	14,08%	3 466,81
618140 - Abonnements télévision	8 877,14	11 000,00	9 348,84	1 651,16	84,99%	5,31%	471,70
618150 - Documentation électronique	9 342,82	10 000,00	3 315,23	6 684,77	33,15%	-64,52%	-6 027,59
618170 - Suivi presse quotidienne régionale	23 001,60	23 500,00	23 001,59	498,41	97,88%	0,00%	-0,01
618300 - Documentation technique	32 228,34	40 000,00	27 020,87	12 979,13	67,55%	-16,16%	-5 207,47
618400 - Versement à des organismes de formation	368 508,84	558 500,00	351 216,18	207 283,82	62,89%	-4,69%	-17 292,66
618410 - Formation langues étrangères	56 023,90	78 000,00	56 977,49	21 022,51	73,05%	1,70%	953,59
618450 - Conception épreuves de concours	5 958,90	3 000,00	7 095,84	-4 095,84	236,53%	19,08%	1 136,94
621 - Personnel extérieur	0,00	50 000,00	41 826,81	8 173,19	83,65%	NS	41 826,81
621100 - Personnel intérimaire	0,00	50 000,00	41 826,81	8 173,19	83,65%	NS	41 826,81
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	3 096 317,85	3 227 147,11	2 157 738,51	1 069 408,60	66,86%	-30,31%	-938 579,34
622600 - Honoraires	3 096 317,85	3 227 147,11	2 157 738,51	1 069 408,60	66,86%	-30,31%	-938 579,34
623 - Publicités, publications, relations publiques	373 532,15	527 500,00	413 136,28	114 363,72	78,32%	10,60%	39 604,13
623100 - Annonces et insertions	18 184,00	16 500,00	16 488,08	11,92	99,93%	-9,33%	-1 695,92
623300 - Organisation de manifestations et expositions	110 277,07	199 000,00	113 352,22	85 647,78	56,96%	2,79%	3 075,15
623600 - Catalogue et imprimés	37 600,20	63 000,00	55 003,25	7 996,75	87,31%	46,28%	17 403,05
623700 - Publications	90 188,28	108 000,00	93 754,75	14 245,25	86,81%	3,95%	3 566,47
623800 - Frais de diffusion audiovisuelle	117 282,60	141 000,00	134 537,98	6 462,02	95,42%	14,71%	17 255,38
624 - Transport de biens et transport du personnel	83 723,75	280 000,00	200 179,92	79 820,08	71,49%	139,10%	116 456,17
624720 - Rapatriement du personnel	83 723,75	280 000,00	200 179,92	79 820,08	71,49%	139,10%	116 456,17
625 - Déplacements, missions et réceptions	7 995 411,53	8 638 590,00	7 940 597,22	697 992,78	91,92%	-0,69%	-54 814,31
625110 - Frais de transport hors mission	5 369 229,86	5 477 800,00	5 391 311,41	86 488,59	98,42%	0,41%	22 081,55
625120 - Frais d'hébergement hors mission	122 770,87	53 300,00	81 610,65	-28 310,65	153,12%	-33,53%	-41 160,22
625130 - Frais de séjour hors mission	162 712,82	130 100,00	162 358,10	-32 258,10	124,79%	-0,22%	-354,72
625140 - Péages et parkings hors mission	182 035,90	48 500,00	51 969,10	-3 469,10	107,15%	-71,45%	-130 066,80
625150 - Divers hors mission	38 253,01	4 500,00	48 535,96	-44 035,96	1078,58%	26,88%	10 282,95
625610 - Frais de transport sur mission	948 764,51	1 227 250,00	976 444,88	250 805,12	79,56%	2,92%	27 680,37
625620 - Frais d'hébergement sur mission	251 420,66	371 250,00	285 558,98	85 691,02	76,92%	13,58%	34 138,32
625630 - Frais de séjour sur mission	50 751,33	109 150,00	56 905,29	52 244,71	52,13%	12,13%	6 153,96
625640 - Frais divers sur mission	140 859,73	204 010,00	120 119,96	83 890,04	58,88%	-14,72%	-20 739,77
625700 - Réceptions	672 110,67	949 550,00	681 949,61	267 600,39	71,82%	1,46%	9 838,94
625730 - Frais des groupes interparlementaires d'amitié	49 729,66	48 180,00	69 922,09	-21 742,09	145,13%	40,60%	20 192,43
625740 - Frais des groupes d'études	6 772,51	15 000,00	13 911,19	1 088,81	92,74%	105,41%	7 138,68
626 - Frais postaux et de télécommunications	3 391 968,49	3 327 000,00	3 295 220,12	31 779,88	99,04%	-2,85%	-96 748,37
626100 - Frais postaux et de télécommunication	1 591 090,00	1 677 000,00	1 772 847,22	-95 847,22	105,72%	11,42%	181 757,22
626210 - Abonnement téléphonique	1 655 598,91	1 450 000,00	1 369 267,95	80 732,05	94,43%	-17,29%	-286 330,96
626220 - Lignes spécialisées et internet	81 795,92	127 000,00	85 770,95	41 229,05	67,54%	4,86%	3 975,03
626250 - Autres frais de télécommunications	63 483,66	73 000,00	67 334,00	5 666,00	92,24%	6,07%	3 850,34

Compte	Exécution 2017	Budget réparti 2018	Exécution 2018	Solde budgétaire 2018	Taux d'exécution 2018	Variation 2018-2017 (en%)	Variation 2018-2017 (en montant)
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	1 002 595,54	1 000 000,00	999 084,24	915,76	99,91%	-0,35%	-3 511,30
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	1 002 595,54	1 000 000,00	999 084,24	915,76	99,91%	-0,35%	-3 511,30
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	422 205,41	476 301,60	438 464,00	37 837,60	92,06%	3,85%	16 258,59
635000 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	422 205,41	476 301,60	438 464,00	37 837,60	92,06%	3,85%	16 258,59
641 - Indemnités des Sénateurs	31 322 005,89	31 896 200,00	31 647 354,46	248 845,54	99,22%	1,04%	325 348,57
641100 - Indemnité parlementaire	23 260 212,30	23 482 600,00	23 364 605,52	117 994,48	99,50%	0,45%	104 393,22
641200 - Indemnité de résidence	697 791,01	704 500,00	700 921,50	3 578,50	99,49%	0,45%	3 130,49
641300 - Indemnités de fonction	5 983 094,33	6 046 800,00	6 009 903,32	36 896,68	99,39%	0,45%	26 808,99
641410 - Président	85 955,14	86 400,00	85 997,88	402,12	99,53%	0,05%	42,74
641420 - Membre du Bureau, Président des commissions, de l'Office et des Groupes	1 087 011,08	1 118 000,00	1 138 316,64	-20 316,64	101,82%	4,72%	51 305,56
641500 - Indemnités à caractère familial	84 298,34	80 000,00	99 859,84	-19 859,84	124,82%	18,46%	15 561,50
641700 - Allocation d'aide au retour à l'emploi	123 643,69	377 900,00	247 749,76	130 150,24	65,56%	100,37%	124 106,07
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	91 990 726,89	92 859 035,00	91 106 637,01	1 752 397,99	98,11%	-0,96%	-884 089,88
642100 - Traitement de base	35 789 225,13	35 947 000,00	35 295 091,20	651 908,80	98,19%	-1,38%	-494 133,93
642200 - Indemnité de résidence	1 340 588,65	1 347 075,00	1 321 854,83	25 220,17	98,13%	-1,40%	-18 733,82
642300 - Indemnité de service	8 932 899,04	8 980 400,00	8 807 139,70	173 260,30	98,07%	-1,41%	-125 759,34
642410 - Transport et ICL	4 042 881,62	3 980 000,00	3 900 388,73	79 611,27	98,00%	-3,52%	-142 492,89
642420 - Travaux supplémentaires	27 170 604,12	28 022 400,00	27 399 766,56	622 633,44	97,78%	0,84%	229 162,44
642430 - Indemnité exceptionnelle	3 628 643,77	3 690 000,00	3 586 830,53	103 169,47	97,20%	-1,15%	-41 813,24
642441 - ICI	1 479 020,50	1 430 000,00	1 348 509,33	81 490,67	94,30%	-8,82%	-130 511,17
642442 - Indemnités diverses	7 650 286,51	7 463 660,00	7 463 921,01	-261,01	100,00%	-2,44%	-186 365,50
642510 - SFT	391 739,29	442 400,00	401 244,88	41 155,12	90,70%	2,43%	9 505,59
642520 - Autres indemnités à caractère familial	1 564 838,26	1 556 100,00	1 581 890,24	-25 790,24	101,66%	1,09%	17 051,98
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	6 511 202,28	7 299 900,00	6 846 165,92	453 734,08	93,78%	5,14%	334 963,64
643100 - Rémunération	4 578 406,69	5 114 600,00	4 899 705,44	214 894,56	95,80%	7,02%	321 298,75
643200 - Congés payés	3 309,91	72 200,00	2 414,03	69 785,97	3,34%	-27,07%	-895,88
643300 - Indemnités diverses	1 929 485,68	2 113 100,00	1 944 046,45	169 053,55	92,00%	0,75%	14 560,77
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	11 810 959,74	12 054 200,00	12 177 107,28	-122 907,28	101,02%	3,10%	366 147,54
644010 - Charges contributives de Sécurité sociale des Sénateurs en exercice	1 374 303,71	1 387 000,00	1 381 495,06	5 504,94	99,60%	0,52%	7 191,35
644011 - Charges contributives de Sécurité sociale des Sénateurs ministres	16 303,81	11 600,00	14 714,11	-3 114,11	126,85%	-9,75%	-1 589,70
644012 - Charges contributives de Sécurité sociale des Sénateurs pensionnés	2 595 860,99	3 005 800,00	2 881 707,98	124 092,02	95,87%	11,01%	285 846,99
644013 - Charges contributives de Sécurité sociale-Allocation d'aide au retour à l'emploi	7 062,57	21 600,00	14 151,53	7 448,47	65,52%	100,37%	7 088,96
644020 - Charges contributives retraite des Sénateurs	7 653 933,08	7 455 400,00	7 723 519,14	-268 119,14	103,60%	0,91%	69 586,06
644021 - Charges contributives retraite des Sénateurs ministres	68 079,13	75 500,00	65 170,08	10 329,92	86,32%	-4,27%	-2 909,05
644030 - Charges de contribution solidarité autonomie des Sénateurs	94 912,00	95 800,00	95 338,55	461,45	99,52%	0,45%	426,55
644031 - Charges de contribution solidarité- Allocation d'aide au retour à l'emploi	504,45	1 500,00	1 010,83	489,17	67,39%	100,38%	506,38
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	16 703 937,31	16 873 600,00	16 665 646,31	207 953,69	98,77%	-0,23%	-38 291,00
645010 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel en activité	1 915 188,65	1 921 300,00	1 888 409,84	32 890,16	98,29%	-1,40%	-26 778,81
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	2 742 572,36	2 943 700,00	2 847 889,67	95 810,33	96,75%	3,84%	105 317,31
645020 - Charges contributives Retraite du Personnel	11 960 445,24	11 833 700,00	11 794 829,77	38 870,23	99,67%	-1,38%	-165 615,47
645022 - Charges contributives Retraite du Personnel - services antérieurs organismes extérieurs	-57 909,51	30 100,00	-7 116,38	37 216,38	-23,64%	-87,71%	50 793,13
645030 - Charges de contribution solidarité autonomie du Personnel	143 640,57	144 800,00	141 633,41	3 166,59	97,81%	-1,40%	-2 007,16

Compte	Exécution 2017	Budget réparti 2018	Exécution 2018	Solde budgétaire 2018	Taux d'exécution 2018	Variation 2018-2017 (en%)	Variation 2018-2017 (en montant)
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	2 277 644,21	2 590 200,00	2 393 282,44	196 917,56	92,40%	5,08%	115 638,23
646100 - Charges de Séc. soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire - Cotisations URSS	1 501 085,25	1 698 700,00	1 642 329,65	56 370,35	96,68%	9,41%	141 244,40
646200 - Charges contributives de retraite Personnel contractuel et temporaire	362 059,95	430 200,00	407 721,93	22 478,07	94,77%	12,61%	45 661,98
646300 - Charges contributives de retraite Personnel fonctionnaire détaché au Sénat	361 946,83	385 000,00	281 658,25	103 341,75	73,16%	-22,18%	-80 288,58
646400 - Charges contributives de Mutuelle et de Prévoyance collectives	52 552,18	76 300,00	61 572,61	14 727,39	80,70%	17,16%	9 020,43
647 - Autres charges sociales	2 321 552,45	1 902 000,00	1 981 316,09	-79 316,09	104,17%	-14,66%	-340 236,36
647100 - Prestations directes	1 481 900,59	1 170 200,00	1 151 846,25	18 353,75	98,43%	-22,27%	-330 054,34
647400 - Versements oeuvres sociales	679 994,50	681 800,00	675 940,50	5 859,50	99,14%	-0,60%	-4 054,00
647500 - Médecine du travail	159 657,36	50 000,00	153 529,34	-103 529,34	307,06%	-3,84%	-6 128,02
648 - Autres charges de personnel	74 205,28	44 500,00	28 013,50	16 486,50	62,95%	-62,25%	-46 191,78
648230 - Formation aux langues étrangères	17 337,80	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-17 337,80
648240 - Formation aux concours internes	11 178,33	18 000,00	19 621,54	-1 621,54	109,01%	75,53%	8 443,21
648250 - Autres formations	45 689,15	26 500,00	8 391,96	18 108,04	31,67%	-81,63%	-37 297,19
649 - Accessoires de pensions	5 370 713,24	5 586 800,00	5 661 400,99	-74 600,99	101,34%	5,41%	290 687,75
649120 - Majorations pour enfants des pensions des anciens Sénateurs des IVème et Vème Rép.	1 952 484,30	2 056 200,00	2 112 994,03	-56 794,03	102,76%	8,22%	160 509,73
649130 - Bonifications de pensions des Sénateurs	6 100,95	11 300,00	15 204,96	-3 904,96	134,56%	149,22%	9 104,01
649220 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	1 416 862,49	1 462 900,00	1 496 212,26	-33 312,26	102,28%	5,60%	79 349,77
649230 - Bonifications de pensions du personnel	1 995 265,50	2 056 400,00	2 036 989,74	19 410,26	99,06%	2,09%	41 724,24
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeurs similaires	2 685,23	6 800,00	3 802,37	2 997,63	55,92%	41,60%	1 117,14
651000 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques et droits de valeur similaires	2 685,23	6 800,00	3 802,37	2 997,63	55,92%	41,60%	1 117,14
655 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat	48 278,35	300 000,00	38 428,82	261 571,18	12,81%	-20,40%	-9 849,53
655000 - Participation au financement des Offices gérées par l'Assemblée Nationale	42 636,70	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-42 636,70
655100 - Participation au financement des Offices gérées par le Sénat	5 641,65	300 000,00	38 428,82	261 571,18	12,81%	581,16%	32 787,17
658 - Aides à l'exercice du mandat parlementaire	104 393 608,53	101 050 427,51	92 962 102,19	8 088 325,32	92,00%	-10,95%	-11 431 506,34
658110 - Fonctionnement des groupes politiques	10 444 680,94	10 682 900,00	10 412 805,27	270 094,73	97,47%	-0,31%	-31 875,67
658120 - Bureautique des groupes politiques	266 810,93	267 138,00	155 359,46	111 778,54	58,16%	-41,77%	-111 451,47
658200 - Subvention AGAS	66 442 161,31	60 254 000,00	58 346 090,72	1 907 909,28	96,83%	-12,19%	-8 096 070,59
658310 - Frais de mandat des Sénateurs	25 186 441,55	25 051 680,00	19 981 530,45	5 070 149,55	79,76%	-20,67%	-5 204 911,10
658311 - Frais d'hébergement des Sénateurs	1 078 817,72	3 000 000,00	2 831 350,25	168 649,75	94,38%	162,45%	1 752 532,53
658320 - Frais informatique des Sénateurs	974 696,08	1 511 209,51	935 295,20	575 914,31	61,89%	-4,04%	-39 400,88
658330 - Frais de représentation des Sénateurs	0,00	283 500,00	299 670,84	-16 170,84	105,70%	NS	299 670,84
659 - Autres subventions	1 820 389,53	2 072 734,00	1 964 897,03	107 836,97	94,80%	7,94%	144 507,50
659000 - Autres subventions	5 369,60	27 500,00	25 739,20	1 760,80	93,60%	379,35%	20 369,60
659110 - Subvention aux Restaurants	641 975,00	800 000,00	757 651,00	42 349,00	94,71%	18,02%	115 676,00
659130 - Subvention au Salon de coiffure	71 404,00	68 404,00	68 404,00	0,00	100,00%	-4,20%	-3 000,00
659140 - Subvention à la Garde républicaine	230 083,30	210 000,00	213 619,60	-3 619,60	101,72%	-7,16%	-16 463,70
659160 - Subventions diverses	48 500,00	49 000,00	56 000,00	-7 000,00	114,29%	15,46%	7 500,00
659210 - Subvention à l'UIP	323 280,42	365 000,00	312 064,41	52 935,59	85,50%	-3,47%	-11 216,01
659220 - Subvention à l'APF	182 931,65	212 680,00	206 015,72	6 664,28	96,87%	12,62%	23 084,07
659230 - Subvention à la DFAE	0,00	8 200,00	0,00	8 200,00	0,00%	NS	0,00
659240 - Subvention à l'OSCE	114 242,98	120 000,00	118 019,23	1 980,77	98,35%	3,31%	3 776,25
659250 - Subvention à l'association Secrétaires Généraux des Parlements membres de l'UIP	887,51	1 150,00	1 087,71	62,29	94,58%	22,56%	200,20
659260 - Subvention à l'APM	44 000,00	44 000,00	48 400,00	-4 400,00	110,00%	10,00%	4 400,00
659270 - Subvention IPEX	1 119,35	1 500,00	1 212,05	287,95	80,80%	8,28%	92,70
659280 - Subvention COSAC	863,22	1 300,00	0,00	1 300,00	0,00%	-100,00%	-863,22
659290 - Subvention Assemblée parlementaire de l'OTAN	155 732,50	164 000,00	156 684,11	7 315,89	95,54%	0,61%	951,61
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 870,00	3 500,00	4 327,00	-827,00	123,63%	131,39%	2 457,00
671200 - Pénalités, amendes	1 870,00	3 500,00	4 327,00	-827,00	123,63%	131,39%	2 457,00
678 - Autres charges exceptionnelles	91 397,00	807 520,00	98 424,26	709 095,74	12,19%	7,69%	7 027,26
678000 - Autres charges exceptionnelles	91 397,00	807 520,00	98 424,26	709 095,74	12,19%	7,69%	7 027,26
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	309 359 994,50	312 991 883,70	297 297 460,69	15 694 423,01	94,99%	-3,90%	-12 062 533,81

C. LES PRODUITS

Le montant des **produits** constaté s'est établi à **6 793 401 euros**, en phase par rapport aux exercices précédents, hormis le dernier qui comportait la cession d'éléments d'actifs.

Evolution des produits du Sénat depuis 2014

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
PRODUITS					
701 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	-9 170	-9 023	-6 503	-3 889	-2 945
706 - Prestations de services	-222 411	-243 607	-177 543	-261 103	-193 345
707 - Cession à titre onéreux de marchandises	-70 226	-73 525	-74 153	-134 144	-70 893
708 - Produits des activités annexes	-934 584	-880 325	-1 014 430	-943 235	-1 039 626
752 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	-604 574	-600 005	-603 683	-602 833	-614 540
755 - Participation de l'Assemblée Nationale au financement des offices gérés par le Sénat	-51 947	0	0	-3 615	-24 714
758 - Produits divers de gestion courante	-3 917 874	-3 089 989	-4 086 797	-4 576 694	-4 727 401
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-3 000	0	0	0	0
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	-21 998	-17 066	-6 200	-5 577 760	-56 287
778 - Autres produits exceptionnels	-444 540	-50 172	-181 144	-29 515	-63 651
TOTAL DES PRODUITS	-6 280 323	-4 963 712	-6 150 452	-12 132 787	-6 793 401

Le produit des **cessions de publications et de documents** a représenté **2 945 euros**.

Les recettes tirées des **prestations de service** se sont élevées à **193 345 euros**. Ces produits correspondent :

- à **divers remboursements effectués par les Sénateurs (126 094 euros)** ;
- aux redevances de **misés à disposition des salles Clemenceau et Monnerville (62 251 euros)** et du remboursement par Public Sénat de la location de deux places de parking (**2 251 euros**) ;
- à la mise à disposition à des organismes extérieurs, à deux reprises, de la régie de la salle Clemenceau pour des captations audiovisuelles (**5 000 euros**) ;
- à la des ventes en ligne de documents parlementaires (**741 euros**).

Au titre de la **cession de marchandises**, **70 893 euros** de recettes ont été enregistrés, tirés essentiellement de la vente de cartes de vœux aux Sénateurs (60 054 euros).

Les produits des **activités annexes** ont représenté **1 039 626 euros**, soit une hausse de 10,22 % par rapport à 2017. On distingue notamment :

- **325 762 euros** pour le remboursement partiel de la **mise à disposition de fonctionnaires** du Sénat auprès d'autres institutions ;
- **263 399 euros** correspondant pour l'essentiel à la **redevance d'affermage du Restaurant du Sénat et du Comptoir Médicis** et, de façon secondaire, à des **remboursements de frais d'assurance** pour les expositions dans l'Orangerie et d'enlèvement des déchets non ménagers du Restaurant du Sénat ainsi qu'à des refacturations à Public Sénat au titre des charges locatives, des taxes récupérables et de l'accès des personnels de la chaîne aux restaurants du Sénat ;

- **209 695 euros** correspondant à la **refacturation de fluides** et de **frais téléphoniques**, notamment à Public Sénat et au Restaurant du Sénat, au remboursement de frais engagés pour les exposants à l'occasion de manifestations artistiques organisées au Sénat, ainsi qu'à la récupération de 6 259 euros de TVA sur des investissements réalisés pour le Restaurant du Sénat ;

- **112 417 euros**, correspondant pour partie à la **participation des Sénateurs** aux frais engagés lors des déplacements des groupes interparlementaires d'amitié ;

- **100 063 euros** au titre du reversement de l'excédent budgétaire dégagé par les **buvettes**.

Les **revenus des immeubles** se sont élevés à **614 540 euros** :

- **417 473 euros** correspondant au paiement par Public Sénat de sa redevance d'affectation et de ses charges ;

- **197 067 euros** acquittés par La Poste, qui est **locataire du Sénat** pour le bureau situé au rez-de-chaussée de l'immeuble du 20 rue de Tournon.

Les produits divers de gestion courante ont représenté 4 727 401 euros. Il s'agit principalement :

- de la **redevance de gestion des caisses** de Sécurité sociale et de retraite, pour **2 716 095 euros**. Cette redevance est calculée en additionnant les rémunérations des personnels concernés par la gestion des caisses au sein de la DAFS (charges patronales comprises) et une part forfaitaire correspondant à l'amortissement du matériel et des locaux utilisés pour cette gestion, équivalant à 10 % des rémunérations ;

- du reversement de **l'excédent des caisses de Sécurité sociale**, s'élevant à **1 938 854 euros**. Le résultat des caisses de Sécurité sociale n'est jamais budgété, au vu de son caractère essentiellement aléatoire. Il dépend en effet de la situation d'une population restreinte, quelques événements significatifs, telle une hospitalisation longue, suffisant à modifier fortement le résultat.

56 287 euros de produits de cessions d'actifs ont été constatés, imputables pour 37 900 euros à des cessions de véhicules. Enfin, les **autres produits** exceptionnels ont représenté **63 651 euros**, essentiellement pour des recettes enregistrées tels des remboursements de **sinistres automobiles** par les assurances.

Reclassées par destination analytique, les recettes, y compris celles du **Jardin et du Musée**, tirées de la valorisation du patrimoine et des services, s'établissent comme suit.

Agrégat des recettes tirées de la valorisation du patrimoine et des services (Sénat, Jardin, Musée)

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
PRODUITS					
Concessions du Jardin	183 559	125 573	283 108	332 783	346 558
758100 - Concessions jardins	183 559	125 573	283 108	332 783	346 558
Prises de vues photographiques et cinématographiques	36 575	66 885	43 815	50 865	29 428
758900 - Autres produits de gestion courante	36 575	66 885	43 815	50 865	29 428
Mise à disposition des locaux	1 080 910	1 053 851	1 167 543	1 230 595	1 162 566
706000 - Prestations de services	97 200	95 953	106 004	99 902	67 251
708700 - Remboursement de frais	143 683	122 441	222 404	292 408	245 323
708110 - Redevance, affermage, restaurants	235 452	235 452	235 452	235 452	235 452
752000 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	604 574	600 005	603 683	602 833	614 540
Mise à disposition de personnel	317 260	248 250	295 824	340 978	325 762
708400 - Mise à disposition facturée de personnel	317 260	248 250	295 824	340 978	325 762
Restaurant	186 456	193 825	189 532	162 797	176 459
708110 - Redevance, affermage, restaurants	186 456	193 825	189 532	162 797	176 459
Comptoir Médicis	2 828	3 252	20 000	30 410	29 008
708110 - Redevance, affermage, restaurants	2 828	3 252	20 000	30 410	29 008
Divers	201 464	235 775	200 842	5 833 684	248 280
701000 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	9 170	9 023	6 503	3 889	2 945
707000 - Cession à titre onéreux de marchandises	70 226	73 525	74 153	134 144	70 699
708120 - Reversements Buvettes	93 056	117 351	102 129	98 040	100 063
758900 - Autres produits de gestion courante	6 365	14 610	11 858	19 851	18 286
775200 - Produits sur cessions d'immos corporelles	22 648	21 266	6 200	5 577 760	56 287
TOTAL DES PRODUITS	2 009 051	1 927 411	2 200 663	7 982 112	2 318 061

EXECUTION DU BUDGET - 2018

Sénat

Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2017	Budget réparti 2018	Exécution 2018	Solde budgétaire 2018	Taux d'exécution 2018	Variation 2018-2017 (en%)	Variation 2018-2017 (en montant)
PRODUITS							
701 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	-3 889,01	-4 000,00	-2 945,40	-1 054,60	73,64%	-24,26%	943,61
701000 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	-3 889,01	-4 000,00	-2 945,40	-1 054,60	73,64%	-24,26%	943,61
706 - Prestations de services	-261 103,40	-131 200,00	-193 344,52	62 144,52	147,37%	-25,95%	67 758,88
706000 - Prestations de services	-99 902,25	-44 200,00	-67 251,00	23 051,00	152,15%	-32,68%	32 651,25
706010 - Remboursement SNCF et NAVIGO	-31 754,85	-30 000,00	-29 788,01	-211,99	99,29%	-6,19%	1 966,84
706020 - Remboursement forfait taxi	-54 279,88	-15 000,00	-671,33	-14 328,67	4,48%	-98,76%	53 608,55
706030 - Remboursement forfait téléphonique	-34 551,58	-26 000,00	-19 950,64	-6 049,36	76,73%	-42,26%	14 600,94
706040 - Remboursement affranchissements postaux	-8 596,85	-3 000,00	-813,24	-2 186,76	27,11%	-90,54%	7 783,61
706050 - Remboursement photocopies couleur	-31 224,99	-10 000,00	-74 129,55	64 129,55	741,30%	137,40%	-42 904,56
706060 - Autres remboursements	-793,00	-3 000,00	-740,75	-2 259,25	24,69%	-6,59%	52,25
707 - Cession à titre onéreux de marchandises	-134 143,99	-66 100,00	-70 893,24	4 793,24	107,25%	-47,15%	63 250,75
707000 - Cession à titre onéreux de marchandises	-134 143,99	-66 100,00	-70 893,24	4 793,24	107,25%	-47,15%	63 250,75
708 - Produits des activités annexes	-943 234,58	-873 180,00	-1 039 625,88	166 445,88	119,06%	10,22%	-96 391,30
708110 - Redevance, affermage, restaurants	-193 206,53	-210 000,00	-205 466,41	-4 533,59	97,84%	6,35%	-12 259,88
708120 - Reversements Buvettes	-98 040,11	-100 000,00	-100 062,56	62,56	100,06%	2,06%	-2 022,45
708400 - Mise à disposition facturée de personnel	-340 978,00	-280 000,00	-325 761,68	45 761,68	116,34%	-4,46%	15 216,32
708700 - Remboursement de frais	-182 200,94	-153 000,00	-255 552,80	102 552,80	167,03%	40,26%	-73 351,86
708710 - Participations sur frais de transports-missions	-45 311,11	-33 900,00	-52 266,75	18 366,75	154,18%	15,35%	-6 955,64
708720 - Participations sur frais de divers-missions	-9 518,14	-6 100,00	-12 960,11	6 860,11	212,46%	36,16%	-3 441,97
708730 - Cotisations aux groupes interparlementaires d'amitié	-50 292,00	-48 180,00	-47 190,00	-990,00	97,95%	-6,17%	3 102,00
708740 - Cotisations aux groupes d'études	-176,00	-15 000,00	-14 806,00	-194,00	98,71%	8312,50%	-14 630,00
708810 - Dépenses refacturées	-23 511,75	-27 000,00	-25 559,57	-1 440,43	94,67%	8,71%	-2 047,82
752 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	-602 832,84	-610 000,00	-614 540,08	4 540,08	100,74%	1,94%	-11 707,24
752000 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	-602 832,84	-610 000,00	-614 540,08	4 540,08	100,74%	1,94%	-11 707,24
755 - Participation de l'Assemblée Nationale au financement des offices gérés par le Sénat	-3 615,17	-150 000,00	-24 713,60	-125 286,40	16,48%	583,61%	-21 098,43
755000 - Participation de l'Assemblée Nationale au financement des Offices gérés par le Sénat	-3 615,17	-150 000,00	-24 713,60	-125 286,40	16,48%	583,61%	-21 098,43
758 - Produits divers de gestion courante	-4 576 693,51	-3 011 700,00	-4 727 401,13	1 715 701,13	156,97%	3,29%	-150 707,62
758400 - Redevance annuelle de gestion versée par les Caisses	-4 553 697,71	-3 000 200,00	-4 654 938,38	1 654 738,38	155,15%	2,22%	-101 240,67
758900 - Autres produits de gestion courante	-22 995,80	-11 500,00	-72 462,75	60 962,75	630,11%	215,11%	-49 466,95
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	-5 577 760,00	-15 000,00	-56 287,02	41 287,02	375,25%	-98,99%	5 521 472,98
775200 - Produits sur cessions d'immos corporelles	-5 577 760,00	-15 000,00	-56 287,02	41 287,02	375,25%	-98,99%	5 521 472,98
778 - Autres produits exceptionnels	-29 514,84	-30 000,00	-63 650,59	33 650,59	212,17%	115,66%	-34 135,75
778000 - Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	-7 303,17	7 303,17	0,00%	NS	-7 303,17
778800 - Remboursements assurances	-29 514,84	-30 000,00	-56 347,42	26 347,42	187,82%	90,91%	-26 832,58
PRODUITS	-12 132 787,34	-4 891 180,00	-6 793 401,46	1 902 221,46	138,89%	-44,01%	5 339 385,88

II. LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG

Le budget du Jardin du Luxembourg s'est élevé à **11,1 millions d'euros** en exécution, contre **12,23 millions d'euros** inscrits au budget, répartis entre **214 000 euros** de dépenses d'investissement et **10,9 millions d'euros** de dépenses de fonctionnement. Les produits, initialement envisagés à 287 000 euros, ont été deux fois plus importants que prévu et se sont établis à **623 000 euros**.

La conjonction de ces deux tendances a conduit à dégager un **résultat positif** de **1,48 million d'euros** alors qu'était attendu un déficit de 112 000 euros, qui devait être comblé par un prélèvement sur disponibilités.

Équilibre du budget du Jardin

BUDGET DU JARDIN - 2018	Exécution
DEPENSES	
I - Section d'investissement	213 907 €
II - Section de fonctionnement	10 882 838 €
III -Total des dépenses (I+II)	11 096 745 €
RESSOURCES	
IV - Produits	622 817 €
V - Dotation de l'Etat	11 956 900 €
VI - Prélèvement sur les disponibilités	-1 482 973 €
VII -Total des ressources (IV+V+VI)	11 096 745 €

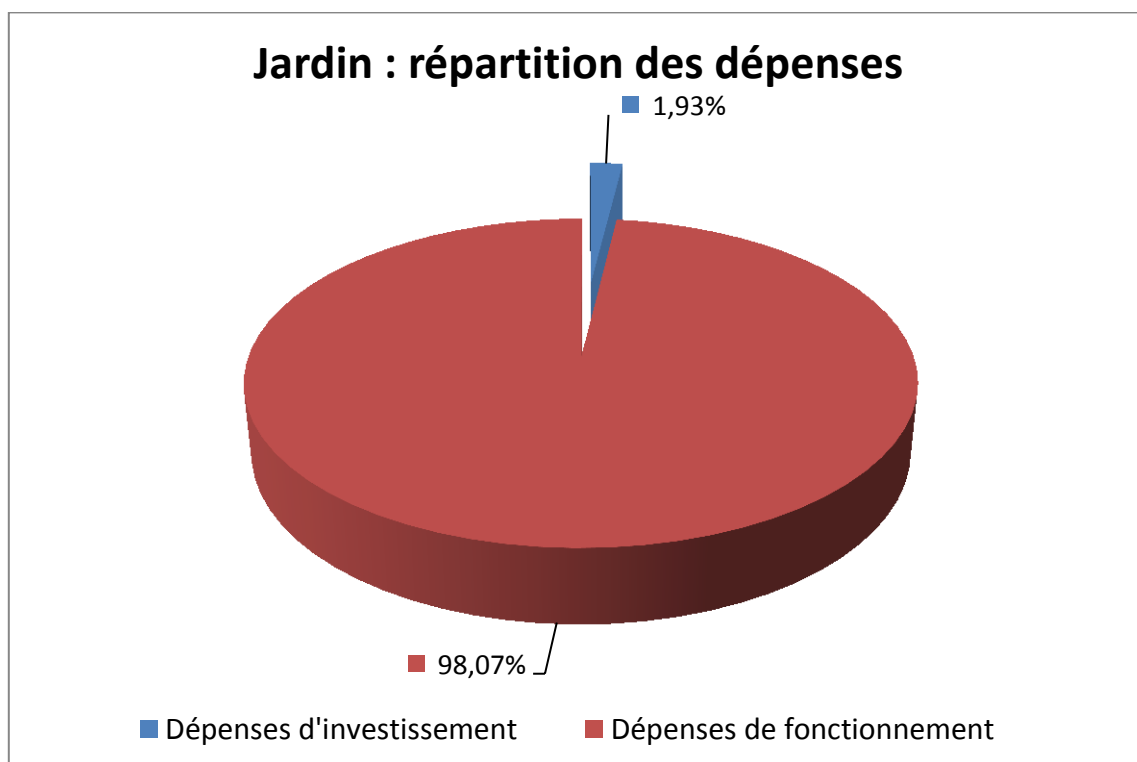
EXECUTION DU BUDGET - 2018

Jardin

	Budget initial	Budget réparti 2018*	Exécution 2018	Taux d'exécution 2018
DEPENSES				
212 - Agencements et aménagements de terrains	245 000	299 988	76 561	25,52%
213 - Constructions	502 000	102 000	68 757	67,41%
215 - Installations techniques, matériels et outillage	85 000	65 000	58 089	89,37%
218 - Autres immobilisations corporelles	18 000	418 000	10 500	2,51%
I - SECTION D'INVESTISSEMENT	850 000	884 988	213 907	24,17%
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	80 000	80 000	52 997	66,25%
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	560 400	560 400	504 791	90,08%
611 - Sous-traitance générale	311 000	311 000	358 863	115,39%
613 - Locations	14 500	34 500	5 237	15,18%
615 - Entretien, réparations, restauration	691 000	691 000	595 081	86,12%
617 - Etudes et recherche	1 000	1 000	548	54,80%
618 - Divers	48 500	48 500	38 959	80,33%
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	245 000	148 750	63 875	42,94%
623 - Publicités, publications, relations publiques	33 500	33 500	6 113	18,25%
625 - Déplacements, missions et réceptions	15 000	15 000	8 164	54,42%
626 - Frais postaux et de télécommunications	13 000	13 000	11 668	89,76%
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	90 000	90 000	83 366	92,63%
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	7 320 800	7 320 800	7 068 790	96,56%
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	113 300	217 300	185 626	85,42%
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 375 725	1 375 725	1 392 005	101,18%
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	35 000	97 000	49 812	51,35%
647 - Autres charges sociales	147 100	147 100	158 378	107,67%
648 - Autres charges de personnel	2 000	2 000	0	0,00%
649 - Accessoires de pensions	284 200	284 200	298 562	105,05%
II - SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 381 025	11 470 775	10 882 838	94,87%
III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)	12 231 025	12 355 763	11 096 745	89,81%

RESSOURCES				
708 - Produits des activités annexes	-2 000	-2 000	-246 831	12341,56%
758 - Produits divers de gestion courante	-285 000	-285 000	-375 986	131,92%
IV - TOTAL DES PRODUITS	-287 000	-287 000	-622 817	217,01%
V - PRELEVEMENT SUR LES DISPONIBILITES	12 875	-111 863	1 482 973	-1325,71%
VI - DOTATION DE L'ETAT	-11 956 900	-11 956 900	-11 956 900	100,00%
VII - TOTAL DES RESSOURCES (IV+V+VI)	-12 231 025	-12 355 763	-11 096 745	89,81%

* Tel que réparti en application de l'article 3 du règlement budgétaire et comptable



A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2018, les dépenses d'investissement se sont élevées à **213 907 euros**, après 399 414 euros en 2017.

Evolution des dépenses d'investissement du Jardin depuis 2014

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
DEPENSES					
212 - Agencements et aménagements de terrains	237 315	206 427	-423	180 012	76 561
213 - Constructions	229 502	649 369	592 294	185 472	68 757
215 - Installations techniques, matériels et outillage	32 765	38 402	24 803	23 930	58 089
216 - Collections et oeuvres d'art	0	0	8 100	0	0
218 - Autres immobilisations corporelles	132 379	93 809	49 458	10 000	10 500
TOTAL DES DEPENSES	631 960	988 007	674 232	399 414	213 907

La **Direction de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins** a procédé à des opérations d'abattage et replantation d'arbre prévues au titre de l'opération pluriannuelle dédiée pour **76 561 euros**, certains travaux ayant été décalés du premier trimestre 2018 au premier trimestre 2019.

Les **dépenses de construction** se sont élevées à **68 757 euros**, contre 185 472 euros en 2017. Les crédits consommés ont financé pour l'essentiel des travaux de construction d'un auvent à l'arrière du compacteur de déchets et l'aménagement d'un espace de vie dans le vestiaire de Longpont-sur-Orge.

Enfin, **58 089 euros** ont été dépensés pour les **installations techniques, matériels et outillage**, notamment pour permettre la mise en place de compteurs de visiteurs aux douze entrées du jardin et à l'entrée de l'Orangerie Férou.

EXECUTION DU BUDGET - 2018

Jardin

Toutes directions confondues

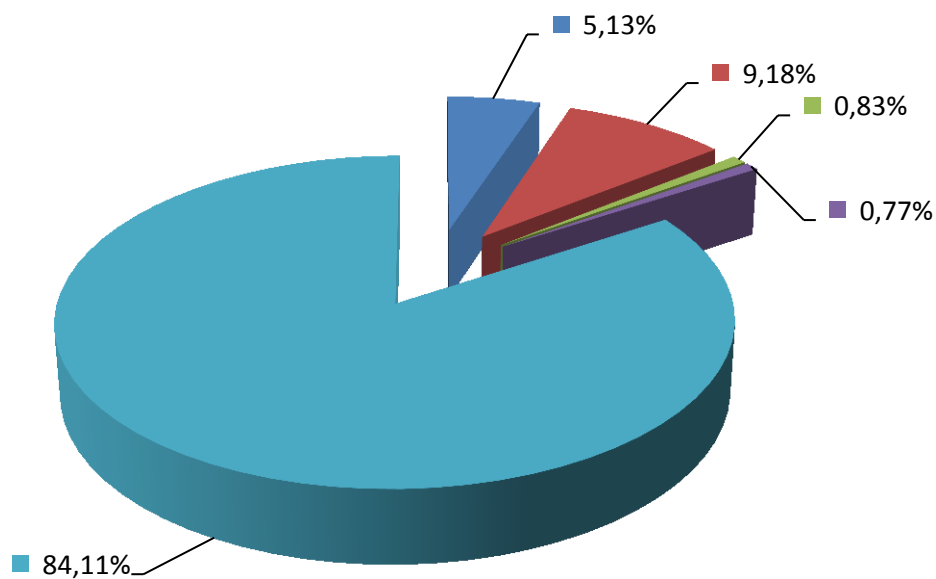
Compte	Exécution 2017	Budget réparti 2018	Exécution 2018	Solde budgétaire 2018	Taux d'exécution 2018	Variation 2018-2017 (en%)	Variation 2018-2017 (en montant)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
212 - Agencements et aménagements de terrains	180 011,68	299 988,32	76 561,44	223 426,88	25,52%	-57,47%	-103 450,24
212100 - Plantations d'arbres et d'arbustes	180 011,68	299 988,32	76 561,44	223 426,88	25,52%	-57,47%	-103 450,24
213 - Constructions	185 471,99	102 000,00	68 756,72	33 243,28	67,41%	-62,93%	-116 715,27
213500 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions	185 471,99	75 000,00	41 970,32	33 029,68	55,96%	-77,37%	-143 501,67
213510 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Bâtiments non spécifiques	0,00	27 000,00	26 786,40	213,60	99,21%	NS	26 786,40
215 - Installations techniques, matériels et outillage	23 930,17	65 000,00	58 089,01	6 910,99	89,37%	142,74%	34 158,84
215100 - Installations complexes spécialisées	1 952,68	45 000,00	3 363,59	41 636,41	7,47%	72,26%	1 410,91
215400 - Matériel industriel	21 977,49	20 000,00	54 725,42	-34 725,42	273,63%	149,01%	32 747,93
218 - Autres immobilisations corporelles	10 000,00	418 000,00	10 499,65	407 500,35	2,51%	5,00%	499,65
218200 - Matériel de transport	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-10 000,00
218400 - Mobilier	0,00	18 000,00	10 499,65	7 500,35	58,33%	NS	10 499,65
218900 - Investissements exceptionnels	0,00	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00%	NS	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	399 413,84	884 988,32	213 906,82	671 081,50	24,17%	-46,44%	-185 507,02

B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2018, les dépenses de fonctionnement du Jardin du Luxembourg ont diminué de 4 %, après avoir connu quatre années de stabilité.

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
DEPENSES					
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	48 239	75 371	63 874	67 501	52 997
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	519 261	555 688	543 757	531 439	504 791
611 - Sous-traitance générale	221 852	206 944	231 386	299 886	358 863
613 - Locations	9 162	8 236	11 044	6 809	5 237
615 - Entretien, réparations, restauration	611 626	650 896	740 643	711 416	595 081
617 - Etudes et recherche	696	5 294	455	6 421	548
618 - Divers	33 909	36 094	34 839	32 419	38 959
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	111 321	110 898	72 652	131 470	63 875
623 - Publicités, publications, relations publiques	16 636	9 568	19 469	1 233	6 113
625 - Déplacements, missions et réceptions	7 747	12 958	4 759	9 437	8 164
626 - Frais postaux et de télécommunications	11 908	11 543	11 700	10 637	11 668
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	81 168	81 778	84 303	86 256	83 366
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	7 736 124	7 556 169	7 456 269	7 394 219	7 068 790
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	83 204	93 182	91 078	163 316	185 626
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 527 715	1 493 142	1 447 993	1 443 024	1 392 005
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	19 217	21 572	20 972	42 802	49 812
647 - Autres charges sociales	40 203	108 655	54 520	100 274	158 378
649 - Accessoires de pensions	330 442	313 915	298 452	300 426	0
659 - Autres subventions	20 517	20 937	47 724	-4 438	298 562
TOTAL DES DEPENSES	11 430 943	11 372 839	11 235 887	11 334 547	10 882 838

Jardin : répartition des dépenses de fonctionnement



■ Achats (compte 60)

■ Autres charges externes (sous-traitance, locations, entretien) (compte 61)

■ Autres charges extérieures (honoraires, missions, frais postaux et de télécommunication) (compte 62)

■ Impôts et taxes (compte 63)

■ Indemnités, traitements et accessoires de pensions (compte 64)

1. Les achats de fournitures et de biens

Les **achats de matériel**, équipements et travaux – télécoms ont représenté **52 997 euros**, qui ont couvert l'achat de petits équipements, les travaux d'entretien courant ainsi que les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de l'atelier du Jardin.

Les **achats non stockés de matières et fournitures** se sont élevés à **504 791 euros**, en baisse de 5 % par rapport à 2017. Le principal poste de dépenses consiste dans l'achat de **matières et fournitures horticoles**, pour **139 547 euros**, et de fluides, pour 266 971 euros. Le reste des crédits utilisés concerne l'acquisition de fournitures diverses et l'achat de carburant.

Par ailleurs, **74 668 euros** ont été dépensés pour l'achat de vêtements pour les jardiniers et les surveillants du Jardin ainsi que d'équipements de protection individuelle (EPI) dans le cadre de la politique de prévention des risques professionnels, de produits d'entretien ou de fournitures administratives.

2. Les services extérieurs

Les dépenses de **sous-traitance** ont augmenté de **19,7 %**, à **358 863 euros**, pour des activités traditionnelles :

- la collecte des déchets du public du Jardin du Luxembourg, en hausse compte tenu du renforcement des prestations ;
- l'enlèvement des bennes de déchets de la Conservation du Jardin ;
- la taille d'arbres, en hausse par rapport à l'an passé car le lot le plus important est traité les années paires.

En sus, **101 711 euros** ont été dépensés au titre du nouveau marché d'entretien des chalets de nécessité.

Les dépenses d'**honoraires** ont représenté **63 875 euros** (-51,41 % par rapport à 2017), pour financer :

- un reliquat d'études sur la rénovation, ajournée, de la fontaine Médicis (**17 016 euros**) ;
- une étude géotechnique concernant la construction d'une serre de visite (**15 056 euros**) ;
- l'expertise d'arbres dangereux (**9 008 euros**) ;
- une étude sur la rénovation des grilles du Jardin (**3 240 euros**).

Les dépenses d'**entretien, réparations, restauration** se sont élevées à **595 081 euros**. Cette baisse de 16,35% sur un an est notamment imputable à la diminution des coûts de maintenance, en raison du changement de statut de certains compagnons devenus contractuels. La **maintenance** constitue ici le principal poste de ces dépenses (46 % du total), avec **271 050 euros**.

Quant à l'**entretien** les principales opérations ont concerné :

- la réfection d'allées en sol stabilisé et d'allées asphaltées, pour **83 316 euros** ;
- l'entretien du parc de chaises, fauteuils et relax, pour **36 000 euros** ;
- la réfection de caisses à orangers, pour **32 000 euros** ;
- la rénovation de la gestion climatique des serres, pour **29 600 euros** ;
- divers travaux d'entretien dans les kiosques, pour **24 000 euros** ;
- le nettoyage et la restauration de sculptures, pour **21 556 euros** ;
- la remise en peinture d'éléments mobiliers, pour **20 479 euros** ;
- la rénovation de la salle de réunion et de formation des jardiniers dans l'Orangerie Auguste Comte, pour **15 600 euros**.

3. Les charges de personnel

La **rémunération des fonctionnaires titulaires ou stagiaires** du Jardin a représenté **7 068 790 euros**, soit une baisse de **4,40 %** après celles de 0,83 % et de 1,32 % constatées en 2017 et 2016.

Les effectifs payés sont stables par rapport à 2017 avec **108 fonctionnaires**. Les vacances d'emploi constatées en cours d'année expliquent la baisse des dépenses : une démission et huit départs en retraite ont été enregistrés. Dix nouveaux jardiniers stagiaires ont été nommés à la date du 1^{er} septembre.

Les **charges de Sécurité sociale** et de prévoyance du personnel titulaire et stagiaire se sont élevées à **1 392 005 euros**, en baisse de 3,54% par rapport à 2017, tandis que les charges de Sécurité sociale du personnel retraité évoluent à la hausse, reflétant la poursuite de l'augmentation du nombre de retraités.

La **rémunération du personnel contractuel** et temporaire s'est élevée à 185 626 euros, en hausse de 13,66 %. Cette évolution est liée au recours aux auxiliaires saisonniers pour pallier les vacances de postes chez les jardiniers et aide-jardiniers. Les **charges de Sécurité sociale et de prévoyance** afférentes à ces rémunérations ont représenté une dépense de **49 812 euros**, en hausse de 16,38 %.

Au titre des **autres charges sociales**, **158 378 euros** ont été dépensés (+57,94 %) pour financer notamment :

- les indemnités de départ à la retraite, à hauteur de **108 466 euros** ;
- des allocations-chômage d'anciens personnels hors cadre, pour **35 316 euros** ;
- les chèques-déjeuners des personnels de Longpont-sur-Orge, pour **6 057 euros** ;
- des dépenses de congés bonifiés, pour **3 920 euros** ;

- des remboursements à la caisse de Sécurité sociale des personnels au titre des accidents du travail, pour **2 537 euros** ;

- les prestations familiales pour les personnels retraités, soit **2 081 euros**.

298 562 euros ont été dépensés au titre des accessoires de pensions, pour les majorations et bonifications pour service militaire et enfant (-0,62 %).

Enfin, les dépenses de **formation** se sont élevées à **38 959 euros** et correspondent notamment :

- aux versements à des organismes extérieurs pour la formation générale des personnels du Jardin, pour un montant de **36 594 euros**, en progression de 18,67 % par rapport à 2017 ;

- aux dépenses liées au concours de jardinier, pour **1 764 euros**.

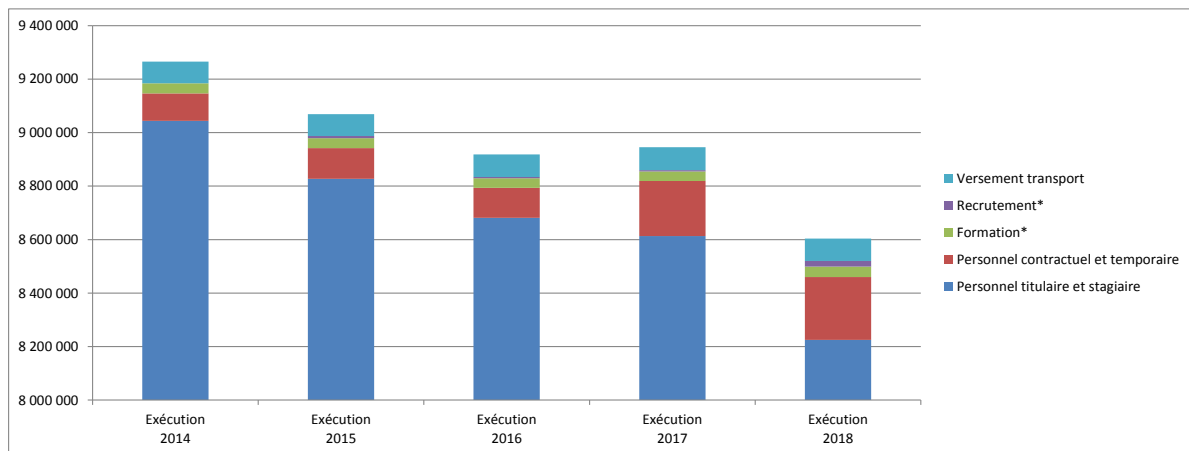
Les déplacements des personnels en formation et pour les frais de recrutement ont représenté une dépense de **5 438 euros**.

Le **versement transport** assis sur la masse salariale du Jardin et dont le taux est stable depuis le 1^{er} avril 2017, à 2,95 %, a diminué de 3,35 % par rapport à l'exercice précédent et s'est établi à **83 366 euros**.

Agrégat des dépenses de personnel du Jardin

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
DEPENSES					
Personnel titulaire et stagiaire	9 043 824	8 826 918	8 681 671	8 613 159	8 224 756
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	7 736 124	7 556 169	7 456 269	7 394 219	7 068 790
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 307 700	1 270 749	1 225 402	1 218 940	1 155 966
Personnel contractuel et temporaire	102 420	114 754	112 050	206 118	235 439
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	83 204	93 182	91 078	163 316	185 626
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	19 217	21 572	20 972	42 802	49 812
Formation*	37 778	37 376	35 580	35 551	38 810
Formation	37 778	37 376	35 580	35 551	38 810
Recrutement*	0	8 038	5 000	4 468	21 207
Recrutement	0	8 038	5 000	4 468	21 207
Versement transport	81 168	81 778	84 303	86 256	83 366
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	81 168	81 778	84 303	86 256	83 366
TOTAL DES DEPENSES	9 265 190	9 068 863	8 918 603	8 945 553	8 603 579

* Source RHF



Les dépenses concernant les personnels retraités s'établissent comme suit au cours des cinq dernières années :

Compte	Exécution 2014	Exécution 2015	Exécution 2016	Exécution 2017	Exécution 2018
DEPENSES					
Personnels retraités					
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	220 015	222 393	222 591	224 084	236 039
649220 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	169 134	146 172	124 825	129 038	129 945
649230 - Bonifications de pensions du personnel	161 307	167 743	173 627	171 388	168 617
TOTAL DES DEPENSES	550 457	536 308	521 043	524 510	534 601

EXECUTION DU BUDGET - 2018

Jardin

Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2017	Budget réparti 2018	Exécution 2018	Solde budgétaire 2018	Taux d'exécution 2018	Variation 2018-2017 (en%)	Variation 2018-2017 (en montant)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	67 501,34	80 000,00	52 997,10	27 002,90	66,25%	-21,49%	-14 504,24
605400 - Achats de mobilier et décors	0,00	0,00	1 030,78	-1 030,78	0,00%	NS	1 030,78
605900 - Achats de matériel, équipements et travaux divers	67 501,34	80 000,00	51 966,32	28 033,68	64,96%	-23,01%	-15 535,02
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	531 438,86	560 400,00	504 791,07	55 608,93	90,08%	-5,01%	-26 647,79
606110 - Eau	79 582,38	52 000,00	95 225,13	-43 225,13	183,13%	19,66%	15 642,75
606120 - Electricité et gaz	136 391,98	142 000,00	125 629,76	16 370,24	88,47%	-7,89%	-10 762,22
606130 - Chauffage urbain	69 451,97	80 000,00	46 116,53	33 883,47	57,65%	-33,60%	-23 335,44
606300 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	21 575,68	37 000,00	22 967,91	14 032,09	62,08%	6,45%	1 392,23
606400 - Fournitures administratives	7 400,00	7 400,00	7 400,00	0,00	100,00%	0,00%	0,00
606500 - Achats de matières et fournitures horticoles	151 178,75	170 000,00	139 547,37	30 452,63	82,09%	-7,69%	-11 631,38
606600 - Carburant	8 456,18	12 000,00	8 940,25	3 059,75	74,50%	5,72%	484,07
606800 - Autres matières et fournitures	57 401,92	60 000,00	58 964,12	1 035,88	98,27%	2,72%	1 562,20
611 - Sous-traitance générale	299 886,15	311 000,00	358 862,77	-47 862,77	115,39%	19,67%	58 976,62
611000 - Sous-traitance générale	299 886,15	311 000,00	358 862,77	-47 862,77	115,39%	19,67%	58 976,62
613 - Locations	6 808,79	34 500,00	5 237,00	29 263,00	15,18%	-23,08%	-1 571,79
613200 - Locations immobilières	0,00	4 500,00	5 237,00	-737,00	116,38%	NS	5 237,00
613510 - Locations mobilières	6 808,79	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00%	-100,00%	-6 808,79
615 - Entretien, réparations, restauration	711 415,50	691 000,00	595 081,44	95 918,56	86,12%	-16,35%	-116 334,06
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	245 459,04	295 000,00	235 237,58	59 762,42	79,74%	-4,16%	-10 221,46
615500 - Entretien, réparations, restaurations - biens mobiliers	105 668,65	65 000,00	88 793,69	-23 793,69	136,61%	-15,97%	-16 874,96
615600 - Maintenance	360 287,81	331 000,00	271 050,17	59 949,83	81,89%	-24,77%	-89 237,64
617 - Etudes et recherche	6 421,00	1 000,00	548,00	452,00	54,80%	-91,47%	-5 873,00
617000 - Etudes et recherche	6 421,00	1 000,00	548,00	452,00	54,80%	-91,47%	-5 873,00
618 - Divers	32 419,12	48 500,00	38 959,32	9 540,68	80,33%	20,17%	6 540,20
618300 - Documentation technique	323,12	1 000,00	601,00	399,00	60,10%	86,00%	277,88
618400 - Versement à des organismes de formation	30 838,20	42 000,00	36 594,38	5 405,62	87,13%	18,67%	5 756,18
618410 - Formation langues étrangères	800,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00%	-100,00%	-800,00
618450 - Conception épreuves de concours	457,80	2 500,00	1 763,94	736,06	70,56%	285,31%	1 306,14
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	131 469,75	148 749,60	63 875,34	84 874,26	42,94%	-51,41%	-67 594,41
622600 - Honoraires	131 469,75	148 749,60	63 875,34	84 874,26	42,94%	-51,41%	-67 594,41
623 - Publicités, publications, relations publiques	1 232,65	33 500,00	6 113,16	27 386,84	18,25%	395,94%	4 880,51
623100 - Annonces et insertions	0,00	3 500,00	3 751,80	-251,80	107,19%	NS	3 751,80
623300 - Organisation de manifestations et expositions	1 232,65	30 000,00	2 361,36	27 638,64	7,87%	91,57%	1 128,71

Compte	Exécution 2017	Budget réparti 2018	Exécution 2018	Solde budgétaire 2018	Taux d'exécution 2018	Variation 2018-2017 (en%)	Variation 2018-2017 (en montant)
625 - Déplacements, missions et réceptions	9 437,47	15 000,00	8 163,59	6 836,41	54,42%	-13,50%	-1 273,88
625110 - Frais de transport hors mission	4 392,14	5 500,00	2 640,00	2 860,00	48,00%	-39,89%	-1 752,14
625120 - Frais d'hébergement hors mission	1 338,24	3 000,00	567,38	2 432,62	18,91%	-57,60%	-770,86
625130 - Frais de séjour hors mission	2 985,71	3 000,00	2 443,55	556,45	81,45%	-18,16%	-542,16
625700 - Réceptions	721,38	3 500,00	2 512,66	987,34	71,79%	248,31%	1 791,28
626 - Frais postaux et de télécommunications	10 636,62	13 000,00	11 668,34	1 331,66	89,76%	9,70%	1 031,72
626100 - Frais postaux et de télécommunication	5 858,28	7 000,00	6 254,34	745,66	89,35%	6,76%	396,06
626250 - Autres frais de télécommunications	4 778,34	6 000,00	5 414,00	586,00	90,23%	13,30%	635,66
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	86 256,15	90 000,00	83 366,13	6 633,87	92,63%	-3,35%	-2 890,02
633000 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	86 256,15	90 000,00	83 366,13	6 633,87	92,63%	-3,35%	-2 890,02
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	7 394 219,30	7 320 800,00	7 068 790,17	252 009,83	96,56%	-4,40%	-325 429,13
642100 - Traitement de base	3 069 022,98	3 000 000,00	2 941 265,33	58 734,67	98,04%	-4,16%	-127 757,65
642200 - Indemnité de résidence	115 276,72	110 000,00	110 307,04	-307,04	100,28%	-4,31%	-4 969,68
642300 - Indemnité de service	768 519,63	727 000,00	734 979,42	-7 979,42	101,10%	-4,36%	-33 540,21
642410 - Transport et ICL	457 009,09	427 100,00	425 727,58	1 372,42	99,68%	-6,84%	-31 281,51
642420 - Travaux supplémentaires	1 555 510,15	1 600 000,00	1 496 935,25	103 064,75	93,56%	-3,77%	-58 574,90
642430 - Indemnité exceptionnelle	286 234,10	300 000,00	274 873,07	25 126,93	91,62%	-3,97%	-11 361,03
642441 - ICI	161 240,41	160 000,00	141 999,77	18 000,23	88,75%	-11,93%	-19 240,64
642442 - Indemnités diverses	749 468,36	760 000,00	718 361,13	41 638,87	94,52%	-4,15%	-31 107,23
642510 - SFT	46 205,25	50 000,00	43 537,42	6 462,58	87,07%	-5,77%	-2 667,83
642520 - Autres indemnités à caractère familial	185 732,61	186 700,00	180 804,16	5 895,84	96,84%	-2,65%	-4 928,45
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	163 316,48	217 300,00	185 626,32	31 673,68	85,42%	13,66%	22 309,84
643100 - Rémunération	113 629,13	153 000,00	129 797,12	23 202,88	84,83%	14,23%	16 167,99
643200 - Congés payés	7 012,13	5 000,00	6 747,90	-1 747,90	134,96%	-3,77%	-264,23
643300 - Indemnités diverses	42 675,22	59 300,00	49 081,30	10 218,70	82,77%	15,01%	6 406,08
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 443 024,24	1 375 725,00	1 392 005,40	-16 280,40	101,18%	-3,54%	-51 018,84
645010 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel en activité	164 770,83	150 900,00	157 579,01	-6 679,01	104,43%	-4,36%	-7 191,82
645011 - Charges contributives de Sécurité sociale du Personnel retraité	224 084,36	229 100,00	236 039,20	-6 939,20	103,03%	5,33%	11 954,84
645020 - Charges contributives Retraite du Personnel	1 045 697,16	958 125,00	986 568,48	-28 443,48	102,97%	-5,65%	-59 128,68
645022 - Charges contributives Retraite du Personnel - services antérieurs organismes extérieurs	-3 886,12	25 900,00	0,00	25 900,00	0,00%	-100,00%	3 886,12
645030 - Charges de contribution solidarité autonomie du Personnel	12 358,01	11 700,00	11 818,71	-118,71	101,01%	-4,36%	-539,30
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	42 801,58	97 000,00	49 812,24	47 187,76	51,35%	16,38%	7 010,66
646100 - Charges de Séc. soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire - Cotisations URSSAF	1 314,65	2 000,00	959,71	1 040,29	47,99%	-27,00%	-354,94
646200 - Charges contributives de retraite Personnel contractuel et temporaire	6 248,31	14 000,00	7 390,35	6 609,65	52,79%	18,28%	1 142,04
646400 - Charges contributives de Mutuelle et de Prévoyance collectives	1 118,40	0,00	447,36	-447,36	0,00%	-60,00%	-671,04
646500 - Charges de Séc. soc. et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire - Cotisations MSA	34 120,22	81 000,00	41 014,82	39 985,18	50,64%	20,21%	6 894,60
647 - Autres charges sociales	100 274,44	147 100,00	158 378,32	-11 278,32	107,67%	57,94%	58 103,88
647100 - Prestations directes	94 508,34	141 100,00	152 321,27	-11 221,27	107,95%	61,17%	57 812,93
647200 - Chèques déjeuners - Part patronale	5 766,10	6 000,00	6 057,05	-57,05	100,95%	5,05%	290,95
648 - Autres charges de personnel	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00%	NS	0,00
648240 - Formation aux concours internes	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00%	NS	0,00
649 - Accessoires de pensions	300 425,81	284 200,00	298 562,27	-14 362,27	105,05%	-0,62%	-1 863,54
649220 - Majorations pour enfants du personnel et prestations diverses	129 037,80	119 300,00	129 945,43	-10 645,43	108,92%	0,70%	907,63
649230 - Bonifications de pensions du personnel	171 388,01	164 900,00	168 616,84	-3 716,84	102,25%	-1,62%	-2 771,17
659 - Autres subventions	-4 437,76	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	4 437,76
659150 - Subvention aux chalets de nécessité	-4 437,76	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	4 437,76
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 334 547,49	11 470 774,60	10 882 837,98	587 936,62	94,87%	-3,99%	-451 709,51

C. LES PRODUITS

Des **recettes** de diverses natures ont été enregistrées en 2018.

Les produits divers de gestion courante, d'un montant de **375 986 euros**, correspondent :

- aux **redevances** versées par les **concessionnaires** du Jardin du Luxembourg, pour **346 558 euros** ;

- aux recettes provenant des **prises de vues dans le Jardin** (photographies et tournages), soit **29 428 euros** en 2018.

Les produits des activités annexes s'élèvent à **246 831 euros** et sont essentiellement issus de deux **manifestations organisées dans l'Orangerie Férou** (210 000 euros), le solde provenant d'un événement commercial, d'une exposition de photographie sur les grilles du Jardin, de la refacturation de fluides et de l'exploitation des balances du Jardin.

EXECUTION DU BUDGET - 2018

Jardin

Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2017	Budget réparti 2018	Exécution 2018	Solde budgétaire 2018	Taux d'exécution 2018	Variation 2018-2017 (en%)	Variation 2018-2017 (en montant)
PRODUITS							
708 - Produits des activités annexes	-314 846,68	-2 000,00	-246 831,25	244 831,25	12341,56%	-21,60%	68 015,43
708700 - Remboursement de frais	-314 846,68	-2 000,00	-246 831,25	244 831,25	12341,56%	-21,60%	68 015,43
758 - Produits divers de gestion courante	-383 648,00	-285 000,00	-375 986,24	90 986,24	131,92%	-2,00%	7 661,76
758100 - Concessions jardins	-332 783,00	-250 000,00	-346 558,00	96 558,00	138,62%	4,14%	-13 775,00
758900 - Autres produits de gestion courante	-50 865,00	-35 000,00	-29 428,24	-5 571,76	84,08%	-42,14%	21 436,76
778 - Autres produits exceptionnels	-3 168,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	3 168,00
778000 - Autres produits exceptionnels	-3 168,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	3 168,00
PRODUITS	-701 662,68	-287 000,00	-622 817,49	335 817,49	217,01%	-11,24%	78 845,19

III. LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG

Depuis juillet 2010, l'exploitation du **Musée du Luxembourg** est confiée, sous la forme d'une **délégation de service public (DSP)**, à la Réunion des Musées nationaux - Grand Palais (RMN-GP), jusqu'au 31 décembre 2019.

Dans ce cadre, le délégataire verse au Sénat une **redevance annuelle**. Certaines dépenses, relatives en particulier à l'aménagement et à la maintenance du bâtiment, restent toutefois à la charge du Sénat, affectataire des lieux.

Les dépenses du Musée du Luxembourg se sont donc établies à **156 995 euros** en 2018, en hausse de 19,4 % sur un an.

Les produits propres se sont quant à eux élevés à **257 111 euros** (+1,8 %), dégageant ainsi un **résultat positif de 100 116 euros**, qui est venu abonder le budget global de l'institution.

BUDGET DU MUSEE - 2018	Exécution
DEPENSES	
I - Section d'investissement	129 956 €
II - Section de fonctionnement	27 039 €
III -Total des dépenses (I+II)	156 995 €
RESSOURCES	
IV - Produits	257 111 €
V - Dotation de l'Etat	0 €
VI - Prélèvement sur les disponibilités	-100 116 €
VII -Total des ressources (IV+V+VI)	156 995 €

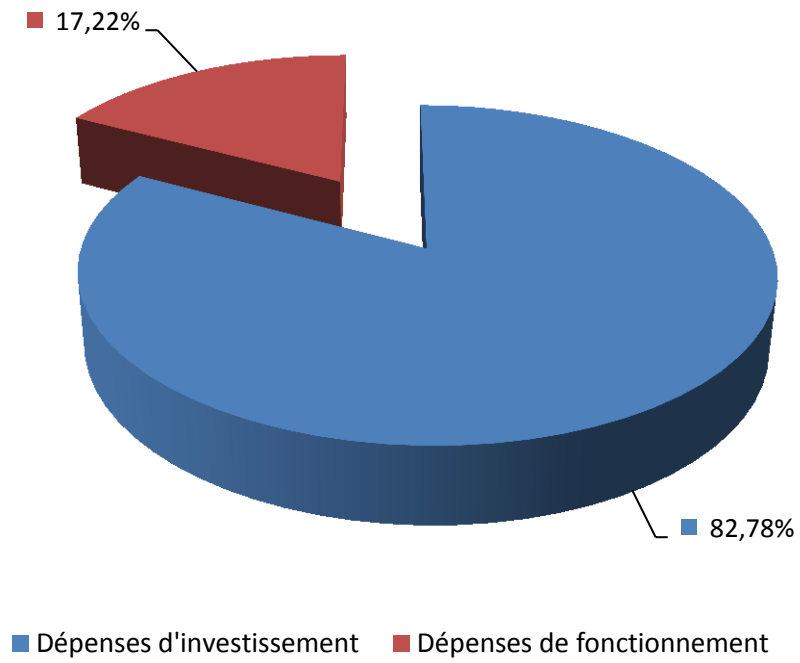
EXECUTION DU BUDGET - 2018

Musée

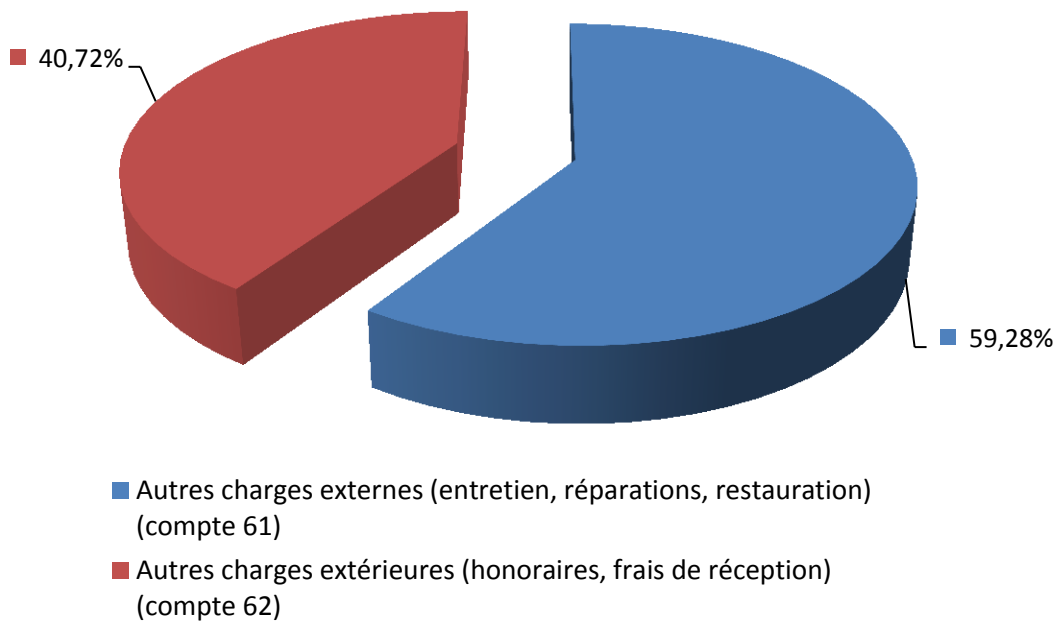
	Budget initial	Budget réparti 2018*	Exécution 2018	Taux d'exécution 2018
DEPENSES				
213 - Constructions	150 000	150 000	38 024	25,35%
215 - Installations techniques, matériels et outillage	0	0	91 931	0,00%
I - SECTION D'INVESTISSEMENT	150 000	150 000	129 956	86,64%
615 - Entretien, réparations, restauration	7 700	7 700	16 028	208,15%
623 - Publicités, publications, relations publiques	0	0	3 000	0,00%
625 - Déplacements, missions et réceptions	10 000	10 000	8 012	80,12%
II - SECTION DE FONCTIONNEMENT	17 700	17 700	27 039	152,76%
III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)	167 700	167 700	156 995	93,62%
RESSOURCES				
708 - Produits des activités annexes	-247 000	-247 000	-257 111	104,09%
IV - TOTAL DES PRODUITS	-247 000	-247 000	-257 111	104,09%
V - PRELEVEMENT SUR LES DISPONIBILITES	79 300	79 300	100 116	126,25%
VI - DOTATION DE L'ETAT	0	0	0	NS
VII - TOTAL DES RESSOURCES (IV+V+VI)	-167 700	-167 700	-156 995	93,62%

* Tel que réparti en application de l'article 3 du règlement budgétaire et comptable

Musée : répartition des dépenses



Musée : répartition des charges de fonctionnement



A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** se sont élevées à **129 956 euros**, en hausse de 28,1 % par rapport à 2017, et ont été consacrées aux rénovations :

- du tableau général basse tension du bâtiment, pour **91 931 euros** ;
- des vestiaires du personnel, pour **38 024 euros**.

B. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Au titre du fonctionnement, **27 039 euros** de dépenses ont été exposés (-10,1 %), notamment pour :

- la réfection du groupe froid du Musée, qui a représenté **13 446 euros** ;
- les frais liés aux déjeuners des prêteurs des deux expositions de 2018, qui se sont élevés à **8 012 euros**.

C. LES PRODUITS

Les **produits** des activités annexes se sont élevés à **257 111 euros** (+1,8 %) et regroupent :

- la part fixe de la **redevance** prévue par la convention de délégation de service public relative à la gestion du Musée, soit **235 452 euros**. En revanche, aucune part variable n'a été servie compte tenu du chiffre d'affaires réalisé par la RMN-GP en 2017 ;

- une recette de **21 659 euros** correspondant au **remboursement de la TVA** enregistrée au titre d'investissements effectués sur cet exercice.

EXECUTION DU BUDGET - 2018

Musée

Toutes directions confondues

Compte	Exécution 2017	Budget réparti 2018	Exécution 2018	Solde budgétaire 2018	Taux d'exécution 2018	Variation 2018-2017 (en%)	Variation 2018-2017 (en montant)
DEPENSES							
213 - Constructions	101 420,75	150 000,00	38 024,17	111 975,83	25,35%	-62,51%	-63 396,58
213500 - Installations générales, agencements, aménagement des constructions	101 420,75	150 000,00	38 024,17	111 975,83	25,35%	-62,51%	-63 396,58
215 - Installations techniques, matériels et outillage	0,00	0,00	91 931,40	-91 931,40	0,00%	NS	91 931,40
215100 - Installations complexes spécialisées	0,00	0,00	91 931,40	-91 931,40	0,00%	NS	91 931,40
I - SECTION D'INVESTISSEMENT	101 420,75	150 000,00	129 955,57	20 044,43	86,64%	28,14%	28 534,82
615 - Entretien, réparations, restauration	7 386,08	7 700,00	16 027,89	-8 327,89	208,15%	117,00%	8 641,81
615200 - Entretien, réparations, restauration - biens immobiliers	4 974,84	5 000,00	13 445,75	-8 445,75	268,92%	170,28%	8 470,91
615600 - Maintenance	2 411,24	2 700,00	2 582,14	117,86	95,63%	7,09%	170,90
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	12 466,80	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-12 466,80
622600 - Honoraires	12 466,80	0,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%	-12 466,80
623 - Publicités, publications, relations publiques	0,00	0,00	3 000,00	-3 000,00	0,00%	NS	3 000,00
623100 - Annonces et insertions	0,00	0,00	3 000,00	-3 000,00	0,00%	NS	3 000,00
625 - Déplacements, missions et réceptions	10 234,22	10 000,00	8 011,50	1 988,50	80,12%	-21,72%	-2 222,72
625700 - Réceptions	10 234,22	10 000,00	8 011,50	1 988,50	80,12%	-21,72%	-2 222,72
II - SECTION DE FONCTIONNEMENT	30 087,10	17 700,00	27 039,39	-9 339,39	152,76%	-10,13%	-3 047,71
III - TOTAL DES DEPENSES (I+II)	131 507,85	167 700,00	156 994,96	10 705,04	93,62%	19,38%	25 487,11
PRODUITS							
708 - Produits des activités annexes	-252 355,46	-247 000,00	-257 111,26	10 111,26	104,09%	1,88%	-4 755,80
708110 - Redevance, affermage, restaurants	-235 452,00	-235 000,00	-235 452,00	452,00	100,19%	0,00%	0,00
708700 - Remboursement de frais	-16 903,46	-12 000,00	-21 659,26	9 659,26	180,49%	28,14%	-4 755,80
IV - PRODUITS	-252 355,46	-247 000,00	-257 111,26	10 111,26	104,09%	1,88%	-4 755,80

IV. LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE

En application de l'article 103 *bis* du Règlement du Sénat, le Sénat a nommé les membres de la **Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne**, pour la session ordinaire de 2018-2019, le 3 octobre 2018. Celle-ci a élu son bureau, composé de MM. François-Noël Buffet (LR - Rhône), président, Charles Guené (LR - Haute-Marne), vice-président, et Claude Bérít-Débat (SOCR - Dordogne), rapporteur, le 25 octobre suivant, sans changement par rapport à l'année précédente.

Pour démarrer ses travaux, et afin d'assurer le **suivi des recommandations** qu'elle avait formulées dans le cadre de l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice 2017, elle a entendu le 31 janvier 2019 le Directeur des Ressources humaines et de la Formation, sur la politique d'emploi des travailleurs handicapés au Sénat, puis le 5 février suivant le Secrétaire général de la Questure.

En application du Règlement budgétaire et comptable, la Commission spéciale a ensuite procédé à l'ensemble des **diligences** qui lui incombent sur les **comptes du Sénat** pour l'année 2018. À ce titre, elle a **auditionné** :

- le Directeur des Affaires financières et sociales, sur le compte administratif, le 10 avril 2019 ;

- MM. les Questeurs du Sénat, sur la gestion budgétaire du Sénat au titre de l'exercice considéré, le 14 mai 2019 ;

- M. Christian Chopard, conseiller référendaire à la Cour des comptes, chargé de la mission de certification des comptes du Sénat, puis le Trésorier du Sénat, le 15 mai 2019.

Le Président directeur général de la société de programme Public Sénat, M. Emmanuel Kessler, est également venu lui présenter les comptes 2018 de celle-ci le 7 mai 2019.

Enfin, dans le cadre de sa mission relative à **l'évaluation interne**, ses travaux ont porté sur la politique du Sénat en matière de développement durable. À cet effet, elle a entendu conjointement, le 7 mars 2019, la Directrice de la Logistique et des Moyens généraux et le Directeur de l'Architecture, du Patrimoine et des Jardins puis, le 26 mars suivant, le Directeur général des Missions institutionnelles.

Lors de sa réunion du 16 mai 2019, la Commission spéciale a, pour l'année 2018 :

- **donné quitus aux Questeurs de leur gestion ;**
- **donné quitus au Trésorier de la régularité de sa gestion ;**
- **approuvé les comptes annuels du Sénat.**

V. LES RECOMMANDATIONS ADOPTÉES À L'OCCASION DE L'EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE 2018

La Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne :

Salue la mise en œuvre réussie, dans des délais contraints, du nouveau régime de prise en charge des frais de mandat des Sénateurs ;

Invite à remédier, en vue notamment d'améliorer le niveau d'exécution du budget du Sénat, aux difficultés rencontrées dans la conduite des opérations pluriannuelles d'investissement ;

Recommande d'intégrer la valeur du fonds précieux de la Bibliothèque du Sénat au bilan de l'institution ;

Se félicite des progrès réalisés en matière de contrôle interne, s'agissant notamment de la cession des biens réformés, et invite à approfondir cette démarche ;

Recommande de faciliter aux travailleurs handicapés l'accès aux emplois de la fonction publique sénatoriale ;

Invite, dans le cadre du renouvellement prochain de la délégation de service public des restaurants du Sénat, à mettre en place de nouvelles modalités de contrôle de la subvention versée à son titulaire au titre des repas pris par les Sénateurs ou à envisager, pour ces mêmes repas, sa suppression, afin de tenir compte du nouveau régime de prise en charge des frais de mandat des Sénateurs ;

Renouvelle avec force son appel à :

- mettre un terme aux possibilités de reversement d'une fraction du crédit collaborateurs des Sénateurs à un groupe politique ;*
- faire aboutir dans les plus brefs délais les travaux d'élaboration d'une politique de marque dédiée au Jardin du Luxembourg.*

S'agissant plus précisément de la politique du Sénat en matière de développement durable, la Commission spéciale :

Salue les efforts entrepris pour tenir compte de cet impératif dans les chantiers de rénovation immobilière et le fonctionnement quotidien de l'institution, aussi bien dans l'exercice de ses missions institutionnelles que dans les directions « Ressources et Moyens » ;

Recommande de valoriser davantage la performance environnementale dans les critères de sélection des prestataires et les procédures d'achat du Sénat ;

Invite à poursuivre la politique de renouvellement du parc automobile du Sénat, via la réforme des véhicules les plus polluants et l'achat de véhicules hybrides et électriques ;

Suggère d'évaluer l'opportunité de recourir davantage aux énergies renouvelables pour satisfaire les besoins du Sénat, notamment à l'énergie solaire.

DEUXIÈME PARTIE

COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN

I. LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le **compte de résultat** reprend tous les produits et charges de l'exercice et les présente par catégories : charges et produits d'exploitation ; charges et produits financiers ; charges et produits exceptionnels. Il ajoute aux résultats budgétaires - commentés dans la première partie - les produits financiers complétés par diverses autres opérations non budgétaires, en charges ou en produits¹⁶.

La dotation à la Chaîne parlementaire Public Sénat étant inscrite tant en produits qu'en charges, le compte de résultat du Sénat est un compte de passage, à solde nul à ce titre.

Le **total des charges** s'établit en 2018 à **360 864 058 euros**, dont **308 207 338 euros** au titre des **opérations budgétaires** (soit 85,41 % du total des charges) et **52 656 720 euros** au titre des **opérations non budgétaires** (soit 14,59 % du total des charges). Les charges non budgétaires sont constituées principalement des **charges financières (25,46 millions d'euros**, soit 48,35 % du total des charges non budgétaires), qui correspondent pour la plus grande partie à la valeur comptable des éléments d'actifs cédés sur la Réserve spéciale d'intervention (**24,81 millions d'euros**).

Les autres charges non budgétaires (**27,20 millions d'euros**) se décomposent en plusieurs catégories pour des montants très inégaux. La subvention versée à la Chaîne parlementaire Public Sénat (18,046 millions d'euros) en représente la part principale.

Les **produits** s'élèvent à **375 752 376 euros** en 2018, dont **44 494 446 euros** (soit 11,84 % du total des produits) relèvent d'opérations non budgétaires. Ils sont principalement constitués des **produits financiers**, et notamment des cessions sur immobilisations financières (**24,81 millions d'euros**), qui s'analysent au regard de la valeur comptable des éléments d'actifs cédés correspondants. On compte également des reprises sur provisions, pour un montant de **170 000 euros**, ainsi que le produit de la subvention Public Sénat.

Le compte de résultat, qui retrace l'intégralité des opérations budgétaires et non budgétaires, dégage un **résultat de 14 888 317,95 euros**.

¹⁶ Le compte de résultat du Sénat « tous budgets confondus » n'intègre pas les charges et produits des buvettes du Sénat, qui sont retracés dans un compte de commerce distinct mais sont pris en compte dans les comptes agrégés p. 153, colonne « Sénat stricto sensu », ce qui explique la différence entre ces deux états financiers.

COMPTE DE RESULTAT DU SENAT TOUS BUDGETS CONFONDUS - 2018			
CHARGES		PRODUITS	
1 - Charges courantes d'exploitation	335 325 985,60 €	1 - Produits d'exploitation	349 664 858,56 €
ACHATS - 60	4 799 705,65 €	VENTES - 70	1 810 751,55 €
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS - 61	14 991 829,71 €	PRODUCTION IMMOBILISE - 72	302 378,98 €
AUTRES TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS - 62	14 183 871,63 €	SUBVENTION D'EXPLOITATION - 74	323 584 600,00 €
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES - 63	1 520 914,37 €	SUBVENTION PUBLIC SENAT - 74	18 046 000,00 €
INDEMNITE PARLEMENTAIRE ET TRAITEMENTS - 64	177 579 699,91 €	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION - 75	5 751 412,64 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE - 65	113 016 430,41 €	REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 78	169 715,39 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 68	9 233 533,92 €		
2 - Charges financières	25 458 195,52 €	2 - Produits financiers	25 782 648,77 €
CHARGES FINANCIERES - 66	24 818 494,47 €	PRODUITS FINANCIERS - 76	25 776 343,85 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 68	639 701,05 €	REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 78	6 304,92 €
3 - Charges exceptionnelles	79 876,66 €	3 - Produits exceptionnels	304 868,40 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES - 67	79 876,66 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS - 77	304 868,40 €
TOTAL DES CHARGES	360 864 057,78 €	TOTAL DES PRODUITS	375 752 375,73 €
Résultat général (excédent)	14 888 317,95 €		

COMPTE DE RESULTAT du SENAT (tous budgets confondus)			Exercice 2018		
CHARGES		2018	2017	PRODUITS	
1 - Charges courantes d'exploitation		soldes comptables		1 - Produits d'exploitation	
		2018	2017	soldes comptables	
ACHATS				VENTES	
	Achats stockés 602	11 461,90	31 606,48		
	Variation des stocks 603	43 575,70	14 879,20		
	Achats de matériel, équipements et travaux 605	1 153 199,93	1 106 420,25	Cession à titre onéreux de publications et documents 704	2 945,40
	Achats non stockés de matières et fournitures 606	3 554 208,12	3 914 152,70	Prestations de services 706	193 344,52
	Achat de marchandises 607-609	37 260,00	20 340,77	Cession à titre onéreux de marchandises 707	70 893,24
				Produits des activités annexes 708	1 543 568,39
				Production immobilisée - immobilisations incorporelles 721	302 378,98
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS				SUBVENTION D'EXPLOITATION	
	Sous-traitance générale 611	3 318 464,37	2 642 150,66	Dotations de fonctionnement 740	341 630 600,00
	Locations 613	1 979 390,23	1 953 142,02		
	Charges locatives et de co-propriété 614	262 130,84	330 855,82	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
	Entretien, réparations, restauration 615	7 588 054,63	8 075 577,63	Revenus immeubles non affectés aux activités professionnelles 752	614 540,08
	Primes d'assurance 616	201 492,88	217 316,91	Participation au financement des Offices 755	24 713,60
	Etudes et recherche 617	137 138,66	90 306,51	Produits divers de gestion courante 758	5 112 458,96
	Divers 618	1 505 158,10	1 491 627,91		
				Reprises sur amortissements et provisions 780	0,00
				Reprises sur provisions 781	169 715,38
AUTRES TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS					
	Personnel extérieur 621	41 826,81	0,00		
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires 622	2 258 136,07	3 301 954,12		
	Publicités, publications, relations publiques 623	422 249,44	374 764,80		
	Transport de biens et transport du personnel 624	200 179,92	83 723,75		
	Déplacements, missions et réceptions 625	7 945 310,41	7 983 476,74		
	Frais postaux et de télécommunications 626	3 306 888,46	3 402 605,11		
	Frais bancaires 627	9 280,52	9 693,35		
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES					
	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations 633	1 082 450,37	1 088 851,69		
	Impôts, taxes et versements assimilés (adm ^e des impôts) 635	438 464,00	422 205,41		
	Taxes diverses 637	0,00	0,00		
INDEMNITE PARLEMENTAIRE ET TRAITEMENTS					
	Indemnités des Sénateurs 641	31 647 354,46	31 322 005,89		
	Rémunération du personnel titulaire et stagiaire 642	98 109 786,93	99 681 065,62		
	Rémunération du personnel contractuel et temporaire 643	7 056 686,75	6 688 963,90		
	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance: Sénateurs 644	12 177 107,28	11 810 959,74		
	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance: personnel titulaire et stagiaire 645	18 012 197,73	18 197 333,01		
	Charges de Sécurité sociale et de prévoyance: personnel contractuel et temporaire 646	2 448 895,59	2 326 014,67		
	Autres charges sociales 647	2 139 694,41	2 421 826,89		
	Autres charges de personnel 648	28 013,50	74 205,28		
	Accessoires de pensions 649	5 959 963,26	5 671 139,05		
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, logiciels et droits de valeurs similaires 651	3 802,37	2 685,23		
	Pertes - créances admises en non valeur 654	1 200,00	2 461,00		
	Participation au financement des Offices 655	38 428,82	48 278,35		
	Aides à l'accomplissement du mandat parlementaire 658	92 962 102,19	104 393 608,53		
	Autres subventions 659	20 010 897,03	28 061 951,77		
	Dotations aux amortissements et provisions - Charges d'exploitation 681	9 233 533,92	6 785 082,80		
Total charges courantes		335 325 980,60	354 043 233,56	Total produits courants	349 064 888,56
Resultat courant d'exploitation (excédent)		14 338 872,96	4 136 609,20	Resultat courant d'exploitation (déficit)	-

II. LE BILAN

À compter du 1^{er} janvier 2007, la mise en place d'un nouveau référentiel comptable a conduit à porter l'intégralité des immobilisations du Sénat au bilan. Cette évolution s'est traduite par le quasi doublement de ce dernier qui retrace depuis lors fidèlement l'ensemble du patrimoine du Sénat au 31 décembre de l'exercice clos.

Au sein de ce **bilan**, les **biens immobiliers « spécifiques »** autrement appelés historiques, notamment le Palais du Luxembourg, sont **évalués à l'euro symbolique**. Les biens non spécifiques appartenant au Sénat ou affectés à son usage sont quant à eux valorisés à la valeur de marché, révisée tous les trois ans par France Domaine.

L'**actif immobilisé**, d'un montant de **413 783 706,57 euros** est à mettre en regard des **fonds propres** qui s'élèvent à **421 810 526,79 euros**.

A. LES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF

L'actif immobilisé et l'actif circulant représentent respectivement **89,26 %** et **10,74 %** de l'actif.

Les **immobilisations incorporelles et corporelles nettes** s'élèvent quant à elles respectivement à **1 771 623,30 euros** et **300 828 310,40 euros**, soit **73,13 %** de l'actif immobilisé.

Les **immobilisations financières**, qui atteignent **111 183 772,87 euros** constituent **26,87 %** des immobilisations, contre **28,96 %** en 2017. Elles se répartissent entre le placement des fonds propres au sein de la Réserve spéciale d'intervention pour **110 305 669,57 euros**, des titres de participation pour **541 206,72 euros** et divers dépôts et cautionnements pour un montant de **336 896,58 euros**.

L'**actif immobilisé** – en valeur nette – a donc connu une très légère hausse de **1,19 %** entre les clôtures comptables 2017 et 2018 pour atteindre **413 783 706,57 euros**.

L'**actif circulant** s'élève à **49 765 157,52 euros** en 2018 contre **41 335 697,61 euros** en 2017.

B. LES ÉLÉMENTS DU PASSIF

Le bilan fait ressortir la **solidité du passif**, constitué à **91 %** de **dotations et réserves**, contre **89,62 %** en 2017. Celles-ci s'établissent à **421 810 526,79 euros** en 2018, contre **403 510 548,58 euros** fin 2017. Cette légère augmentation résulte principalement d'un **résultat comptable positif** (+14,89 millions d'euros) et du reclassement du solde des œuvres d'art en dépôt (+3,41 millions d'euros) dans un compte de fonds propres spécifique.

Les **dettes circulantes** s'élèvent à **36,89 millions d'euros** à la clôture des comptes 2018, contre 39,47 millions d'euros à la clôture 2017. En 2018, les dettes restent relativement faibles dans le passif du Sénat (7,96 %).

Ces dettes correspondent notamment à des factures non parvenues de fournisseurs au 31 décembre de l'exercice, des provisions au titre de droits à prestations futures acquis du fait de services passés pour des membres du personnel et des charges sociales de décembre 2018 payées en janvier 2019.

BILAN du SENAT (tous budgets confondus)					Exercice 2018		
ACTIF					PASSIF		
	brut au 31/12/2018	amortissement et provisions	net au 31/12/2018	net au 31/12/2017		net au 31/12/2018	net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE					DOTATION et RESERVES		
Immobilisations incorporelles	20 10 444 752,05	8 673 128,75	1 771 623,30	1 519 029,24	Fonds propres	10 161 822 959,39	158 411 299,13
Immobilisations corporelles	21 354 439 242,83	53 610 932,43	300 828 310,40	288 945 856,44	Réserve spéciale d'intervention	89 685 267,69	89 685 267,69
Titres de participation	26 541 206,72		541 206,72	541 206,72	Autres fonds propres	72 137 691,70	68 726 031,44
Immobilisations financières	27 111 282 267,20	639 701,05	110 642 566,15	117 891 667,73	Report à nouveau	11 245 099 249,45	237 806 776,31
Réserve spéciale d'intervention	110 945 370,62	639 701,05	110 305 669,57	117 596 690,43	Réserve spéciale d'intervention	34 944 549,07	40 524 032,53
Dépôts et cautionnements	336 896,58	-	336 896,58	294 977,30	Autres fonds propres	210 154 700,38	197 282 743,78
Total de l'actif immobilisé	476 707 468,80	62 923 762,23	413 783 706,57	408 897 760,13	Résultat	12 14 888 317,95	7 292 473,14
ACTIF CIRCULANT					Réserve spéciale d'intervention		
Stocks de marchandises	32 234 784,53		234 784,53	278 360,23	Dotations Sénat	14 549 925,54	12 871 956,60
Fournisseurs débiteurs	40 1 997,02		1 997,02	3 608,57	Total des fonds propres	421 810 526,79	403 510 548,58
Créances et comptes rattachés	41 1 445 486,06	451 676,15	993 809,91	1 124 642,03			
Sénateurs/ personnel avances et acomptes	42 4 520 721,12		4 520 721,12	951 269,15	Provisions pour risques et charges	15 4 781 028,40	3 877 641,16
Sécurité sociale - retraites et autres organismes sociaux	43 9 648,82		9 648,82	84 046,24			
Situation débitrice des organismes à gestion déléguée	45 -		-	-	Dettes financières	16 64 412,82	3 375 886,08
Débiteurs divers	46 16 541 025,87		16 541 025,87	8 881 120,45	DETTES CIRCULANTES		
Comptes de régularisation	48 451 118,21		451 118,21	277 556,40	Fournisseurs	40 9 836 742,30	11 697 494,83
Valeurs mobilières de placement	50 -		-	-	Créances et comptes rattachés (créiteurs)	41 38 465,45	1 085 874,92
Etablissements bancaires et assimilés	51 26 821 639,32		26 821 639,32	29 539 877,44	Sénateurs et Personnel	42 2 931 635,60	3 027 196,95
Caisse	53 81 782,72		81 782,72	86 587,10	Caisse de Sécurité sociale, de retraites et organismes sociaux	43 3 022 093,46	3 444 184,28
Régies et avances professionnelles	54 108 630,00		108 630,00	108 630,00	Situation créditrice des organismes à gestion déléguée	45 6 561 706,71	13 209 927,57
					Dettes diverses	46 14 502 252,56	7 004 703,37
					Comptes de régularisation	48 -	-
					Etablissements bancaires et assimilés	51 -	-
Total de l'actif circulant	50 216 833,67	451 676,15	49 765 157,52	41 335 697,61	Total des dettes circulantes	36 892 896,08	39 469 381,92
Total actif	526 924 302,47	63 375 438,38	463 548 864,09	450 233 457,74	Total passif	463 548 864,09	450 233 457,74

TROISIÈME PARTIE

COMPTABILITÉS ANNEXES

I. LES COMPTES DES CAISSES DES RETRAITES

Les régimes de retraites du Sénat se caractérisent par un **système mixte entre répartition et capitalisation**, décidé et mis en œuvre lors de leur constitution en 1905. Aussi, en dépit d'un taux de couverture¹⁷ insuffisant pour régler l'intégralité des pensions, les caisses des retraites du Sénat équilibrent leurs charges à court, moyen et long termes sans solliciter de subvention de la part de l'Etat.

Les quatre tableaux ci-après retracent, respectivement, le compte de résultat et le bilan des caisses des retraites des anciens Sénateurs et du personnel pour l'exercice 2018.

Le **montant total des prestations** versées par la caisse des retraites des anciens Sénateurs¹⁸ s'élève à **35,79 millions d'euros**. Il a augmenté de **11,15 %** entre 2017 et 2018. Cette évolution résulte principalement de l'effet en année pleine du renouvellement sénatorial de septembre 2017 : 79 pensions supplémentaires - en flux net - avaient été constatées à la fin de l'année 2017. Le montant total des cotisations encaissées par la caisse des retraites des anciens Sénateurs a augmenté de **1,10 %** entre 2017 et 2018.

Le compte de résultat met en évidence un **déséquilibre technique de 23,59 millions d'euros**, résultat logique d'un taux de couverture des pensions par les cotisations très inférieur à 100 % (34,1 % en 2018). Le résultat financier (23,44 millions d'euros) n'a pas permis de couvrir ce déficit technique cette année.

Compte tenu, par ailleurs, du résultat sur dépréciations déficitaire (- 8,16 millions d'euros), la caisse affiche un **résultat comptable négatif de 8,69 millions d'euros**. En 2017, elle avait enregistré un excédent de **19,81 millions d'euros**. Le résultat comptable des caisses du Sénat est très dépendant de l'activité ayant lieu sur leur portefeuille en cours d'année, ce qui explique les variations, parfois importantes, de leur résultat comptable d'un exercice à l'autre.

Les pensions servies par la caisse des retraites du personnel du Sénat¹⁹ se sont élevées à **48,60 millions d'euros**, en augmentation de **4,04 %** par rapport à 2017. Cette hausse résulte essentiellement de facteurs démographiques, avec 26 pensions supplémentaires en flux net à la fin de l'année 2018 (1 049 contre 1 023 en 2017).

¹⁷ Le taux de couverture mesure la capacité des cotisations à couvrir les prestations.

¹⁸ Hors accessoires de pension à la charge du budget du Sénat.

¹⁹ Hors accessoires de pension à la charge du budget du Sénat.

Le **montant total des cotisations** encaissées par la caisse des retraites du personnel a diminué de **2,30 %** entre 2017 et 2018, passant de 18,11 millions d'euros à **17,70 millions d'euros**.

Comme pour les pensions des anciens Sénateurs, le compte de résultat met en évidence un **déséquilibre technique** de **30,90 millions d'euros**, qui résulte également d'un taux de couverture insuffisant et en baisse tendancielle (36,4 % en 2018, contre 38,8 % en 2017). De même, le résultat financier excédentaire (**27,91 millions d'euros**) s'est avéré insuffisant pour couvrir ce déficit technique cette année.

Compte tenu, par ailleurs, du résultat sur dépréciations déficitaire (- 7,37 millions d'euros), la caisse affiche un **résultat comptable** également **déficitaire** de **10,83 millions d'euros**. En 2017, elle avait enregistré un excédent de 15,77 millions d'euros.

COMPTE DE RÉSULTAT de la CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SÉNATEURS - 2018			
CHARGES		PRODUITS	
1 Charges techniques		1 Produits techniques	
Prestations à la charge de la Caisse 656 000 000	35 789 014,37	COTISATIONS	
		Cotisations patronales 756 111 000	7 788 689,22
		Cotisations salariales normales 756 112 100	2 211 693,08
		Cotisations salariales supplémentaires 756 112 400	-
		Cotisations régime complémentaire 756 112 300	1 963 488,40
		Cotisations salariales-Bonifications 756 113 000	238 006,94
Prestations à la charge du Budget du Sénat 656 000 000	2 181 730,39	Accessoires de pension remboursés par le Budget du Sénat 756 420 000	2 181 730,39
Total charges techniques	37 970 744,76	Total produits techniques	14 383 608,03
<i>Résultat technique (excédent)</i>	-	<i>Résultat technique (déficit)</i>	23 587 136,73
2 Charges courantes		2 Produits courants	
Travaux et services extérieurs 610 000 000	94 957,08	Jetons de présence et rétrocessions de commissions 753 000 000	179 290,00
Redevance annuelle de gestion 655 000 000	448 739,00	758 100 000	
Dotations aux amortissements 658 100 000	20 473,89		
Total charges courantes	564 169,97	Total produits courants	179 290,00
<i>Résultat courant d'exploitation (excédent)</i>	-	<i>Résultat courant d'exploitation (déficit)</i>	384 879,97
3 Charges financières		3 Produits financiers	
Charges d'intérêts 661 500 000	-	Revenus des fonds investis 762 100 000	8 724 073,93
Charges nettes sur cession des VMP 667 000 000	-	Revenus des fonds prêtés 762 600 000	99 946,11
Autres charges financières 668 000 000	-	Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement 767 000 000	-
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées 669 100 000	42 025 043,98	Autres produits financiers 768 000 000	302 745,05
		Produit de cession des immobilisations financières 769 100 000	56 333 414,02
Total charges financières	42 025 043,98	Total produits financiers	65 460 179,11
<i>Résultat financier (excédent)</i>	23 435 135,13	<i>Résultat financier (déficit)</i>	-
4 Charges exceptionnelles		4 Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles 671 800 000	-	Recouvrement sur créances irrécouvrables 771 600 000	85,84
		Produits exceptionnels sur opérations de gestion 771 800 000	4 786,82
		Autres produits exceptionnels 778 000 000	-
Total charges exceptionnelles	-	Total produits exceptionnels	4 872,66
<i>Résultat exceptionnel (excédent)</i>	4 872,66	<i>Résultat exceptionnel (déficit)</i>	-
5 Dotations-amortissements-dépréciations		5 Reprises-amortissements-dépréciations	
Dotations aux dépréciations des éléments financiers 686 620 000	8 271 377,38	Reprises sur dépréciations des éléments financiers 786 620 000	109 375,65
686 650 000		786 650 000	
Total dotations	8 271 377,38	Total reprises	109 375,65
<i>Résultat sur dépréciations (excédent)</i>	-	<i>Résultat sur dépréciations (déficit)</i>	8 162 001,73
TOTAL DES CHARGES	88 831 336,09	TOTAL DES PRODUITS	80 137 325,45
<i>Résultat général (excédent)</i>	-	<i>Résultat général (déficit)</i>	8 694 010,64

BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SÉNATEURS au 31 décembre 2018							
<i>ACTIF</i>					<i>PASSIF</i>		
<i>Comptes et numéros</i>	<i>brut</i>	<i>provisions</i>	<i>net au 31/12/2018</i>	<i>net au 31/12/2017</i>	<i>Comptes et numéros</i>	<i>31/12/2018</i>	<i>31/12/2017</i>
ACTIF IMMOBILISÉ					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	20 23 205 828,88	52 890,86	152 938,02	173 411,91	Dotation et réserves	10 623 779 584,70	623 779 584,70
					Report à nouveau	11 25 930 281,67	6 124 945,55
					Effet du changement de référentiel	11 - 1 596 508,66	- 1 596 508,66
Immobilisations financières	27 441 118 744,91	15 494 956,66	425 623 788,25	441 650 673,55	Résultat de l'exercice	12 - 8 694 010,64	19 805 336,12
Total des immobilisations	441 324 573,79	15 547 847,52	425 776 726,27	441 824 085,46	Total des fonds propres	639 419 347,07	648 113 357,71
ACTIF CIRCULANT					PASSIF CIRCULANT		
Fournisseurs débiteurs	40 -		-	-	Fournisseurs	40 -	-
	41					41	
Créances et comptes rattachés	42 19 514,05		19 514,05	19 528,71	Dettes et comptes rattachés	42 0,25	55 896,42
	44					44	
	46					46	
Débiteurs divers	47 45 510,27		45 510,27	51 772,59	Créditeurs divers	46 8 120,68	902,34
	48					47	
Valeurs mobilières de placement	50 1,00		1,00	1,00	Compte d'attente	48 501,74	214 116,76
Total de l'actif circulant	65 025,32		65 025,32	71 302,30	Total du passif circulant	8 622,67	270 915,52
TRÉSORERIE d'ACTIF					TRÉSORERIE de PASSIF		
Établissements bancaires et assimilés	51 5 327 801,80		5 327 801,80	1 715 631,97	Établissements bancaires et assimilés	51 -	-
Compte sur livret et comptes à terme	51 208 258 416,35		208 258 416,35	204 773 253,50			
Caisse	53 -		-	-			
Virements internes entre caisses	58 -		-	-	Virements internes entre caisses	58 -	-
Total de la trésorerie d'actif	213 586 218,15		213 586 218,15	206 488 885,47	Total de la trésorerie de passif	-	-
Total actif			639 427 969,74	648 384 273,23	Total passif	639 427 969,74	648 384 273,23
			<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>		<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>
dont Actifs venant en couverture des engagements de retraites (nets)			633 882 205,60	646 423 928,05	Engagements de retraite	894 024 000,00	908 793 000,00

COMpte DE RÉSULTAT de la CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SÉNAT - 2018			
CHARGES		PRODUITS	
1 Charges techniques		1 Produits techniques	
Prestations à la charge de la Caisse 656 000 000	48 601 182,55	Cotisations patronales 756 111 000	13 078 960,66
		Cotisations salariales normales 756 112 100	4 325 327,77
		Cotisations salariales-services antérieurs 756 112 200	34 043,28
		Cotisations salariales-études 756 112 300	148 116,74
Prestations à la charge du Budget du Sénat 656 000 000	3 837 655,61	Cotisations salariales-bonifications 756 113 000	109 804,43
		Accessoires de pension remboursés par le Budget du Sénat 756 420 000	3 837 655,61
Dotations aux provisions pour charges techniques 681 500 000	-	Reprise sur provisions pour charges techniques 781 500 000	2 458,16
Total charges techniques	52 438 838,16	Total produits techniques	21 536 366,65
Résultat technique (excédent)	-	Résultat technique (déficit)	30 902 471,51
2 Charges courantes		2 Produits courants	
		Jetons de présence et rétrocessions de commissions 753 000 000	182 132,42
Travaux et services extérieurs 610 000 000	99 231,25		
		758 100 000	
Redevance annuelle de gestion 655 000 000	528 842,00		
Dotations aux amortissements 658 100 000	24 551,31		
Total charges courantes	652 624,56	Total produits courants	182 132,42
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-	Résultat courant d'exploitation (déficit)	470 492,14
3 Charges financières		3 Produits financiers	
		Revenus des fonds investis 762 100 000	9 359 547,76
Charges d'intérêts 661 500 000	-	764 000 000	
Perte de change 666 000 000	50,76	Revenus des fonds prêtés 762 600 000	575 992,23
Charges nettes sur cession des VMP 667 000 000	-		
Autres charges financières 668 000 000	-	Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement 767 000 000	-
		Autres produits financiers 768 000 000	752 631,90
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées 669 100 000	49 238 085,95	Produits de cession des immobilisations financières 769 100 000	66 458 410,39
Total charges financières	49 238 136,71	Total produits financiers	77 146 582,28
Résultat financier (excédent)	27 908 445,57	Résultat financier (déficit)	-
4 Charges exceptionnelles		4 Produits exceptionnels	
		Produits exceptionnels sur opérations de gestion 771 800 000	6 001,62
Autres charges exceptionnelles 671 800 000	-	Autres produits exceptionnels 778 000 000	2 611,08
Total charges exceptionnelles	-	Total produits exceptionnels	8 612,70
Résultat exceptionnel (excédent)	8 612,70	Résultat exceptionnel (déficit)	-
5 Dotations-amortissements-dépréciations		5 Reprises-amortissements-dépréciations	
		Reprises sur dépréciations des éléments financiers 786 620 000	165 149,04
Dotations aux dépréciations des éléments financiers 686 620 000	7 536 453,82	786 650 000	
Total dotations	7 536 453,82	Total reprises	165 149,04
Résultat sur dépréciations (excédent)	-	Résultat sur dépréciations (déficit)	7 371 304,78
TOTAL DES CHARGES	109 866 053,25	TOTAL DES PRODUITS	99 038 843,09
Résultat général (excédent)	-	Résultat général (déficit)	10 827 210,16

BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SÉNAT au 31/12/2018							
ACTIF					PASSIF		
Comptes et numéros	brut	provisions	net au 31/12/2018	net au 31/12/2017	Comptes et numéros	31/12/2018	31/12/2017
ACTIF IMMOBILISÉ					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	20 23 246 603,12	63 424,24	183 178,88	207 730,19	Dotation et réserves	10 773 171 876,67	773 171 876,67
					Report à nouveau	11 17 734 673,31	1 962 631,21
Immobilisations financières	27 483 166 816,71	15 693 683,46	467 473 133,25	489 385 643,92	Effet du changement de référentiel	11 - 1 372 474,16	- 1 372 474,16
Total des immobilisations	483 413 419,83	15 757 107,70	467 656 312,13	489 593 374,11	Résultat net de l'exercice	12 - 10 827 210,16	15 772 042,10
					Total des fonds propres	778 706 865,66	789 534 075,82
					Provisions pour charges	15 188 045,22	190 503,38
ACTIF CIRCULANT					PASSIF CIRCULANT		
Fournisseurs débiteurs	40 -		-	-	Fournisseurs	40 -	-
Créances et comptes rattachés	41 42 44 34 672,45		34 672,45	37 656,32	Dettes et comptes rattachés	41 42 44 40 369,13	8 220,24
Débiteurs divers	46 47 48 46 126,88		46 126,88	53 374,90	Créditeurs divers	46 923,20	906,72
Compte d'attente					Compte d'attente	47 48 17 883,67	12 013,27
Valeurs mobilières de placement	50 1,00		1,00	1,00			
Total de l'actif circulant	80 800,33		80 800,33	91 032,22	Total du passif circulant	59 176,00	21 140,23
TRÉSORERIE d'ACTIF					TRÉSORERIE de PASSIF		
Établissements bancaires et assimilés	51 7 009 001,20		7 009 001,20	2 065 389,58	Établissements bancaires et assimilés	51 -	-
Compte sur livret et comptes à terme	51 304 207 973,22		304 207 973,22	297 995 923,52			
Caisse	53 -		-	-			
Virements internes entre caisses	58 -		-	-	Virements internes entre caisses	58 -	-
Total de la trésorerie d'actif	311 216 974,42		311 216 974,42	300 061 313,10	Total de la trésorerie de passif	-	-
Total ACTIF			778 954 086,88	789 745 719,43	Total PASSIF	778 954 086,88	789 745 719,43
			<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>		<i>Au 31/12/2018</i>	<i>Au 31/12/2017</i>
dont Actifs venant en couverture des engagements de retraites (nets)			771 681 107,47	787 381 568,44	Engagements de retraite	1 970 000 000,00	2 063 496 000,00

II. LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE

En 2018, les **comptes du régime autonome de sécurité sociale** font apparaître un **solde positif de 3 581 364,46 euros**. La caisse des Sénateurs enregistre un excédent de **1 692 231,40 euros** tandis que celle du personnel dégage un excédent de **246 622,64 euros**.

Ce solde est en augmentation par rapport à celui constaté au cours de l'exercice 2017, qui s'élevait à 2 066 354,13 euros. Cette évolution s'explique notamment par la **diminution des dépenses d'assurance maladie à la charge du régime** (-1,50 %), ainsi que par **l'augmentation des cotisations encaissées** (+6,99 %), dans un contexte de modification de l'assiette et des taux de ce prélèvement.

Conformément aux règlements des caisses autonomes, la fraction de ce solde qui n'est pas imputable aux régimes de base fait l'objet d'un **versement** au budget du Sénat.

A. LES RECETTES DU RÉGIME AUTONOME

Les **recettes** des deux caisses, d'un montant de **23,71 millions d'euros**, évoluent principalement en fonction de l'assiette de la **contribution sociale généralisée (CSG)** qui représente environ 50 % des recettes du régime autonome et qui est affectée exclusivement au financement de ses **prestations de base**.

en millions d'euros

RECETTES ⁽¹⁾	2017	2018	Évolution
Caisse autonome des Sénateurs	8,83	8,63	- 2,27 %
Caisse autonome du personnel	13,33	15,08	13,13 %
TOTAL	22,16	23,71	+ 6,99 %

⁽¹⁾ *recettes de cotisations sociales*

S'agissant des Sénateurs, le produit de la CSG et des contributions de solidarité assimilées a atteint **3,95 millions d'euros** en 2018 alors qu'il s'élevait à 4,45 millions d'euros en 2017. Concernant le personnel, le produit de la CSG est en augmentation à **9,01 millions d'euros**.

Le produit de la CSG est **supérieur** aux dépenses du régime de base pour la caisse du personnel mais il est légèrement **inférieur** aux dépenses du régime de base pour la caisse des Sénateurs. En application du principe de

solidarité entre les caisses, ce déficit a été compensé par la caisse du personnel.

Le financement du **régime complémentaire** repose sur la cotisation complémentaire d'assurance maladie-décès (CCAMD), due par les assurés, et sur la contribution versée par le Sénat en tant qu'employeur.

S'agissant de la seule caisse des Sénateurs, les recettes de la CCAMD s'élèvent à **359 974,56 euros** au cours du dernier exercice, soit une augmentation de 5,92 % imputable à l'effet en année pleine de la hausse du nombre de pensionnés consécutive au dernier renouvellement. Pour la caisse du personnel, les recettes perçues au titre de la CCAMD atteignent **833 544,27 euros** en 2018, en progression de 1,20 % sous l'effet de la hausse du nombre de retraités.

Le **financement des prestations complémentaires** est par ailleurs assuré par la contribution versée par le Sénat en tant qu'employeur, soit **4,29 millions d'euros** pour la caisse des Sénateurs et **5,17 millions d'euros** pour celle du personnel. Par rapport à 2017, cette contribution est en hausse de 7,52 % pour la caisse des Sénateurs, du fait de l'augmentation du nombre de Sénateurs pensionnés, tandis que celle versée à la caisse du personnel augmente de 1,70 %.

En outre, est inscrite en produit de la section obligatoire la contribution versée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), qui s'élève, pour l'ensemble du régime autonome, à **86 041,84 euros** en 2018.

La gestion de la **trésorerie** du régime permet de réaliser des gains financiers modestes. Pour l'exercice 2018, ils atteignent un total de **18 275,88 euros** pour les deux caisses, contre 21 183,60 euros en 2017.

B. LES DÉPENSES DU RÉGIME AUTONOME

en millions d'euros

DÉPENSES	2017	2018	Évolution
Prestations maladie-maternité ⁽¹⁾	16,01	15,77	-1,50%
Prestations décès	1,64	1,24	-24,30%
Total	17,65	17,01	-3,62%
<i>dont caisse des sénateurs</i>	6,59	6,10	-7,43%
- prestations maladie ⁽¹⁾	5,69	5,51	-3,16%
- prestations décès	0,90	0,59	-34,44%
<i>dont caisse du personnel</i>	11,06	10,91	-1,36%
- prestations maladie ⁽¹⁾	10,32	10,25	-0,68%
- prestations décès	0,74	0,66	-10,81%

(1) hors provisions et reprises sur provisions

Globalement, en 2018, les dépenses d'assurance maladie-maternité-décès connaissent une **diminution de 3,62 %** par rapport à 2017.

Concernant les seules **dépenses d'assurance maladie-maternité**, leur montant s'élève, hors provisions et reprises sur provisions, à **15,77 millions d'euros**, en baisse de 1,50 % par rapport à l'exercice précédent.

Les **provisions** relatives aux prestations d'assurance maladie-maternité sont inscrites en charges de chacune des deux caisses. Elles correspondent, techniquement, aux dépenses afférentes à des soins effectués en 2018 pour lesquelles les remboursements n'interviendront qu'en 2019.

En 2018, les provisions, calculées sur la moyenne des droits constatés au titre des cinq exercices antérieurs, représentent au total **1 951 431 d'euros**, soit **12,40 %** des dépenses d'assurance maladie-maternité de l'exercice.

Le régime autonome contribue au financement de divers fonds et organismes, notamment le Fonds d'intervention régional (Fir) qui a reçu **209 608 euros** en 2018. Il contribue aussi au financement de certains éléments de la rémunération des professionnels de santé (rémunération sur objectifs de santé publique et cotisations des professionnels et auxiliaires médicaux) et des établissements de santé (forfait annuel d'urgence et établissements

sous forfait de soins). En 2018, en additionnant l'ensemble de ces contributions, le versement du Sénat s'élève à **543 079,56 euros**.

Concernant les **dépenses d'assurance décès** (capitales décès et allocations funéraires), elles **diminuent de 24,30 %** par rapport à l'exercice 2017 pour atteindre **1,24 million d'euros**. La diminution s'explique essentiellement par la baisse des dépenses de la caisse des Sénateurs.

Le montant des dépenses dépend du nombre de décès constatés au cours de l'année (77 en 2018 contre 78 en 2017) mais aussi du montant moyen des allocations, qui dépend lui-même de celui de l'indemnité, du traitement ou de la pension versé.

Concernant la **caisse des Sénateurs**, 37 décès (sénateurs pensionnés ou ayants droit) ont été enregistrés en 2018, contre 43 en 2017. S'agissant de la **caisse du personnel**, 40 décès ont été constatés, après 35 décès dont deux fonctionnaires en activité en 2017. **Aucun Sénateur en exercice ni aucun personnel en activité n'est décédé en 2018**.

Les dépenses d'assurance décès de la caisse des Sénateurs baissent de 35 %, passant de 896 337 euros en 2017 à **582 646 euros** en 2018. Celles de la caisse du personnel s'élèvent à **657 017 euros**, après 741 421 euros en 2017, soit une baisse de 11 %.

Les **charges à payer** relatives aux prestations décès correspondent, techniquement, aux dépenses afférentes aux décès ayant eu lieu en 2018 pour lesquels les remboursements n'interviendront qu'en 2019, compte tenu du délai nécessaire pour obtenir certaines pièces. En 2018, ces charges à payer s'élèvent à **650 614,19 euros**, soit 52 % du total des dépenses de prestations décès de l'exercice.

Les charges de gestion, qui sont ventilées entre les deux caisses en fonction de leurs effectifs respectifs puis, au sein de chacune d'elles, en fonction de leurs dépenses au titre du régime obligatoire et du régime complémentaire, s'élèvent à **2,05 millions d'euros**, contre 1,94 million en 2017.

Les charges de gestion sont principalement composées de la **redevance de gestion** qui s'élève, en 2018, à **1 738 514 euros**, contre 1 658 773 euros en 2017, et des dépenses d'infogérance. Ces dernières s'élèvent à **292 258,56 euros** en 2018.

C. LES SOLDES DES CAISSES

En 2018, le régime autonome de sécurité sociale, pris globalement, dégage un **solde positif de 3 581 364,46 euros** des recettes sur les charges.

Conformément aux dispositions des règlements des caisses qui prévoient de ramener ou de porter à l'équilibre le résultat des caisses autonomes, la fraction de ce solde qui n'est pas imputable aux régimes de base, soit **1 938 854,04 euros**, a été versée au budget du Sénat.

Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime obligatoire)		Exercice 2018			
CHARGES		Solde 2018	PRODUITS	Solde 2018	
1- Charges d'exploitation			1 - Produits d'exploitation		
Charges de gestion technique : prestations			Produits de gestion technique		
Maladie - Maternité - Accidents du travail		6 242 447,71	Contribution sociale généralisée	9 012 120,74	
Prestations décès - capital décès		-	Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement	3 513,09	
Action sanitaire et sociale		146,07	Autres contributions (reversement CNSA)	62 045,58	
Actions de prévention		6 180,97			
Autres prestations (télésurveillance)		149,00			
Total Prestations sociales	656	6 248 923,75	Total cotisations sociales et CSG	756 et 757	9 077 679,41
Autres charges de gestion technique	657	391 724,57			-
Subvention de gestion technique	658	13 404,63	Subvention de gestion technique	758	-
					-
Charges de gestion courante			Produits de gestion courante		
Autres charges de gestion courante	655	813 025,11			
Equilibre des provisions			Equilibre des provisions		
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	812 694,00	Reprise sur provisions	781	832 191,00
Total charges d'exploitation		8 279 772,06	Total produits courants		9 909 870,41
Résultat courant d'exploitation (excédent)		1 630 098,35	Résultat d'exploitation (déficit)		-
2 - Charges financières			2 - Produits financiers		
Charges d'intérêts	661	-	Produits de gestion financière	76	-
Total charges financières		-	Total produits financiers		-
Résultat financier (excédent)		-	Résultat financier (déficit)		-
3 - Charges exceptionnelles			3 - Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles diverses	678	-	Produits sur exercices antérieurs	772	-
			Produits exceptionnels sur opérations de gestion technique	7 748	12 412,07
			Autres produits exceptionnels	778	-
Total charges exceptionnelles		-	Total produits exceptionnels		12 412,07
Résultat exceptionnel (excédent)		12 412,07	Résultat exceptionnel (déficit)		-
TOTAL DES CHARGES		8 279 772,06	TOTAL DES PRODUITS		9 922 282,48
Résultat général (excédent)		1 642 510,42	Résultat général (déficit)		-

Caisse de Sécurité Sociale du Personnel (Régime complémentaire)		Exercice 2018	
CHARGES	Solde 2018	PRODUITS	Solde 2018
1 - Charges d'exploitation		1 - Produits d'exploitation	
Charges de gestion technique : prestations		Produits de gestion technique	
Maladie - Maternité - Accidents du travail	4 011 304,31	Cotisations patronales 756111111	5 173 551,00
Prestations décès	657 017,29	Cotisations salariales 756111121	417 925,81
Action sanitaire et sociale	475 261,46	Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement 756112111	415 618,46
Actions de prévention	-		
Total Prestations sociales	5 143 583,06	Total cotisations sociales	6 007 095,27
Autres charges de gestion technique	657		
Subvention de gestion technique	658	Subvention de gestion technique 7583	-
Charges de gestion courante		Produits de gestion courante	
Achats de matériel, équipement	605		
Déplacements, missions, colloques	625	Prestations indues à récupérer 7586	-
Services bancaires	627		
Redevance pour concession de logiciel	651	Contribution Capitaux Décès - Dotation 7585	50 928,48
Créance admise en non valeur	654		
Autres charges de gestion courante	655		
Equilibre des provisions		Equilibre des provisions	
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	Reprise sur provisions 781	363 887,00
Total charges d'exploitation	6 428 474,69	Total produits courants	6 421 910,75
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-	Résultat d'exploitation (déficit)	6 563,94
2 - Charges financières		2 - Produits financiers	
Charges diverses	66	Produits de gestion financière	76
Total charges financières	-	Total produits financiers	6 563,94
Résultat financier (excédent)	6 563,94	Résultat financier (déficit)	-
3 - Charges exceptionnelles		3 - Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles diverses	678	Produits exceptionnels	77
Total charges exceptionnelles	-	Total produits exceptionnels	-
Résultat exceptionnel (excédent)	-	Résultat exceptionnel (déficit)	-
TOTAL DES CHARGES	6 428 474,69	TOTAL DES PRODUITS	6 428 474,69
Résultat général (excédent)	-	Résultat général (déficit)	-

BILAN - Caisse de Sécurité Sociale du Personnel du Sénat						EXERCICE 2018			
ACTIF						PASSIF			
Libellé du compte	n° du compte	brut au 31/12/2018	amortissement et provisions	net au 31/12/2018	net au 31/12/2017	Libellé du compte	n° du compte	31/12/2018	31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE						PASSIF IMMOBILISE			
						Reports à nouveau	11	3 178 568,03	3 002 863,14
						Résultat	12	1 642 510,42	175 704,89
						Total des fonds propres		4 821 078,45	3 178 568,03
						Provisions pour prestations légales	15	1 178 555,16	1 196 078,16
						Total passif immobilisé		5 999 633,61	4 374 646,19
ACTIF CIRCULANT						DETTES CIRCULANTES			
Fournisseurs débiteurs	40	22 499,04		22 499,04	19 090,73	Fournisseurs	40	102 895,75	51 943,72
Créances et comptes rattachés	41	1 876 948,46		1 876 948,46	2 016 298,32	Créances et comptes rattachés (créiteurs)	41	-	-
Relations financières avec une autre entité	456	1 921 111,06		1 921 111,06	227 784,93	Relations financières avec une autre entité	456	1 921 111,06	227 784,93
Produits à recevoir	4687	1 636,00		1 636,00	52 528,96	Charges à payer	4686	449 628,58	509 908,21
dont créances sociales		797,84		797,84	52 528,96	dont dettes sociales		187 715,95	148 594,12
dont créances diverses		838,16		838,16	-	dont dettes diverses		261 912,63	361 314,09
Valeurs mobilières de placement	50	-		-	-	Prestations à classer ou régulariser	475	-	-
Etablissements bancaires	51	4 651 074,44		4 651 074,44	2 848 580,11	Etablissements bancaires	51	-	-
Total de l'actif circulant		8 473 269,00		8 473 269,00	5 164 283,05	Total des dettes		2 473 635,39	789 636,86
Total actif		8 473 269,00		8 473 269,00	5 164 283,05	Total passif		8 473 269,00	5 164 283,05

Compte de résultat - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime obligatoire)		Exercice 2018	
CHARGES	Solde 2018	PRODUITS	Solde 2018
1. Charges d'exploitation		1. Produits d'exploitation	
Charges de gestion technique : prestations		Produits de gestion technique	
Maladie - Maternité - Accidents du travail	3 528 427,10		
Prestations décès - capital décès	-	Contribution sociale généralisée 756511	3 887 244,27
Action sanitaires et sociales	56,91	Cotisations des pensionnés exonérés de la CSG Cotisations des Sénateurs dont le domicile fiscal est situé hors de France	51 851,65
Actions de prévention	2 792,27	756112111	16 351,31
		Contribution de solidarité prélevée sur IRFM - hors de France 7565111110	-
Total Prestations sociales	656 3 531 276,28	Autres contributions (reversement CNSA)	23 996,26
Autres charges de gestion technique	65 151 354,99	Total cotisations sociales et CSG 756 et 757	3 979 443,49
Créance admise en non valeur	654 -		
Subvention de gestion technique	658 -	Subvention de gestion technique 758	13 188,63
Charges de gestion courante		Produits de gestion courante	
Autres charges de gestion courante	655 319 425,85		
Equilibre des provisions		Equilibre des provisions	
Dotations aux amortissements et aux provisions	681 554 049,00	Reprise sur provisions 781	563 474,00
Total charges d'exploitation	4 556 106,12	Total produits courants	4 556 106,12
Résultat courant d'exploitation (excédent)	-	Résultat d'exploitation (déficit)	-
2. Charges financières		2. Produits financiers	
Charges d'intérêts	661 -	Produits de gestion financière 767	-
Total charges financières	-	Total produits financiers	-
Résultat financier (excédent)	-	Résultat financier (déficit)	-
3. Charges exceptionnelles		3. Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles diverses	678 -	Produits sur exercices antérieurs 772	-
Total charges exceptionnelles	-	Total produits exceptionnels	-
Résultat exceptionnel (excédent)	-	Résultat exceptionnel (déficit)	-
TOTAL DES CHARGES	4 556 106,12	TOTAL DES PRODUITS	4 556 106,12
Résultat général (excédent)	-	Résultat général (déficit)	-

Compte de résultat - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (Régime complémentaire)				Exercice 2018	
CHARGES		Solde 2018	PRODUITS		Solde 2018
1. Charges d'exploitation			1. Produits d'exploitation		
Charges de gestion technique : prestations			Produits de gestion technique		
Maladie - Maternité - Accidents du travail		1 987 722,01	Cotisations patronales	756111111	4 292 068,68
			Cotisations salariales	756111121	169 418,74
Prestations décès		582 647,03			
			Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement	756112111	190 555,82
Action sanitaire et sociale		152 218,19			
Actions individualisées de prévention		-			
Total Prestations sociales	656	2 722 587,23	Total cotisations sociales	756	4 652 043,24
Autres charges de gestion technique	6572	-			
Subvention de gestion technique	658	1 692 231,40	Subvention de gestion technique	7583	-
Charges de gestion courante			Produits de gestion courante		
Achats de matériel, équipement	605	-			
Déplacements, missions, colloques	625	301,31			
Services bancaires	627	1 080,00			
Redevance pour concession de logiciel	651	81 512,01			
Créance admise en non valeur	654	-			
Autres charges de gestion courante	655	164 768,23			
Equilibre des provisions			Equilibre des provisions		
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	218 827,00	Reprise sur provisions	781	217 552,00
Total charges d'exploitation		4 881 307,18	Total produits courants		4 869 595,24
Résultat courant d'exploitation (excédent)		-	Résultat d'exploitation (déficit)		11 711,94
2. Charges financières			2. Produits financiers		
Charges d'intérêts	661	-	Produits de gestion financière	767	11 711,94
Pertes sur exercices antérieurs	662	-			
Total charges financières		-	Total produits financiers		11 711,94
Résultat financier (excédent)		11 711,94	Résultat financier (déficit)		-
3. Charges exceptionnelles			3. Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles diverses	678	-	Produits exceptionnels	77	-
Total charges exceptionnelles		-	Total produits exceptionnels		-
Résultat exceptionnel (excédent)		-	Résultat exceptionnel (déficit)		-
TOTAL DES CHARGES		4 881 307,18	TOTAL DES PRODUITS		4 881 307,18
Résultat général (excédent)		-	Résultat général (déficit)		-

BILAN - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs					EXERCICE 2018				
ACTIF					PASSIF				
Libellé du compte	n° du compte	brut au 31/12/2018	amortissement et provisions	net au 31/12/2018	net au 31/12/2017	Libellé du compte	n° du compte	31/12/2018	31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE					PASSIF IMMOBILISE				
						Report à nouveau	11	2 818 484,41	2 708 704,88
						Résultat	12	-	109 779,53
						Total des fonds propres		2 818 484,41	2 818 484,41
						Provisions pour prestations légales	15	772 876,16	781 026,16
						Total passif immobilisé		3 591 360,57	3 599 510,57
ACTIF CIRCULANT					DETTES CIRCULANTES				
Fournisseurs débiteurs	40	20 587,08		20 587,08	18 199,50	Fournisseurs	40	67 345,66	95 254,65
Créances et comptes rattachés	41	684 203,15		684 203,15	1 140 518,64	Créances et comptes rattachés (crédeurs)	41	-	-
Relations financières avec une autre entité	456	176 775,92		176 775,92	205 098,18	Relations financières avec une autre entité	456	176 775,92	205 098,18
Produits à recevoir	4687	15 169,83		15 169,83	21 179,91	Charges à payer	4686	2 155 973,00	2 096 525,56
dont créances sociales		281,02		281,02	924,50	dont dettes sociales		463 005,60	669 960,25
dont créances diverses		14 888,81		14 888,81	20 255,41	dont dettes diverses		1 692 967,40	1 426 565,31
Valeurs mobilières de placements	50	0,00		-	-	Prestations à classer ou régulariser	475	-	-
Etablissements bancaires et assimilés	51	5 094 719,17		5 094 719,17	4 611 392,73	Etablissements bancaires et assimilés	51	-	-
Total de l'actif circulant		5 991 455,15	-	5 991 455,15	5 996 388,96	Total des dettes		2 400 094,58	2 396 878,39
Total actif		5 991 455,15	-	5 991 455,15	5 996 388,96	Total passif		5 991 455,15	5 996 388,96

QUATRIÈME PARTIE

**LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME
« PUBLIC-SÉNAT »**

**Rapport de gestion
du Conseil d'Administration de Public-Sénat
à l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique du 16 mai 2019**

Nous avons demandé au Bureau du Sénat de mettre à l'ordre du jour de sa réunion du 16 mai 2019 les points relevant de décisions de l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de lui demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes qui vous sont présentés sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

I. Comptes annuels

Les présents comptes sont arrêtés au 31 décembre 2018. Ils portent sur le dix-neuvième exercice de la société de programmes Public Sénat, créée le 16 février 2000 et dont les premiers programmes ont été mis à l'antenne le 25 avril 2000.

1. Analyse des produits

En 2018, la dotation versée par le Sénat à Public Sénat s'élève à 17 646 000 euros, dont 17 116 000 euros affectés à l'exploitation de la chaîne, en baisse de 800 000 euros par rapport à 2017. Cette évolution correspond à la fin des travaux liés au passage de la chaîne à la Haute Définition (1,8 M€ investis en 2016 et 2017).

En 2018, la dotation du Sénat représente 96,7 % des ressources d'exploitation.

Les autres produits d'exploitation s'établissent à 572 310 euros, en baisse par rapport à 2017 (-232 678 euros, soit - 29%). Cette baisse est le fait de la fin de certains parrainages/partenariats, liée à l'arrêt d'émissions, sur l'année 2018 :

- 384 200 euros de produits de parrainage, comprenant la pérennisation des parrains comme notamment la Mutuelle Nationale Territoriale et Adviso Partners (« *Journal des Territoires* ») ainsi que ECO DDS (« *Terra Terre* ») ;
- 5 356 euros de produits divers ;
- 162 754 euros de produits de droits de diffusion, en hausse par rapport à 2017 du fait notamment de l'aide forfaitaire reçue de l'Assemblée des Départements de France à l'occasion de la retransmission du Congrès de l'ADF d'octobre 2018 sur l'antenne ;
- 20 000 euros de produits divers de prestation suite à la conclusion du contrat avec la RTBF pour la diffusion du module « *CHECK POINT Fact Checking Europe Hebdo* » et la part des ventes à l'étranger de Wild Angle Productions (« *Les dessous de la mondialisation* »).

Enfin, sont enregistrés 15 643 euros de transferts de charges divers¹ dont 10 591 euros lié à de la masse salariale.

Au total, les ressources d'exploitation de la chaîne s'élèvent à 17 704 953 euros.

Les produits financiers, principalement issus des placements de la chaîne, dont la rentabilité a continué de chuter en 2018, plafonnent à 44 euros contre 931 euros en 2017.

¹ Ces produits (mutuelle, impact des indemnités journalières de Sécurité sociale et apprentissage) sont à déduire des coûts de la masse salariale.

Les produits exceptionnels atteignent quant à eux 1 019 990 euros, composés de :

- 917 878 euros de reprises des subventions d'investissement des exercices antérieurs, qui compensent la dotation aux amortissements comptabilisée dans les charges exceptionnelles, contre 943 464 euros en 2017 ;
- 4 400 euros de produits liés à la vente d'immobilisation ;
- 97 712 euros de reprise de provisions pour risques.

2. Analyse des charges

Les charges d'exploitation s'élèvent en 2018 à 18 590 921 euros, en baisse de 1,38% comparé à 2017 et réparties comme suit :

- 6 353 490 euros² de salaires et charges, contre un objectif contraint fixé à 6 150 000 euros par le COM 2016-2018. Le solde correspond à des événements exceptionnels, tels que l'accompagnement de plusieurs départs (retraite, ruptures de contrat...). Hors ces événements exceptionnels, la masse salariale, qui enregistre une progression naturelle (glissement Vieillesse-Technicité – GVT – positif du fait d'une moyenne d'âge relativement jeune des salariés et du faible turn-over) est maîtrisée à 6 154 790 euros. Au total, la masse salariale représente 34,1% des charges d'exploitation, en légère augmentation par rapport à 2017 ;
- 3 135 605 euros de frais de diffusion TNT, en diminution par rapport à 2017. Ces dépenses représentent 16,9% des charges d'exploitation, à un niveau équivalent à l'année précédente ;
- 7 304 313 euros d'autres charges d'exploitation, en diminution de 343 034 euros (- 4,7%) par rapport à 2017. Celle-ci découle, entre autres, de l'arrêt de notre programme « *Bibliothèque Médecis* », bien que cette économie ait été pour partie réaffectée à l'internalisation de notre matinale qui augmente sensiblement les coûts de régie de production. Ces dépenses représentent 39,3% des charges d'exploitation ;
- 768 538 euros d'impôts et taxes, en diminution cette année (- 6,3%). Cette baisse s'explique par la taxe sur les services de télévision (TST) qui passe de 162 968 euros en 2017 à 133 905 euros en 2018. Les deux postes servant de base de calcul pour cette taxe, la subvention et les parrainages, ont en effet diminué en 2018 ;
- 1 028 976 euros de dotation aux amortissements et provisions, en baisse de 4,05% par rapport à 2017.

Les charges exceptionnelles s'établissent quant à elles à 124 604 euros.

3. Formation du résultat

Le résultat d'exploitation négatif de -885 968 euros ainsi dégagé s'explique, pour une large part, par les dotations aux amortissements comptabilisées en charges d'exploitation (1 028 976 euros), dont la contrepartie est comptabilisée en produits exceptionnels (922 278 euros) et donc prise en compte *in fine* qu'au moment du calcul du résultat net.

Le résultat financier est de -1 055 euros, contre -3 794 euros en 2017, une évolution qui s'explique par la fin du remboursement de notre prêt en novembre 2018.

Le résultat exceptionnel, formé par les charges et produits exceptionnels et la reprise des subventions d'investissement précités, s'élève à 895 386 euros.

Au 31 décembre 2018, Public Sénat présente un résultat net bénéficiaire de 8 364 euros.

² La masse salariale nette des produits d'exploitation s'élève à 6 342 899 euros.

4. Bilan et trésorerie

Les fonds propres de la chaîne s'élèvent au 31 décembre 2018 à 696 340 euros, stables par rapport à 2017.

La subvention d'investissement au 31 décembre 2018 s'élève quant à elle à 1 965 291 euros.

Au 31 décembre 2018, l'emprunt de 750 000 euros contracté en décembre 2013 afin de financer les travaux d'installation du nouveau siège social de la chaîne au 20, rue de Vaugirard est intégralement remboursé.

Le fonds de roulement de la chaîne s'établit à 603 388 euros, en baisse par rapport au montant 2017 (876 835 euros).

La trésorerie disponible à la fin de l'exercice reste essentiellement liée au cycle d'exploitation de Public Sénat, qui présente un décalage entre l'encaissement des subventions versées par le Sénat et le paiement de ses factures.

Au 31 décembre 2018, la trésorerie s'établit à 3 232 828 euros, stables par rapport à 2017.

5. Délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D.441-4 du Code de commerce

Délais de paiement – Dettes fournisseurs par date d'échéance

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	277					38
Montant total des factures TTC concernées	1 413 187,21 €	6 697,25 €	277,67 €	105,18 €	8 829,12 €	15 909,22 €
Total des achats de l'exercice TTC	10 123 379,53 €					
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	13,96%	0,07%	0,00%	0,00%	0,09%	0,16%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues					4	4
Montant total des factures TTC exclues					2 670,59 €	2 670,59 €
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 45 jours fin de mois					

Délais de paiement – Créances Clients par date d'échéance

	Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	23					12
Montant total des factures HT concernées	168 706,82 €			83 248,87 €	12 131,10 €	95 379,97 €
Total du chiffre d'affaires de l'exercice HT	572 310,38 €					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	29,48%			14,55%	2,12%	16,67%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues					1	1
Montant total des factures HT exclues					600,00 €	600,00 €
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 jours fin de mois et 45 jours fin de mois					

II. Rapport d'activité

L'année 2018 a constitué la troisième année d'exécution du contrat d'objectif et de moyens (COM) signé entre Public Sénat et le Sénat le 23 décembre 2015 pour la période 2016-2018.

Le présent rapport en reprend les principales conclusions, tant sur la mise en œuvre de la stratégie éditoriale de la chaîne, ses développements numériques et sa politique de partenariats que sur les moyens mobilisés en conséquence.

1. Les programmes produits et diffusés en 2018

Aux termes de la loi du 30 décembre 1999 portant création de La Chaîne Parlementaire, Public Sénat remplit une mission de service public, d'information et de formation des citoyens à la vie publique, par des programmes parlementaires, éducatifs et civiques. Le suivi et le décryptage du travail parlementaire est donc au cœur de la ligne éditoriale de la chaîne et de sa stratégie de programmes : montrer, expliquer et faire partager.

Avec des directs, des magazines, des débats et des documentaires, la grille de programmes, qui avait été profondément renouvelée à la rentrée 2015, répond à ces ambitions.

Le traitement de l'actualité parlementaire est au cœur de la stratégie éditoriale de la chaîne, d'autant plus depuis que Public Sénat a obtenu l'exclusivité de la diffusion des deux séquences de *Questions au gouvernement*, les mardis et jeudis en alternance. Au total, les programmes consacrés au Sénat et aux sénateurs en 2017-2018 représentent plus de la moitié des programmes produits.

Public Sénat a donc ajusté sa grille pour valoriser encore davantage cette mission. Ainsi, à la rentrée de septembre 2018, une nouvelle demi-heure de programme, intitulée *Territoire Sénat*, est présentée de 8h30 à 9h pour évoquer notamment, avec un invité élu de la Haute Assemblée, l'actualité du jour. Cette séquence matinale intervient à la suite du *Journal des Territoires* et de *Territoires d'Infos*, dont les coûts de production ont été internalisés en septembre 2017 – l'année 2018 intègre donc en année pleine cet impact budgétaire, atténué par les parrainages obtenus d'Adviso Partners et de la Mutuelle Nationale Territoriale.

Suivent nos programmes quotidiens bien installés désormais : Les matins du Sénat, puis Sénat 360 l'après-midi et On va plus loin à 18h30.

Au-delà de ces trois temps forts de la grille, et pour faire face au besoin d'explications des thèmes abordés pendant la campagne présidentielle, Public Sénat a amplifié son offre de programmes d'accompagnement.

Public Sénat a poursuivi sa présence dans les territoires, au-delà de sa matinale, à travers des reportages et des rendez-vous récurrents. Parmi ces derniers : « *Sénateur à domicile* » qui, chaque semaine, accompagne sur le terrain une sénatrice ou un sénateur dans son travail sur un dossier local, « *Manger c'est voter* », qui va, aux côtés de Périco Légasse et d'une ou d'un élu de la Haute Assemblée, à la rencontre des acteurs du patrimoine nourricier de la France ou encore « *C'est vous la France* », une nouvelle émission qui met à l'honneur les initiatives positives lancées dans les territoires pour « remuer » la France ou encore « *Positive Outre Mer* », des modules courts consacrés aux régions ultramarines.

En septembre 2018, Public Sénat a également renouvelé son offre magazine. Si « *Parlement Hebdo* », « *Europe Hebdo* », « *Un monde en doc* » et « *Ma voix Compte* » sont restés à l'antenne, Public Sénat a créé de nouveaux rendez-vous : « *Livres & Vous...* », dès janvier 2018, « *Terra terre* » pour évoquer les enjeux environnementaux, « *Hashtag* » à la rentrée 2018 pour décrypter la résonance de l'actualité politique sur les réseaux sociaux ou encore « *Le Mag de l'Emploi* ». Enfin, l'émission politique hebdomadaire du canal 13 est mutualisée depuis septembre 2018 : chaque lundi, Michel Grossiord présente « *Audition Publique* » sur le plateau d'un de nos partenaires, le Figaro Live (avec l'AFP).

Toujours dans l'objectif de donner du sens à l'information et de prendre le temps du décryptage et de l'analyse, Public Sénat a diffusé une série de documentaires sur les travaux du Sénat, « *Sénat en action* ». Par ailleurs, 42 documentaires de 52 minutes ont été diffusés, dont 34 coproduits ou préachetés, auxquels s'ajoutent 8 programmes (documentaires ou fictions) inédits diffusés pendant les périodes d'été et de Noël ainsi que 5 fictions sur une thématique historique et politique.

Public Sénat a également poursuivi sa politique ambitieuse de directs. Outre la retransmission des séances, commissions et auditions du Sénat, les équipes ont été présentes sur les congrès des grandes associations d'élus, ou encore sur le Salon international de l'agriculture.

Enfin, la chaîne a continué en 2018 à favoriser la recherche de synergies avec LCP-Assemblée Nationale, tout en veillant à maintenir son identité propre. Public Sénat et LCP-AN se sont ainsi rapprochés pour mener des projets conjoints, que ce soit au niveau éditorial avec le lancement de la nouvelle émission politique « *Audition Publique* », par exemple, ou au niveau technique et administratif, avec une stratégie commune pour la fourniture d'une offre de replay vidéo (TV de rattrapage sur les box ADSL) qui permet ainsi depuis la rentrée 2018 aux abonnés Orange de revoir certains programmes phares du Canal 13. En même temps, les chaînes parlementaires ont continué à produire ensemble « *Parlement Hebdo* » et « *Europe Hebdo* » en 2018 (69 émissions versus 70 en 2017).

2. Les antennes de Public Sénat

Concernant l'exposition de la chaîne, Public Sénat poursuit sa stratégie de déploiement de ses contenus sur l'ensemble des plateformes disponibles (publicsenat.fr, Dailymotion, YouTube), ce qui a permis d'enregistrer une hausse de 20% le nombre de connexions entre 2017 et 2018. Forte de 1,76 million de connexions mensuelles Public Sénat s'est mis en capacité de remplir sa mission d'information pédagogique et citoyenne auprès du plus grand nombre, et notamment des jeunes en produisant, depuis septembre 2018, des contenus spécifiques à l'univers numérique (« *Exclus web* »).

S'agissant des réseaux sociaux, la chaîne s'efforce d'être présente sur toutes les principales plateformes : Twitter, Facebook et Instagram. Grâce à des contenus live ou spécifiques, la communauté prescriptrice de Public Sénat a augmenté de plus de plus de 10% passant de 310 000 « *suiveurs* » fin 2017 à 343 000 personnes actives auprès de leur propre communauté fin 2018.

3. Investissements

La chaîne a bénéficié d'une dotation d'investissement de 530 000 euros en 2018, conformément à la révision du plan d'affaires du COM validée par le conseil d'administration du 6 avril 2016.

Ce budget a permis de financer :

- la poursuite des développements de nouveau site internet ;
- de nouveaux habillages pour nos émissions ;
- et l'amélioration du parc existant de matériels techniques et informatiques.

4. Gestion des ressources humaines et dialogue social

En matière de gestion des ressources humaines, l'année 2018 a été marquée par la volonté de renforcer le dialogue que ce soit entre les équipes et le management, avec les managers intermédiaires ou, bien sûr, avec les instances représentatives du personnel dans le cadre de la délégation unique du personnel (DUP) mise en place début 2017.

C'est dans cet esprit qu'a été lancée la campagne des entretiens individuels 2018, dans une temporalité et un contexte permettant d'ajuster au mieux les souhaits d'évolution des collaborateurs avec les besoins de l'entreprise. Les promotions internes ont dès lors été privilégiées sur les recrutements externes tandis que la politique de formation a été poursuivie.

L'effort conséquent consenti par la chaîne dans ce domaine traduit l'ambition de la direction d'accompagner les salariés dans leur parcours professionnel. En 2018, Public Sénat a ainsi dispensé 95 formations, individuelles ou collectives, notamment pour accompagner la transformation des métiers dans le digital.

Enfin, le télétravail, ouvert en 2017 dans un souci de favoriser un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, a continué à se développer dans la chaîne, avec 7 collaborateurs qui y recourent en 2018.

L'effectif de Public Sénat au 31 décembre 2018 s'élevait à 63,47 personnes en équivalent temps plein (ETP) sur des postes permanents.

5. Evolution prévisible et perspectives 2019

Le projet de budget de Public Sénat pour 2019 s'élève à 18 209 000 euros, dont 17 679 000 euros pour l'exploitation et 530 000 euros pour l'investissement. Ce budget affiche une légère hausse de 0,13% (+ 24 000 euros) par rapport au budget initial pour 2018 (18 185 000 euros), qui s'explique par l'augmentation des parrainages.

Les ressources correspondantes proviennent de la dotation versée par le Sénat qui s'élève ainsi à 17 648 000 euros (17 118 000 euros pour l'exploitation et 530 000 euros pour l'investissement), ainsi que de ressources propres liées aux parrainages (en hausse prévisionnelle de +1,05%)

Les charges d'exploitation sont estimées en 2019 à 17 679 000 euros, stables par rapport à l'année précédente (17 655 000 euros en 2018). Elles comprennent les éléments suivants :

- la baisse des coûts de diffusion à 3,2 M€ grâce à la renégociation des contrats de diffusion de notre multiplex SMR6 ;
- une hausse de la masse salariale à 6,2 M€, conformément au nouveau COM 2019-2021, hors événements exceptionnels ;
- la baisse des impôts et taxes à 792 000 euros.

En termes de programmes, l'année 2019 a démarré fort avec la suite de « l'affaire Benalla », dans laquelle le Sénat a joué un rôle majeur. L'expertise de la chaîne et son traitement différencié par rapport aux chaînes d'information lui ont permis d'enregistrer des records d'audience sur le canal 13 ainsi que sur son site internet.

L'année sera également scandée par des échéances électorales, tout d'abord les élections européennes de mai, pour lesquelles Public Sénat organisera une soirée électorale en partenariat avec le Figaro Live, puis la préparation des Municipales de mars 2020.

Public Sénat, qui a renforcé sa matinale en septembre 2018 avec une partie consacrée à l'actualité parlementaire, « *Territoire Sénat* », entend insuffler encore une nouvelle dynamique à cette tranche autour des 3 piliers de sa mission : territoire, parlementaire et politique.

Pour accroître la visibilité de nos rendez-vous quotidiens, la chaîne a développé une politique de partenariats éditoriaux offensive auprès de L'Obs, du Point, de Courrier International ou encore de Marie Claire.

Parallèlement, la chaîne a relancé dès la rentrée 2018 la production de ses deux nouvelles émissions diffusées à partir du début de l'année 2018: « *Terra terre* » présentée par Wendy Bouchard qui fait la part belle aux engagements et initiatives citoyennes en matière d'environnement et « *Livres & Vous...* », le magazine littéraire de Public Sénat présenté par Adèle Van Reeth depuis l'annexe de la bibliothèque du Sénat. Une nouvelle émission consacrée à l'emploi, « *Le Mag de l'emploi* », est présentée depuis septembre par Kady-Adoum-Douass.

Enfin, la chaîne a renforcé sa politique éditoriale sur internet avec l'élaboration d'une page dédiée aux « Exclus web », des modules au ton et au format adaptés aux réseaux sociaux, et le lancement d'une émission originale en partenariat avec deux YouTubeurs, Jean Massiet et Hugo Travers, qui invitent chaque semaine une sénatrice ou un sénateur à dialoguer avec la communauté de la plateforme de jeux vidéos Twitch. A noter que ce partenariat a été pérennisé début 2019 lors d'événements particuliers liés au Grand Débat National, comme la rencontre avec les jeunes engagés organisée par le Service Civique ou les 2 éditions de « *Dialogue Citoyen* », que la chaîne a imaginées pour faire débattre sénateurs et citoyens.

Quant aux documentaires, ils continuent d'être un marqueur de Public Sénat, qui a reçu plusieurs prix en 2019 : le Laurier de l'audiovisuel, catégorie Culture, pour « Raymond Aron : le chemin de la liberté », le Prix spécial du jury à Luchon pour « Ascoval, la bataille de l'acier » et deux prix au Figra pour « Les guerrières de la paix ». La chaîne a décidé par ailleurs de s'engager auprès des jeunes talents en lançant la bourse Graine de Doc, en partenariat avec la société de production Tournez s'il vous plaît.

Le budget d'investissement prévu s'élève, quant à lui, à 530 000 euros. Ce montant comprend :

- le maintien des investissements liés au renouvellement du matériel technique, matériel informatique et logiciels 253 000 euros ;
- la poursuite de la modernisation de nos process et de la sécurisation de notre outil de production à hauteur de 247 000 euros ;
- les ajustements nécessaires suite au lancement de notre nouvelle offre digitale en 2018 de 30 000 euros.

III. Gouvernement d'entreprise

1. Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social (Code de commerce article L.225-102-1 al.4)

Par décision du 06 décembre 2018 le Bureau du Sénat a complété les instances dirigeantes de Public Sénat pour pourvoir aux sièges devenus vacants.

Le Conseil d'administration de Public Sénat au 31 décembre 2018 était ainsi composé de :
M. Emmanuel KESSLER, Mme Catherine TROENDLE, M. David ASSOULINE, M. Vincent CAPO-CANELLAS, M. Jacques MEZARD, Mme Cécile CUKIERMAN, M. André GATTOLIN, M. Alain JOYANDET, M. Michel LAUGIER, Mme Colette MELOT, Mme Haude D'HARCOURT et M. Pascal PERRINEAU.

Selon les informations collectées sur le site de la HATVP les mandataires sociaux exercent par ailleurs un mandat dans les organismes suivants :

M. Emmanuel Kessler, Président Directeur Général & Administrateur

- Président Directeur Général et administrateur de La Chaîne Parlementaire Public Sénat

Mme Catherine Troendlé, Vice-Présidente du Sénat & Administratrice

- Membre du conseil d'administration de l'Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin
- Membre du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique du Haut-Rhin
- Vice-Présidente de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours
- Présidente du Conseil National des Sapeurs-Pompiers Volontaires
- Conseillère municipale de Ranspach Le Bas
- Conseillère communautaire de Saint-Louis Agglomération
- Gérante d'une SCI

M. David Assouline, Vice-Président du Sénat, Administrateur

- Représentant du Parlement
- Membre du conseil d'administration du lycée professionnel Charles de Gaulle
- Membre du conseil d'administration du collège Hélène Boucher
- Membre du conseil d'administration du collège Lucie Faure
- Membre du conseil d'administration du collège Maurice Ravel
- Membre du conseil d'administration du collège Léon Gambetta
- Membre du conseil d'administration du collège Françoise Dolto
- Membre du conseil d'administration du collège Robert Doisneau
- Membre du conseil d'administration du Collège Flora Tristan
- Membre du conseil d'administration de l'Ecole 10 rue Levau et 9 rue Lesseps
- Membre du conseil supérieur des administrations parisiennes
- Membre du conseil d'administration de l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris
- Membre du conseil d'administration du CNC
- Représentant de la Ville de Paris de l'Ecole privée Sainte-Louise

M. Vincent Capo-Canellas, Questeur du Sénat, Administrateur

- Conseiller territorial de l'établissement public territorial Paris Terre d'Envois
- Conseiller municipal de la Ville du Bourget
- Conseiller métropolitain de la Métropole du Grand Paris
- Administrateur de la SPL Le Bourget Grand Paris
- Membre associé sans voix délibérative du Comité des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

M. Jacques Mézard, Sénateur, Administrateur

- Conseiller municipal de la Ville d'Aurillac
- Conseiller communautaire du Bassin d'Aurillac
- Membre de l'Assemblée générale de l'Association « Eclat »
- Membre du conseil de surveillance du Centre Hospitalier d'Aurillac
- Membre du syndicat mixte Ouest Cantal environnement
- Membre du SCOT du Bassin d'Aurillac

Mme Cécile Cukierman, Sénatrice, Administratrice

- Conseillère Régionale

M. André Gattolin, Sénateur, Administrateur

- Membre du Conseil d'administration de l'association Mouvement européen des Hauts-de-Seine
- Membre du Conseil d'administration de l'association Mouvement européen – France

M Alain Joyandet, Sénateur, Administrateur

- Conseiller régional de Bourgogne-Franche-Comté
- Gérant de l'EARL Domaine de la Pâturie
- Gérant de l'EURL Joy développement
- Président de l'Amicale Gaulliste de la Haute-Saône
- Secrétaire Départemental de la Fédération Les Républicains de la Haute-Saône

M. Michel Laugier, Sénateur, Administrateur

- Conseiller Départemental

Mme Colette Mélot, Sénatrice, Administratrice

2. Commissaires aux comptes – Situation des mandats

Le Commissaire aux Comptes rend compte de sa mission au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018. Son mandat de Commissaires aux compte titulaires ERNST & YOUNG ET AUTRES et le mandat de Commissaire aux comptes suppléant du Cabinet AUDITEX ont été renouvelés pour une durée de 6 ans, lors de l'Assemblée Générale annuelle du 24 mai 2018 statuant sur les comptes 2017.

3. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

La société n'a pas connaissance de l'existence de telles conventions.

4. Tableau sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Néant.

5. Modalités d'exercice de la direction générale (Code de commerce articles L.225-51-1 et R. 225-102 al.1)

A - Règles applicables à la composition du Conseil d'Administration

Les statuts, modifiés le 26 octobre 2017, prévoient que la société est administrée par un Conseil d'Administration composé des membres suivants :

- Le Vice-Président du Sénat chargé de la Délégation à l'Audiovisuel et un Questeur désigné par le Conseil de Questure, membres de droit ;
- Un Sénateur représentant chaque groupe politique constitué au sein du Sénat nommé par le Bureau du Sénat sur proposition du Président de groupe ;
- Deux personnalités qualifiées choisies en fonction de leurs compétences, nommées par le Bureau du Sénat, sur proposition de son Président ;
- Le Président Directeur Général de la Société, nommé par le Bureau du Sénat, sur proposition de son Président.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de trois années, sans que plus de la moitié d'entre eux ne puisse être âgée de plus de soixante-dix ans lors de leur entrée en fonction sous réserve de la durée du mandat du Président. Leur mandat est renouvelable.

Le Président Directeur Général de la société est nommé Président du Conseil d'Administration pour trois ans par le Bureau du Sénat. Son mandat est renouvelable.

Le Président Directeur Général de la société assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société et la représente dans ses rapports avec les tiers.

Sous réserve des pouvoirs que la loi ou les présents statuts attribuent expressément à l'Actionnaire Unique ou au Conseil, et dans la limite de l'objet social, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Le Président Directeur Général de la société a pour mission, notamment :

- De définir les moyens matériels et humains nécessaires à l'exploitation et au bon fonctionnement de la société,
- De prendre tous contacts nécessaires avec d'éventuels partenaires éditoriaux, techniques ou autres,
- De définir et de faire évoluer, en collaboration avec le Conseil d'Administration, la grille des programmes ainsi que l'identité visuelle et sonore de la Chaîne,
- De définir les éventuelles acquisitions/cessions de programmes audiovisuels,
- De définir les opérations de production ou de coproduction audiovisuelles à réaliser.

Il rend compte directement de l'exécution de sa mission au Conseil d'Administration.

B – Règles régissant le fonctionnement du Conseil d'Administration

Le conseil veille à la bonne marche des services et à l'observation des dispositions législatives et réglementaires applicables à la société ainsi qu'à la qualité des programmes, à l'objectivité et à l'exactitude des informations diffusées et à l'expression pluraliste des courants de pensée et d'opinion.

Toutes les décisions portant sur les points suivants devront être préalablement soumises à l'autorisation du Conseil d'Administration à la majorité des 4/5 des membres le composant :

- L'orientation générale des programmes ;
- Le budget, le plan de financement annuel et le programme des investissements de la société ;
- La conclusion des contrats pluriannuels de production ou coproduction ;
- L'octroi de cautions, avals et garanties ;
- Les prises, extensions et cessions de participations financières ;
- La création et la dissolution de filiales ;
- Toute décision d'apport d'actifs à un tiers, toute décision d'absorption d'un actif détenu par un tiers ou toute autre opération assimilable.

Sous réserve des délégations que le Conseil d'Administration peut consentir au Président Directeur Général de la Société, le Conseil statue à la majorité simple des membres présents ou représentés sur toutes les questions relevant de sa compétence, notamment :

- Les conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés conclus par la société ;
- Les actions judiciaires, les transactions et les désistements.

Il est consulté sur la convention entre le Sénat et la société.

Enfin, il est tenu informé de l'organisation générale des services de la société, de la grille des programmes et des projets d'émissions les plus importants ainsi que de tout investissement ou désinvestissement non prévu au budget annuel et supérieur à 45.000 euros par opération.

6. Participation des salariés au capital (Code de commerce article L.225-102)

Le capital de la Société est intégralement détenu par le Sénat, conformément à l'article 6 des Statuts. Le statut particulier de la Société explique notamment que la participation des salariés n'a pas été développée au cours de l'exercice clos.

7. Rémunération et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social (Code de commerce article L.225-102-1 al.1, 2 et 3)

En 2018, le mandataire social n'a pas perçu de rémunération et avantages de toute nature par Public Sénat.

8. Délégations et autorisations financières en cours de validité (Code de commerce article L.225-100 al.7)

Néant.

9. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code du commerce.

10. Convention visées à l'article L. 225-39 du Code de Commerce

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention portant sur des opérations courantes telles que visées à l'article L. 225-38 du Code du commerce.

IV. Informations complémentaires

1. Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote est la suivante :

Le Sénat possède la totalité du capital social et des droits de vote, conformément à l'article 6 des statuts. Aucune modification du capital social n'est intervenue au cours de l'exercice.

2. Prise de participation (Code de commerce article L.233-6)

Suite au changement de multiplex, Public Sénat détient, depuis avril 2016, 7 500 actions dans la société SMR6 – opérateur du multiplex R6 de diffusion sur la TNT des chaînes NRJ12, NT1, TMC, LCP-AN et Public Sénat.

3. Evénements post-clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

Tous les points figurant dans le présent rapport de gestion seront soumis à votre approbation.

Fait à Paris, le 2 avril 2019

Emmanuel KESLERO


Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	2 305 500	1 899 339	406 162	297 275
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	1 604 224	1 535 824	68 401	102 567
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 860 806	3 815 892	1 044 914	1 128 521
Autres immobilisations corporelles	4 818 408	4 293 271	525 137	762 754
Immobilisations corporelles en cours	5 168		5 168	7 328
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières (2)</i>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	7 500		7 500	7 500
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	961		961	961
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	13 602 568	11 544 325	2 058 243	2 306 907
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				1 873
<i>Créances (3)</i>				
Clients et comptes rattachés	330 353		330 353	620 611
Autres créances	141 622		141 622	561 392
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Divers</i>				
Valeurs mobilières de placement				128 448
Disponibilités	3 232 828		3 232 828	3 131 787
Charges constatées d'avance (3)	573 274		573 274	430 895
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 278 077		4 278 077	4 875 006
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	17 880 645	11 544 325	6 336 320	7 181 913
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	120 000	120 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	421 207	421 207
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	12 000	12 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	134 769	127 315
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	8 364	7 454
Subventions d'investissement	1 965 291	2 353 169
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 661 631	3 041 145
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	123 010	97 712
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	123 010	97 712
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		142 597
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 907 359	2 123 852
Dettes fiscales et sociales	1 449 203	1 686 554
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	175 117	
Autres dettes		1 475
Produits constatés d'avance (1)	20 000	88 578
TOTAL DETTES	3 551 680	4 043 056
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 336 320	7 181 913
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 551 680	4 043 056
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de Résultat

	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
Chiffre d'affaires net		
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	17 117 000	17 116 000
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	15 643	25 624
Autres produits	572 310	804 988
Total I	17 704 953	17 946 612
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	10 123 380	10 525 336
Impôts, taxes et versements assimilés	768 538	816 251
Salaires et traitements	4 505 358	4 268 926
Charges sociales	1 848 132	1 867 513
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 028 976	1 070 650
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	316 538	299 467
Total II	18 590 921	18 848 143
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-885 968	-901 531
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	44	931
Total V	44	931
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	1 090	4 725
Différences négatives de change	1	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	8	
Total VI	1 099	4 725
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-1 055	-3 794
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-887 023	-905 325

Compte de Résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
<i>Produits exceptionnels</i>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	922 278	943 464
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	97 712	76 000
Total produits exceptionnels (VII)	1 019 990	1 019 464
<i>Charges exceptionnelles</i>		
Sur opérations de gestion	-3 600	18 974
Sur opérations en capital	5 195	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	123 010	87 712
Total charges exceptionnelles (VIII)	124 604	106 686
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	895 386	912 779
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	18 724 987	18 967 008
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	18 716 624	18 959 554
BENEFICE OU PERTE	8 364	7 454
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférents à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ANNEXE

**RAPPORT DE CERTIFICATION
DES COMPTES DU SÉNAT PAR LA COUR DES COMPTES**

Cour des comptes



S2019-1274

Mai 2019

CERTIFICATION DES COMPTES DU SÉNAT

EXERCICE 2018

RAPPORT DE CERTIFICATION

En vue de la certification annuelle des comptes du Sénat, la Cour des comptes a vérifié la conformité des états financiers de l'exercice 2018 au référentiel comptable de cette assemblée.

En l'état actuel des textes, le mandat confié à la Cour, tel qu'il ressort des normes communément admises et de la convention du 23 juillet 2013 conclue entre le président du Sénat et le premier président de la Cour des comptes, ne l'autorise pas à formuler des observations sur la teneur des règles adoptées par le Sénat pour encadrer les dépenses et la gestion des moyens destinés à assurer son fonctionnement, ni sur l'utilisation des versements qu'il effectue ou des dotations qu'il attribue.

La Cour, dans sa section « pouvoirs publics constitutionnels » de la quatrième chambre, compétente pour se prononcer sur les rapports relatifs à la certification des comptes des assemblées parlementaires, délibérant le 7 mai 2019, sous la présidence de M. Andréani, président de la quatrième chambre, a adopté le présent rapport de certification sur les comptes du Sénat de l'exercice 2018.

Elle a arrêté sa position au vu du compte-rendu des vérifications opérées.

Ont participé au délibéré : M. Andréani, président de chambre, MM. Bertucci et de Gaulle, Mme Démier, MM. Rolland, Belluteau et de Combles de Nayves, conseiller(e)rs maîtres, président(e)s de section.

A été entendu, en son rapport, M. Chapard, conseiller référendaire, rapporteur du projet, assisté de Mmes Bali-Degove et Vacarie et de M. Sannet, expert(e)s, au contre-rapport de Mme Démier.

I - INTRODUCTION

La mission de la Cour

a) L'objet de la mission

La mission de certification des comptes du Sénat de l'exercice 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport, est la sixième conduite par la Cour des comptes depuis l'exercice 2013.

Elle se déroule conformément à la convention signée le 23 juillet 2013 par le président du Sénat et le premier président de la Cour des comptes, qui en définit le cadre et les modalités, et dans le respect des textes auxquels cette convention se réfère : l'article 47-2 de la Constitution (deuxième alinéa) ; l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires ; l'article 58-5° de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ; l'article 103 du règlement du Sénat.

La mission de la Cour porte sur la qualité des états comptables et sur leur conformité aux principes fixés par les textes énoncés au paragraphe précédent. Elle n'a pas pour objet d'émettre un avis sur la gestion budgétaire et financière du Sénat, ni sur l'utilisation des versements opérés ou des dotations attribuées par lui.

b) La mission comporte deux phases :

i) une première phase, dite « préliminaire », préparatoire à la certification proprement dite. Elle a pour objet d'examiner les procédures et dispositifs en vertu desquels sont établis et suivis les éléments destinés à être repris dans les comptes et les applications de gestion, d'identifier les risques d'erreurs significatives dans les comptes du Sénat et de vérifier la correcte application par les services des principes et procédures établis par le référentiel comptable.

Les travaux de la Cour, qui s'inscrivent dans une démarche pluriannuelle, poursuivent trois objectifs :

- évaluer les procédures en vigueur, leur adaptation en termes de couverture des risques et de séparation des tâches, ainsi que la pertinence et la bonne articulation des contrôles clés au regard du suivi des risques identifiés et de la qualité des inscriptions comptables ;
- procéder à une revue de la formalisation de ces procédures, à la fois sous l'angle de leur caractère opérationnel pour les services qui ont à les appliquer et de la documentation disponible pour préparer, conduire et rendre compte des vérifications effectuées au titre du contrôle interne ;
- vérifier l'effectivité des procédures décrites et leur efficacité au regard de la fiabilité des comptes (réalité du contrôle ; modalités pratiques ; mode de révision ; mesures correctives appliquées) ;

ii) une seconde phase, dite « finale ». Elle est consacrée à l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice clos. Afin de pouvoir formuler une appréciation motivée sur les états financiers et les documents qui les accompagnent, la Cour procède notamment aux diligences suivantes :

- la revue analytique des opérations de dépenses et de recettes et de leur traitement dans la comptabilité ;
- le rapprochement des balances auxiliaires avec, d'une part, les données de la balance générale et, d'autre part, avec les pièces justifiant leur enregistrement dans ces états comptables ;

- la mise en œuvre de procédures de confirmation directe auprès des tiers en relation avec le Sénat (établissements bancaires, fournisseurs, avocats) ;
- des tests et vérifications appliqués aux postes comptables du bilan et du compte de résultat ;
- l'analyse des éléments portés hors bilan ;
- la vérification exhaustive de l'information donnée dans l'annexe aux états financiers.

À l'issue de l'audit des comptes de 2017, la Cour avait formulé vingt-cinq recommandations relatives aux opérations préalables à l'élaboration des comptes annuels, qui se rapportent aux différents domaines en lien direct avec les comptes (organisation et modalités du contrôle interne ; systèmes d'information financière ; ressources humaines ; dépenses et recettes ; actifs financiers ; processus de clôture et états financiers).

Les entretiens et les tests auxquels il a été procédé au cours de l'audit des comptes de 2018 ont conduit à la levée de quatre de ces recommandations. Parmi les vingt-une recommandations restantes, cinq ont été précisées pour prendre en compte les évolutions déjà observées sur les points auxquels elles s'appliquent et seize ont été reconduites. Au terme de ces travaux, la mission a formulé une nouvelle recommandation, portant le nombre total des recommandations à suivre au nombre de vingt-deux.

Les comptes et les documents qui les accompagnent

a) En application de l'article 34 du règlement budgétaire et comptable du Sénat, la trésorière établit un compte de gestion pour l'exercice clos, qui comporte :

- la balance générale des comptes, le bilan, le compte de résultat pour chacune des entités budgétaires du Sénat et pour chaque comptabilité annexe (la caisse des retraites des anciens sénateurs ; la caisse des retraites du personnel du Sénat ; la caisse de sécurité sociale des sénateurs ; la caisse de sécurité sociale du personnel du Sénat) ;
- le bilan et le compte de résultat agrégés ainsi que l'annexe présentant notamment les règles et les méthodes comptables. Ces états sont l'objet de la mission de certification de la Cour des comptes.

b) Les comptes objets du présent audit de certification ne comprennent pas ceux de la *Chaîne parlementaire - Public Sénat*, société de programme résultant de la loi n° 99-1174 du 30 décembre 1999 portant création de *La Chaîne parlementaire*, qui sont certifiés par des commissaires aux comptes distincts. Les comptes du Sénat comportent à l'actif du bilan la valeur de sa participation dans *Public Sénat*.

c) En application de l'article 7 de l'ordonnance précitée n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, les comptes du Sénat sont distincts du compte général de l'État, mais ils sont destinés, une fois qu'ils ont été apurés par la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne, à y être intégrés. Il appartient dès lors au teneur des comptes de l'État de veiller à ce que les retraitements nécessaires soient effectués de telle manière qu'ils répondent aux exigences du référentiel comptable de celui-ci.

d) Les comptes du Sénat, objets de la présente mission, intègrent les charges induites pour le Sénat par l'entretien du bâtiment, dont il est affectataire, et qui héberge le Musée du Luxembourg, mais ne comprennent pas les charges et produits afférents à l'activité de celui-ci, qui fait l'objet d'une délégation de service public.

e) Les comptes du Sénat de l'exercice 2018 ont été transmis à la Cour selon le calendrier initialement convenu : les balances stabilisées le 15 février et les comptes agrégés le 19 mars 2019. Leur version définitive, intégrant les ajustements demandés par la Cour, a été communiquée le 28 mars. Ils comprennent l'ensemble des éléments prévus par l'article 34 du règlement budgétaire et comptable. La version des états financiers, signée par la trésorière et le questeur délégué, a été communiquée le 10 avril 2019.

f) La présentation des comptes de l'exercice 2018 a fait l'objet d'ajustements, à la demande de la Cour, dans l'annexe aux états financiers. Ces corrections techniques concernent notamment l'amélioration de l'information et l'ajout ou la précision de certaines mentions figurant dans cette annexe.

g) La Cour a enfin été destinataire de la lettre d'affirmation, signée par le questeur délégué et la trésorière du Sénat, le 10 avril 2019.

La tenue et l'établissement des comptes

a) Le règlement du Sénat dispose, en son article 103, que le Bureau détermine, par un règlement budgétaire et comptable, les procédures budgétaires et comptables applicables au Sénat. Un arrêté du Bureau du 27 novembre 2007 a adopté le règlement budgétaire et comptable du Sénat issu de la décision de changer le référentiel comptable, à la suite de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2006, de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001. Enfin, l'arrêté n° 2016-77 du 17 mars 2016 du Bureau a approuvé le nouveau règlement budgétaire et comptable et son annexe relative au référentiel comptable, se substituant au précédent règlement.

b) Le règlement budgétaire et comptable dispose, dans son préambule, que le référentiel comptable du Sénat « se fonde sur le plan comptable général et ne se distingue des règles applicables aux entreprises, en raison des spécificités de l'action et du patrimoine du Sénat, que par référence aux normes comptables de l'État ».

Un traitement spécifique a été retenu pour les immobilisations, au titre desquelles les immeubles historiques du Sénat sont comptabilisés à l'euro symbolique, comme ceux de l'État. Pour leur part, les engagements sociaux font l'objet d'une mention dans l'annexe aux états financiers, comme l'autorise la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil national de la comptabilité du 1^{er} avril 2003.

c) En vertu de l'article 34 du règlement budgétaire et comptable, le compte de gestion est présenté aux questeurs, qui le transmettent à la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

L'objet de la certification

a) La mission d'audit vise à mettre la Cour des comptes en situation de certifier, avec une assurance raisonnable, que les états financiers qui figurent dans les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et conformément au référentiel comptable, la situation financière du Sénat à la clôture de l'exercice et le résultat de ses opérations comptables pour l'exercice clos à cette date.

b) Cette mission a été programmée et mise en œuvre de telle façon que la Cour soit en mesure, conformément aux dispositions des articles 1 et 2 de la convention du 23 juillet 2013 précitée, de formuler dans son rapport de certification, en se référant aux normes de l'audit comptable généralement admises, « une opinion écrite et motivée sur la conformité des comptes du Sénat, dans leurs aspects significatifs, au référentiel comptable du Sénat ».

Les normes de l'audit auxquelles la Cour se réfère impliquent l'utilisation de critères et de procédures d'audit relatifs aux flux d'opérations, aux soldes des comptes en fin de période,

ainsi qu'à la présentation et aux informations fournies dans les états financiers. La Cour fonde son jugement professionnel en appréciant les améliorations apportées à la fiabilité des comptes ainsi que l'intensité et le nombre des difficultés rencontrées.

L'expression de la position de la Cour

Conformément à l'article 3 de la convention du 23 juillet 2013 précitée, la Cour exprime son opinion dans un rapport de certification qu'elle transmet au président du Sénat aux fins de remise au président de la commission spéciale précitée.

Le rapport de certification est publié par le président du Sénat.

Il est par ailleurs fait mention de la réalisation de l'audit et de ses conclusions dans l'acte de certification des comptes de l'État établi par la Cour, en application du paragraphe 5 de l'article 58 de la loi organique du 1^{er} août 2001 précitée.

II - L'OPINION DE LA COUR SUR LES COMPTES DU SÉNAT DE 2018

Au terme des vérifications auxquelles elle a procédé, la Cour estime avoir rassemblé les éléments probants nécessaires pour fonder son opinion sur les comptes du Sénat de l'exercice 2018.

Pour conduire les travaux de certification, la mission d'audit a notamment pu prendre connaissance des règles de tenue et d'établissement des comptes du Sénat, des livres comptables et mandats justifiant les opérations et les soldes comptables qui y figurent, ainsi que des dispositifs et procédures concourant au contrôle interne comptable et financier. Elle a également eu communication des documents nécessaires à la formulation d'une opinion sur les comptes.

Se fondant sur ces éléments, la Cour certifie qu'au regard des règles et principes comptables qui leur sont applicables, les comptes du Sénat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont, dans leurs aspects significatifs, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du Sénat.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, la Cour appelle l'attention sur deux notes de l'annexe.

La note 2.13 de l'annexe, qui porte sur les charges d'exploitation, détaille les modalités de comptabilisation des charges parlementaires et mentionne les arrêtés du Bureau et de la questure du 7 décembre 2017 qui définissent les contrôles réalisés par le comité de déontologie parlementaire, en application de la loi organique n° 2017-1338 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique. Ces contrôles réalisés sur les dépenses réglées par les sénateurs à partir des avances de frais de mandat versées en 2018 ont débuté en 2019.

La note 7.1 expose le montant et le mode d'évaluation des engagements de pension et de retraite des sénateurs et du personnel et des engagements assimilés, tels qu'ils ressortent des travaux du cabinet d'actuaire consulté par le Sénat, dont la Cour a validé les conclusions, après avoir examiné les données utilisées, apprécié les hypothèses retenues et revu les calculs effectués.



SÉNAT

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2018

SOMMAIRE

Bilan agrégé du Sénat.....	139
Compte de résultat agrégé du Sénat	140
NOTES ANNEXES :	
1. Référentiel comptable	141
2. Règles et méthodes comptables	141
2.1 Modalités d'agrégation des comptes	142
2.2 Immobilisations incorporelles	142
2.3 Immobilisations corporelles	143
2.4 Immobilisations financières	145
2.5 Stocks.....	145
2.6 Créances.....	146
2.7 Trésorerie	146
2.8 Capitaux propres.....	146
2.9 Provisions pour risques et charges	146
2.10 Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux.....	147
2.11 Dettes.....	148
2.12 Produits d'exploitation.....	148
2.13 Charges d'exploitation	148
2.14 Charges et produits financiers	149
2.15 Charges et produits exceptionnels.....	149
3. Comparabilité des comptes	149
4. Événements significatifs de l'exercice	149
5. Notes relatives au bilan agrégé.....	151
5.1 Présentation du bilan au 31/12/2018 contributif par entité	151
5.2 Immobilisations incorporelles	152
5.3 Immobilisations corporelles	153
5.4 Immobilisations financières	155
5.5 Créances d'exploitation	158
5.6 Trésorerie	158
5.7 Capitaux propres.....	159
5.8 Provisions pour risques et charges	159
5.9 Dettes fiscales et sociales	160
5.10 Dettes diverses.....	161
5.11 Actifs venant en couverture des engagements de retraite	161
6. Notes relatives au compte de résultat agrégé.....	163
6.1 Présentation du compte de résultat au 31/12/2018 contributif par entité.....	163
6.2 Produits d'exploitation.....	164
6.3 Charges d'exploitation	165
6.4 Produits financiers et charges financières	167
6.5 Produits exceptionnels et charges exceptionnelles.....	168
7. Informations complémentaires	169
7.1 Engagements de pension et de retraite et engagements assimilés	169
7.2 Effectifs.....	172
7.3 Avantages accordés à des organismes extérieurs	173
7.4 Autres informations	173

BILAN AGRÉGÉ DU SÉNAT

	ACTIF (K€)				PASSIF (K€)		
	Sénat au 31/12/2018			Sénat au 31/12/2017	Sénat au 31/12/2018	Sénat au 31/12/2017	
	Valeurs brutes au 31/12/2018	Amortissements et provisions	Valeurs nettes au 31/12/2018				
ACTIF IMMOBILISÉ					DOTATION ET RESERVES		
Immobilisations incorporelles	10 897	8 789	2 108	1 900	Fonds propres	1 559 377	1 555 965
Immobilisations corporelles	354 439	53 611	300 828	288 946	Report à nouveau	291 792	248 637
Immobilisations financières (1)	1 036 109	31 828	1 004 281	1 049 469	Résultat de l'exercice	- 2 990	43 155
					<i>Sénat</i>	14 888	7 292
					<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>	- 17 879	35 863
					Total des fonds propres	1 848 179	1 847 757
					Provisions pour risques et charges	6 979	6 104
Total de l'actif immobilisé	1 401 445	94 229	1 307 217	1 340 315	Dettes financières	64	3 376
ACTIF CIRCULANT					DETTES CIRCULANTES		
Stocks	757		757	746	Fournisseurs	10 045	12 931
Créances diverses	9 320	452	8 868	6 001	Dettes fiscales et sociales	5 994	6 535
Valeurs mobilières de placement (1)					Dettes diverses	7 144	14 162
Autres disponibilités (1)	561 564		561 564	543 803			
Total de l'actif circulant	571 641	452	571 190	550 550	Total des dettes	23 184	33 628
Total actif	1 973 087	94 680	1 878 406	1 890 865	Total passif	1 878 406	1 890 865
<i>dont Actifs venant en couverture des engagements de retraite (nets) (1)</i>			<i>1 405 563</i>	<i>1 433 805</i>			

Les écarts d'unités constatés dans le tableau ci-dessus s'expliquent par des arrondis au millier d'euros supérieur.

COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ DU SÉNAT

(K€)	Sénat au 31/12/18	Sénat au 31/12/17
Produits d'exploitation		
Subventions d'exploitation (yc subvention Public Sénat)	341 631	341 831
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale	10 644	10 718
Autres produits d'exploitation	17 068	16 355
Reprises sur amortissements et provisions (1)	2 149	2 007
Total produits d'exploitation	371 492	370 909
Charges d'exploitation		
Achats et autres charges externes	34 475	35 455
Impôts, taxes et versements assimilés	1 521	1 511
Indemnité parlementaire et traitements	136 763	137 641
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	93 001	104 442
Subvention destinée à Public Sénat	18 046	18 246
Prestations de retraite et de sécurité sociale	104 690	99 630
Autres charges d'exploitation	11 133	10 732
Dotations aux amortissements et provisions	11 230	8 813
Total charges d'exploitation	410 859	416 469
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 39 367	- 45 560
Produits financiers		
Produits des actifs immobilisés	19 541	28 233
Revenus des valeurs mobilières de placement		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Revenus des autres produits financiers	1 254	2 355
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	147 607	428 070
Reprises sur amortissements et provisions	281	4 361
Total produits financiers	168 682	463 019
Charges financières		
Charges d'intérêts	7	8
Autres charges financières		1
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	116 078	374 201
Dotations aux provisions - charges financières	16 448	1 155
Total charges financières	132 533	375 365
RÉSULTAT FINANCIER	36 150	87 654
RÉSULTAT COURANT	- 3 217	42 094
Produits exceptionnels		
Produits sur opérations de gestion	263	6 248
Autres produits exceptionnels	67	45
Reprises sur amortissements et provisions		
Total produits exceptionnels	331	6 293
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	18	5 103
Autres charges exceptionnelles	86	129
Dotations aux provisions - charges financières		
Total charges exceptionnelles	104	5 232
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	227	1 061
TOTAL PRODUITS	540 505	840 221
TOTAL CHARGES	543 495	797 066
RÉSULTAT GÉNÉRAL	- 2 990	43 155

Sénat	14 888	7 292
Caisses des retraites et de sécurité sociale	-17 879	35 863

Les écarts d'unités constatés dans le tableau ci-dessus s'expliquent par des arrondis au millier d'euros supérieur.
 (1) Les « reprises sur amortissements et provisions » du cycle d'exploitation, auparavant incluses dans les « autres produits d'exploitation », sont présentées sur une ligne distincte cette année.

NOTES ANNEXES

1 Référentiel comptable

L'application des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001 s'est traduite pour le Sénat par un aménagement des méthodes comptables appliquées dans ses comptes. Il en est résulté un nouveau référentiel comptable.

Les modifications apportées au référentiel du Sénat sont fondées sur l'article 30, alinéa 2 de la LOLF : « *Les règles applicables à la comptabilité générale de l'État ne se distinguent de celles applicables aux entreprises qu'en raison des spécificités de son action* ». Elles résultent également du principe de son autonomie administrative, budgétaire et comptable, garantie de la séparation effective des pouvoirs constitutionnels. Les méthodes comptables appliquées par le Sénat sont conformes aux dispositions du plan comptable général, sous réserve des adaptations qui y sont apportées à raison de ses spécificités institutionnelles.

A cet effet, les règles applicables aux immobilisations corporelles sont compatibles avec les normes comptables de l'État. Les règles applicables aux engagements de retraite et aux avantages similaires sont celles issues de la recommandation n° 2003-R.01 de l'autorité des normes comptables (ANC) modifiée.

Ce nouveau référentiel comptable a été adopté par le Bureau du Sénat par un arrêté en date du 27 novembre 2007. Il est entré en application pour l'examen des comptes de l'année 2007.

2 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels du Sénat résultent de l'agrégation des comptes du Sénat *stricto sensu*, des comptabilités annexes et des régies directes. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2018, le périmètre d'agrégation comprend cinq entités comptables.

Les états financiers agrégés du Sénat pour l'exercice clos au 31 décembre 2018 correspondent ainsi à un périmètre comprenant :

- le Sénat *stricto sensu*²⁰ ;
- la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) ;
- la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) ;
- la Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (CSSS) ;
- la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel du Sénat (CSSPS).

²⁰ Le périmètre du « Sénat *stricto sensu* » inclut la comptabilité des buvettes du Sénat, retracée au sein d'un compte de commerce distinct.

Ces comptes annuels ont été établis par le Trésorier, conformément au référentiel comptable adopté par le Bureau du Sénat, en vue de leur transmission à la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

Présentés en milliers d'euros, les comptes annuels sont préparés sur la base du principe du coût historique à l'exception du patrimoine immobilier non spécifique.

2.1 Modalités d'agrégation des comptes

Les comptes annuels du Sénat comprennent un bilan agrégé, un compte de résultat agrégé, une annexe présentant les règles et méthodes comptables, ainsi que des notes explicatives des principales rubriques du bilan et du compte de résultat intégrant, notamment, l'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'agrégation des comptes conduit à éliminer les flux réciproques entre les différentes entités comptables. L'élimination de ces flux porte :

- en ce qui concerne le bilan, sur les dettes ou les créances réciproques ;
- s'agissant du compte de résultat, principalement sur les contributions versées par le Sénat aux Caisses des retraites et de sécurité sociale, à l'exclusion des cotisations salariales, ainsi que sur les redevances annuelles de gestion versées par les différentes Caisses au Sénat.

Les flux réciproques internes au Sénat *stricto sensu*, notamment s'agissant des opérations relatives aux buvettes rattachées au Sénat, sont éliminés à l'intérieur de la colonne « Sénat stricto sensu ».

Conformément aux dispositions du référentiel comptable adopté par le Bureau du Sénat le 27 novembre 2007, certaines rubriques ont été créées dans le bilan agrégé en vue d'identifier les parts contributives des différentes entités comptables au résultat du Sénat, ainsi que les éléments d'actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires.

Afin de fournir une information complète, des états de ventilation du bilan et du compte de résultat agrégés du Sénat font ressortir les contributions des différentes entités comptables.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent, d'une part, à des logiciels acquis et, d'autre part, à des logiciels que le Sénat produit en interne pour ses propres besoins. Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

2.3 Immobilisations corporelles

Elles sont constituées d'actifs physiques identifiables, contrôlés, dont l'utilisation s'étend sur plusieurs exercices, pour lesquels des avantages économiques futurs ou un potentiel de service sont attendus au profit du Sénat.

Le traitement comptable des immobilisations corporelles est différent selon la nature de l'immobilisation.

Les catégories suivantes ont été identifiées :

- les biens immobiliers spécifiques ;
- les biens immobiliers non spécifiques ;
- les autres immobilisations corporelles.

2.3.1 Biens immobiliers spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des Assemblées parlementaires, un patrimoine spécifique (ou historique) a été affecté au Sénat. Ces biens immobiliers à caractère spécifique ou historique, qui comprennent le Palais du Luxembourg, l'Hôtel du Petit Luxembourg, leurs jardins et leurs dépendances historiques, sont inscrits à l'euro symbolique dans le bilan d'ouverture du Sénat.

Les travaux réalisés sur ces biens ont été comptabilisés et amortis à partir du 1^{er} janvier 2007.

Les amortissements de ces biens et travaux, calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée, sont enregistrés en charges. Ces durées sont les suivantes :

Amortissement des immobilisations liées aux biens spécifiques	Durée
Gros œuvre	25 ans
Réseaux (génie climatique, fluides, installations électriques, etc.)	5 à 10 ans
Installations électroniques	5 à 10 ans
Installations de communication	5 à 10 ans
Autres installations et agencements ⁽¹⁾	5 à 10 ans

(1) Par dérogation, la durée d'amortissement du bâtiment modulaire situé dans la Cour d'honneur du Palais du Luxembourg est égale à sa durée d'utilisation fixée à 4 ans.

2.3.2 Biens immobiliers non spécifiques

Les immeubles non spécifiques appartenant au Sénat ou affectés à son usage sont valorisés à la valeur de marché à dire d'expert. Le montant des travaux immobilisés liés à un bien immobilier et réalisés après la valorisation à dire d'expert augmente la valeur d'ensemble du bien immobilier à due concurrence, sauf à démontrer l'existence d'une perte de valeur.

Sauf circonstance exceptionnelle, la valeur de marché (ou valeur vénale) est révisée périodiquement (3 ans).

L'écart entre la valeur nette comptable d'un bien immobilier non spécifique et sa valeur vénale mise à jour grâce à une nouvelle expertise est inscrit en réserve, dans un sous-compte intitulé « écart de réévaluation ».

Les biens immobiliers non spécifiques ainsi que les immobilisations liées ne donnent pas lieu à amortissement.

2.3.3 Autres immobilisations corporelles

Les biens mobiliers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement sur la base de leur durée escomptée d'utilisation.

Amortissement des autres immobilisations corporelles	Durée
Électroménager, machines	10 ans
Matériel industriel, outillage (garage, jardin)	5 à 10 ans
Bibliothèques et mobilier	5 ans
Véhicules (de tourisme et utilitaire)	5 ans
Matériel de bureau, Matériel vidéo, sonorisation, serveurs informatiques	5 ans
Équipement micro-informatique	4 ans
Matériel photo	3 ans

Toutefois, les biens entrant dans la catégorie des œuvres d'art et assimilées sont inscrits au bilan d'ouverture à l'euro symbolique et, pour les acquisitions ultérieures, à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale pour ceux d'entre eux qui sont reçus à titre gratuit. Ces biens ne sont pas amortissables.

Les biens mis en dépôt au Sénat dont les risques et avantages sont principalement portés par celui-ci sont comptabilisés en immobilisation. Au 31 décembre 2018, il s'agit exclusivement d'œuvres d'art ou assimilées. La contrepartie des œuvres d'art en dépôt est inscrite au passif du bilan dans les fonds propres.

Il en est également ainsi des contrats de location assimilables à des contrats de location financement, qui sont traduits dans les comptes de manière à présenter les biens contrôlés à l'actif et la dette correspondante au passif.

2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation, des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), des dépôts et cautionnements et des autres titres immobilisés – dont des prêts – portés par les Caisses des retraites et affectés à la couverture des engagements de retraite et avantages similaires.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et sont provisionnés en cas de perte de valeur.

Les TIAP et les actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires, conformément au règlement budgétaire et comptable, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition historique.

À la clôture de l'exercice, les produits financiers afférents sont comptabilisés sur la base de la meilleure estimation disponible.

Les plus et moins-values latentes à la clôture de l'exercice sont déterminées selon les modalités suivantes :

- les actifs cotés sont évalués sur la base du dernier cours boursier de l'année ;
- les autres actifs sont évalués sur la base de la meilleure estimation disponible (prix des dernières transactions connues, évaluation communiquée par le gestionnaire).

Les moins-values latentes sont provisionnées sans compensation entre les différentes lignes de titres. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Les plus et moins-values réalisées sont constatées, pour chaque ligne de titre, par différence entre le prix de cession et le prix de revient, qui est calculé conformément à la méthode du coût moyen pondéré.

Le résultat de cession des TIAP et des autres immobilisations financières est comptabilisé en résultat financier.

Les prêts aux Sénateurs et aux personnels du Sénat, ainsi que les dépôts et cautionnements, sont inscrits à leur valeur nominale. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation déterminée en fonction de la capacité de recouvrement.

2.5 Stocks

Les stocks sont valorisés et comptabilisés en retenant la méthode du premier entré, premier sorti. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur actuelle du stock en fin d'exercice est inférieure à la valeur historique d'achat à la même date.

2.6 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

2.7 Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée à la clôture de l'exercice en cas de perte de valeur. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Les liquidités nettes bancaires, les encours en caisse et les régies d'avance sont classés dans la rubrique « Autres disponibilités du bilan ».

Les comptes d'épargne et assimilés, les intérêts courus sur ces comptes y sont également classés, à l'exception de la Réserve Spéciale d'Intervention, pour laquelle ils sont classés en « immobilisations financières ».

Les découverts bancaires sont classés dans la rubrique « Établissements bancaires et assimilés » au passif du bilan.

2.8 Capitaux propres

Les dotations et réserves représentent la contrepartie des actifs et passifs comptabilisés dans le bilan d'ouverture de 2002, majorées des incorporations et réévaluations ultérieures. Le report à nouveau enregistre, le cas échéant, les résultats comptables des exercices précédents.

2.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges représentent des passifs dont le montant ou l'échéance est incertain.

Ces provisions concernent :

- les rentes et pensions d'invalidité versées aux personnels du Sénat ;
- les prestations maladie ayant leur origine dans l'exercice et qui seront versées par les Caisses de sécurité sociale au cours des exercices suivants ;
- les rémunérations versées aux personnels du Sénat dans le cadre d'une position statutaire particulière telle que le congé longue durée ou la mise à disposition institutionnelle ;
- les provisions pour litiges ;
- les reversements de cotisations susceptibles d'intervenir pour les membres du personnel radiés des cadres sans droit à pension.

Les provisions pour rentes et pensions d'invalidité sont comptabilisées lorsque l'événement qui est à l'origine de l'incapacité se produit et sont calculées sur la base de la rente acquise au 31 décembre de l'exercice et de l'espérance de vie résiduelle du titulaire.

Les provisions pour prestations maladie sont estimées sur la base de la moyenne des dépenses de même nature constatées au cours des 5 derniers exercices.

Les provisions relatives à la rémunération des personnels en mise à disposition institutionnelle et au droit des personnels à un congé de longue durée sont calculées sur la base des situations en cours et des montants et durées déjà couverts par les décisions individuelles applicables au 31 décembre de l'exercice.

Pour les mises à disposition institutionnelles, la participation des organismes d'accueil à la rémunération de ces personnels, prévue dans les conventions, n'est pas déduite du passif.

2.10 Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux

Les avantages des membres du personnel du Sénat (rémunérations, accessoires, absences rémunérées et avantages similaires) désignent toute prestation servie par le Sénat au titre des services rendus (services faits) accomplis par ces derniers.

Le critère de rattachement des charges à l'exercice est constitué par le service rendu, à l'exception des indemnités de fin de contrat pour lesquelles le critère de rattachement résulte de la cessation d'activité du membre du personnel.

À la clôture de l'exercice, des provisions sont comptabilisées au titre des droits à prestations futures acquis ou en cours d'accumulation du fait des services passés (services déjà rendus) par les membres du personnel. Le cas échéant, l'évaluation de la provision tient compte de la probabilité de versement des prestations. À ce titre, une charge à payer pour les congés payés et allègements acquis et non pris par le personnel statutaire est comptabilisée depuis l'exercice comptable 2013.

Dans le cas particulier des prestations servies au titre de l'incapacité partielle ou totale de longue durée (congés longue durée, pensions et rentes d'invalidité...), la charge attendue pour le Sénat est comptabilisée lorsque l'événement qui est à l'origine de l'incapacité se produit, dans la mesure où le niveau de ces prestations est le même pour tous les membres du personnel quelle que soit leur durée de service.

Par exception aux principes énoncés ci-dessus et conformément à l'option ouverte par le plan comptable général, aucune provision n'est inscrite au bilan du Sénat au titre des engagements de retraite et avantages similaires. Ces engagements sont mentionnés dans l'annexe aux comptes annuels du Sénat et sont évalués

conformément aux dispositions de la recommandation de l'ANC n° 2003-R.01 modifiée relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

2.11 Dettes

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont enregistrées à leur valeur nominale.

2.12 Produits d'exploitation

Conformément au principe de l'autonomie financière des Assemblées parlementaires, posé par l'article 7 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 précitée, et dans la mesure où le Sénat détermine en toute liberté l'utilisation de la dotation qui lui est versée par l'État, celle-ci est intégralement comptabilisée en produits d'exploitation. Le montant ainsi comptabilisé au titre d'un exercice correspond à celui inscrit dans le projet de loi de finances au titre du même exercice et arrêté après le vote de cette loi.

Le capital social de la société Public Sénat étant détenu intégralement par le Sénat qui en assure le contrôle, la dotation budgétaire destinée à financer cette société et versée par l'État au Sénat est enregistrée en produits d'exploitation. Symétriquement, le reversement de cette dotation à la société est comptabilisé parmi les charges d'exploitation.

Par ailleurs, les services du Sénat gèrent des Caisses des retraites et des Caisses de sécurité sociale destinées aux Sénateurs et aux personnels du Sénat. Il en résulte des produits issus des cotisations des personnes concernées. Celles-ci sont comptabilisées en produits d'exploitation.

2.13 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent notamment les indemnités des Sénateurs, les traitements des personnels et les charges liées à l'exercice du mandat parlementaire.

Au cours de l'exercice, les avances versées aux Sénateurs en application de l'arrêté de Bureau n° 2017-272 du 7 décembre 2017 modifié et de l'arrêté de Questure n° 2017-1202 modifié adopté à la même date sont comptabilisées en charges d'exploitation dans les comptes comptables du Sénat relatifs aux aides à l'exercice du mandat parlementaire.

À la fin de chaque exercice comptable, il est procédé, par Sénateur et par catégorie d'avance, au rapprochement des avances versées au cours de l'exercice des dépenses justifiées²¹ au titre de chacune de ces avances sur le même exercice.

²¹ Les justificatifs produits par les Sénateurs donneront lieu à un contrôle dans les conditions fixées par les arrêtés de Bureau et de Questure précités du 7 décembre 2017.

Les fractions de ces avances non rapprochées de dépenses justifiées sont comptabilisées en atténuation de charges. Les sommes à recouvrer au titre des fractions des avances non rapprochées sont comptabilisées en actifs à recouvrer au bilan. Ces sommes figurent parmi les créances diverses.

Les dépenses rattachables à l'exercice clos et qui n'ont pas pu être imputées par les Sénateurs avant le 15 janvier de l'exercice suivant sont rapprochées des avances générales versées au cours de ce même exercice.

Leur rattachement comptable à l'exercice clos est assuré sur la base d'une estimation constituée des dépenses de même nature déclarées au cours de l'exercice précédent.

Compte-tenu de l'absence d'exercice de comparaison (la première mise en œuvre du nouveau dispositif de frais de mandat ayant eu lieu en 2018), aucune écriture de rattachement n'a été comptabilisée à ce titre pour l'exercice 2018.

Sont également incluses dans les charges d'exploitation les prestations servies dans le cadre des régimes de retraite et de sécurité sociale, ainsi que la subvention versée à la société Public Sénat.

2.14 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers correspondent aux revenus des actifs financiers, aux résultats de cession des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement, aux produits d'intérêt et aux prêts, ainsi qu'aux charges d'intérêt bancaires.

2.15 Charges et produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles correspondent principalement à des frais liés à l'organisation du congrès de Versailles. Les produits exceptionnels comprennent les remboursements perçus au titre de sinistres ainsi que des produits de cession d'immobilisations.

3 Comparabilité des comptes

À la clôture des comptes 2018, la contrepartie des œuvres d'art en dépôt a fait l'objet d'un reclassement des dettes financières vers les capitaux propres dans un compte dédié créé à cet effet pour un montant de 3 318 K€.

4 Événements significatifs de l'exercice

Pour l'exercice 2018, trois principaux événements peuvent être mentionnés :

- les Sénateurs ont procédé au reversement du montant non utilisé de leur indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) au 31 décembre 2017, à la

suite de la suppression du dispositif en application de la loi n° 2017-1339 pour la confiance dans la vie politique du 15 septembre 2017 ; un délai de 90 jours (jusqu'au 30 mars 2018) leur a été accordé afin d'apurer leurs dernières opérations ;

- le nouveau système d'avances sur frais de mandat a, quant à lui, été mis en place à compter du mois de janvier 2018 et les avances versées ont été rapprochées comptablement des dépenses justifiées par les Sénateurs au 31 décembre de l'exercice, conformément aux dispositions de l'arrêté de Bureau n° 2017-272 du 7 décembre 2017 modifié et de l'arrêté de Questure n° 2017-1202 modifié adopté à la même date ;
- une provision pour risques et charges de 1 034 K€ a en outre été constatée à la clôture de l'exercice, compte tenu de litiges relatifs à certains marchés de travaux du Sénat.

5 Notes relatives au bilan agrégé

5.1 Présentation du bilan au 31/12/2018 contributif par entité

Bilans individuels au 31/12/2018								
ACTIF (K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Elimination (2)	Sénat au 31/12/2018	Sénat au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles (nettes)	1 772	153	183				2 108	1 900
Immobilisations corporelles (nettes)	300 828						300 828	288 946
Immobilisations financières (nettes) (3)	111 184	425 624	467 473				1 004 281	1 049 469
Total de l'actif immobilisé	413 784	425 777	467 656				1 307 217	1 340 315
ACTIF CIRCULANT								
Stocks	757						757	746
Créances diverses (1)	8 055	65	81	720	1 901	- 1 953	8 868	6 001
Valeurs mobilières de placement (3)								
Autres disponibilités (3)	27 015	213 586	311 217	5 095	4 651		561 564	543 803
Total de l'actif circulant	35 827	213 651	311 298	5 815	6 552	- 1 953	571 190	550 550
Total actif	449 611	639 428	778 954	5 815	6 552	- 1 953	1 878 406	1 890 865
<i>dont Actifs venant en couverture des engagements de retraites (nets) (3)</i>		633 882	771 681				1 405 563	1 433 805
PASSIF (K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Elimination (2)	Sénat au 31/12/2018	Sénat au 31/12/2017
DOTATION ET RESERVES								
Fonds propres	162 425	623 780	773 172				1 559 377	1 555 965
Report à nouveau	245 099	24 334	16 362	2 818	3 179		291 792	248 637
Résultat de l'exercice							- 2 990	43 155
<i>Sénat</i>	14 888						14 888	7 292
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>		- 8 694	- 10 827		1 643		- 17 879	35 863
<i>Autres</i>								
Total des fonds propres	422 413	639 419	778 707	2 818	4 821		1 848 179	1 847 757
Provisions pour risques et charges	4 840		188	773	1 179		6 979	6 104
Dettes financières	64						64	3 376
DETTES CIRCULANTES								
Fournisseurs	9 875				67	103	10 045	12 931
Dettes fiscales et sociales	5 954		40				5 994	6 535
Dettes diverses	6 465	9	19	2 156	450	- 1 953	7 144	14 162
Etablissements bancaires et assimilés								
Total des dettes	22 293	9	59	2 223	553	- 1 953	23 184	33 628
Total passif	449 611	639 428	778 954	5 815	6 552	- 1 953	1 878 406	1 890 865

⁽¹⁾ Le compte de liaison de la buvette avec le Sénat (classe 5) a été reclassé en "créances diverses" pour des raisons de cohérence avec le compte de liaison du Sénat (453000).

⁽²⁾ La colonne "élimination" retrace les flux entre le Sénat stricto sensu et les autres entités, à l'exclusion des flux réciproques internes au Sénat stricto sensu et aux caisses de sécurité sociale, qui sont éliminés au sein de leurs colonnes respectives.

⁽³⁾ Pour les actifs affectés à la couverture des engagements de retraite - cf. point 5.11.

5.2 Immobilisations incorporelles

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations incorporelles entre les bilans d'ouverture et de clôture 2018.

Les écarts d'unités constatés dans l'ensemble des tableaux présentés ci-après s'expliquent par des arrondis au millier d'euros supérieur.

Rubriques et postes	Valeurs brutes (K€)			
	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	10 033	892	28	10 897
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	9 970	472		10 443
Autres immobilisations incorporelles	35	420		455
Immobilisations en cours			28	
Avances sur immobilisations	28			
Total	10 033	892	28	10 897

Rubriques et postes	Amortissements (K€)				Valeur nette (K€)
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles	8 133	657		8 789	2 108
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	8 133	657		8 789	2 108
Autres immobilisations incorporelles					
Total	8 133	657		8 789	2 108

5.3 Immobilisations corporelles

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations corporelles entre les bilans d'ouverture et de clôture 2018.

Rubriques et postes	Valeurs brutes (K€)			
	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
<i>Biens immobiliers spécifiques</i>	32 425	6 917	3 551	35 790
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains	1 244	77		1 321
Constructions	21 091	3 747		24 837
<i>Immobilisations en cours</i>	1 552		1 552	
<i>Avances sur immobilisations</i>	40		40	
Installations techniques, matériels et outillage	6 539	3 093		9 632
<i>Immobilisations en cours</i>	1 958		1 958	
<i>Biens immobiliers non spécifiques</i>	245 408	19 986	8 559	256 835
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions	236 289	13 663		249 951
<i>Immobilisations en cours</i>	8 445	5 928	8 405	5 969
<i>Avances sur immobilisations</i>	154	386	154	386
Installations techniques, matériels et outillage	520	9		530
<i>Immobilisations en cours</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	57 997	5 434	1 617	61 814
Collections et œuvres d'art	4 943	665	24	5 584
<i>Immobilisations en cours</i>	322		322	
<i>Avances sur immobilisations</i>	9		9	
Autres immobilisations corporelles	51 958	3 086	835	54 209
<i>Immobilisations en cours</i>	736	1 562	397	1 901
<i>Avances sur immobilisations</i>	30	121	30	121
Mobilier en crédit bail				
Total	335 830	32 337	13 727	354 440

Les augmentations d'immobilisations corporelles sont principalement le fait du programme de travaux du Sénat pour 2018, notamment l'achèvement du restaurant libre-service, la réhabilitation des bureaux des 26 et 36 rue de Vaugirard et divers travaux de mise à niveau des installations et équipements techniques.

Rubriques et postes	Amortissements (K€)				Valeur nette (K€)
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
Immobilisations corporelles					
<i>Biens immobiliers spécifiques</i>	6 676	3 170		9 846	25 944
Terrains				210	1 110
Agencements et aménagements de terrains	160	51			18 417
Constructions	3 960	2 460		6 420	6 416
Installations techniques, matériels et outillage	2 556	659		3 216	
<i>Biens immobiliers non spécifiques</i>					256 835
Terrains					256 306
Agencements et aménagements de terrains					530
Constructions					
Installations techniques, matériels et outillage					
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	40 207	4 379	821	43 765	18 050
Collections et œuvres d'art	693	138		831	4 753
Autres immobilisations corporelles	39 514	4 241	821	42 934	13 296
Mobilier en crédit bail					
Total	46 883	7 549	821	53 611	300 829

Le tableau ci-dessous rappelle la valeur vénale en état d'usage des immeubles non spécifiques résultant d'une réévaluation par France Domaine qui a eu lieu en 2016. Ce tableau ne tient donc pas compte de la cession des deux appartements intervenue au cours de l'exercice 2017.

Immeubles non spécifiques - localisation	Type	Valeur vénale au 31/12/2016 (K€)	Caractéristiques (1)	Coût locatif annuel théorique (K€)
Paris	locaux	242 610	26 375 m ²	10 241
Paris	parkings		15 unités	36
Longpont-sur-Orge	parcelle	740	9 558 m ²	
Total		243 350		

(1) En surface utile pondérée

5.4 Immobilisations financières

Les tableaux ci-dessous retracent les immobilisations financières à la clôture 2018.

Immobilisations financières (K€)	Sénat stricto sensu	Caisses des retraites	Caisses de sécurité sociale	Régies directes	Sénat au 31/12/2018	Sénat au 31/12/2017	Variation
Titres de participations (1)	541				541	541	
TIAP	109 973				109 973	117 179	-7 206
Immobilisations venant en couverture des engagements de retraite		886 721			886 721	922 866	-36 145
Intérêts courus et revenus courus	333	6 376			6 708	8 588	-1 880
Dépôts et cautionnements versés	337				337	295	42
Total immobilisations financières	111 184	893 097			1 004 281	1 049 469	-45 188

Les montants de ce tableau correspondent aux valeurs nettes des immobilisations financières.

(1) Correspond à 100% des titres de Public Sénat, société exclusivement financée par les subventions versées par le Sénat.

Participation dans la société Public Sénat (en K€)	31/12/2018
Capital	120
Réserves et primes d'émissions, de fusion, d'apport...	433
Report à nouveau	135
Résultat de l'exercice	8
Subvention d'investissement	1 965
Capitaux propres (en K€)	2 661
Montant des prêts et avances accordés	
Montant des cautions et avals donnés	
Montant des dividendes encaissés	

Filiales et participations (K€)	SA PUBLIC SENAT
Valeur comptable des titres détenus :	
- brute :	541
- nette :	541

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" A L'OUVERTURE 2018 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI <i>Coupons courus des TIAP-Obligations</i>					
TIAP-OPCVM-RSI <i>Revenus courus TIAP-OPCVM</i>	15 944 136	6	15 937 136	16 172 136	228
TIAP-Autres titres long terme-RSI <i>Revenus courus TIAP-Autres titres long terme</i>	22 782 134		22 782 134	28 777 134	5 995
TIAP-Titres de créances négociables <i>Intérêts courus TIAP-Titres de créances négociables</i>	10 000		10 000	10 000	
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées					
TIAP-Compte sur livret <i>Intérêts courus TIAP-Compte sur livret</i>	68 454 147		68 454 147	68 454 147	
TIAP-Avance long terme IRFM	5		5	5	
Sous-total "TIAP"	117 185	6	117 179	123 408	6 223
<i>Sous-total "revenus courus"</i>	<i>418</i>		<i>418</i>	<i>418</i>	
TOTAL	117 603	6	117 597	123 826	6 223

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" A LA CLOTURE 2018 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI <i>Coupons courus des TIAP-Obligations</i>					
TIAP-OPCVM-RSI <i>Revenus courus TIAP-OPCVM</i>	15 944 99	640	15 304 99	16 017 99	73
TIAP-Autres titres long terme-RSI <i>Revenus courus TIAP-Autres titres long terme</i>	22 959 129		22 959 129	29 295 129	6 337
TIAP-Titres de créances négociables <i>Intérêts courus TIAP-Titres de créances négociables</i>					
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées					
TIAP-Compte sur livret <i>Intérêts courus TIAP-Compte sur livret</i>	71 711 104		71 711 104	71 711 104	
TIAP-Avance long terme IRFM					
Sous-total "TIAP"	110 613	640	109 973	117 023	6 410
<i>Sous-total "revenus courus"</i>	<i>333</i>		<i>333</i>	<i>333</i>	
TOTAL	110 945	640	110 306	117 355	6 410

VARIATION DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" (K€)		
Valeur du portefeuille Mouvements de l'exercice	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Montant à l'ouverture de l'exercice	117 597	123 826
Acquisitions de l'exercice	18 248	18 248
Cessions de l'exercice	-24 820	-24 820
Variation de la dépréciation des titres cédés		
Plus-values sur cessions de titres :		
- détenus au début de l'exercice		
- acquis au cours de l'exercice		
Variation de la dépréciation du portefeuille	-633	
Autres variations de plus-values latentes :		
- sur titres acquis au cours de l'exercice		
- sur titres acquis antérieurement		187
Autres mouvements comptables (variation coupons et intérêts à recevoir)	-85	-85
Montant à la clôture	110 306	117 355

Les immobilisations financières venant en couverture des engagements de retraite sont présentées au point 5.11 du présent rapport.

Au sein de ces dernières, les prêts accordés aux Sénateurs et au personnel du Sénat s'élèvent à un montant total de 48 318 K€²², dont la partie à échéance à plus d'un an représente 42 716 K€. Dans ce cadre, les encours des prêts garantis par une hypothèque représentent un montant global de 691 K€ à la clôture de l'exercice.

²² Valeur nette comptable.

5.5 Créances d'exploitation

Rubriques et postes	Solde de clôture 2018 (K€)	dont échéance à un an au plus	dont échéance à plus d'un an	Solde de clôture 2017 (K€)	Variation (K€)
Produits à recevoir par les caisses de retraite	146	146		162	-17
<i>dont CRAS</i>	65	65		71	-6
<i>dont CRPS</i>	81	81		91	-10
Produits à recevoir de l'ACOSS par les caisses de sécurité sociale	2 557	2 557		3 152	-594
<i>dont CSSS</i>	684	684		1 141	-456
<i>dont CSSPS</i>	1 873	1 873		2 011	-138
Créances diverses	6 165	6 005	160	2 687	3 478
Total	8 868	8 708	160	6 001	2 868

Les créances diverses correspondent principalement au cumul des avances sur frais de mandat non consommées au 31 décembre 2018 (pour un montant de 4 538 K€), à des factures non établies en recettes dont le service fait est constaté sur 2018, à des créances clients diverses et des charges constatées d'avance.

5.6 Trésorerie

Comme à la clôture de l'exercice précédent, il n'y a plus aucune valeur mobilière de placement détenue en portefeuille, quelle que soit l'entité. Le recours aux comptes sur livret a été privilégié pour la gestion de la trésorerie courante (cf. *infra*).

Rubriques et postes	Solde de clôture 2018 (K€)	Solde de clôture 2017 (K€)	Variation (K€)
Valeurs mobilières de placement			
Liquidités nettes bancaires	17 948	21 903	-3 954
Comptes sur livret	523 405	461 695	61 710
Comptes à terme	20 009	60 008	-39 999
Caisses	93	89	5
Régies d'avances et divers	109	109	
Autres disponibilités	561 564	543 803	17 761
Trésorerie nette	561 564	543 803	17 761

5.7 Capitaux propres

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux capitaux propres entre les soldes d'ouverture et de clôture 2018.

Rubriques et postes	Solde de clôture 2017	Résultat 2018	Affectations	Solde de clôture 2018
Fonds propres ^{(1) (2)}	1 555 965		3 412	1 559 377
Report à nouveau	248 637		43 155	291 792
Résultat de l'exercice	43 155	-2 990	-43 155	- 2 990
<i>Sénat stricto sensu</i>	7 292	14 888	-7 292	14 888
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>	35 863	-17 879	-35 863	- 17 879
Total des fonds propres	1 847 757	-2 990	3 412	1 848 179

(1) Dont effets du changement de référentiel portés dans les capitaux propres à la date du 1^{er} janvier 2007 pour un montant de 196 695 K€.

(2) Cf. « 3.Comparabilité des comptes ».

5.8 Provisions pour risques et charges

Le tableau ci-dessous retrace les mouvements relatifs aux provisions pour risques et charges entre les soldes d'ouverture et de clôture 2018.

Rubriques et postes	Solde de clôture 2017 (K€)	Dotations (K€)	Reprises (K€)	Solde de clôture 2018 (K€)
Rentes et pensions d'invalidité du personnel du Sénat	2 870	51		2 921
Prestations maladie des caisses de sécurité sociale	1 977	1 951	1 977	1 951
Positions particulières du personnel statutaire	996		170	826
Autres	261	1 022	2	1 281
Provisions pour risques et charges	6 104	3 025	2 149	6 979

Les rémunérations versées au personnel statutaire placé en mise à disposition institutionnelle ou en congé de longue durée sont évaluées au passif à hauteur des sommes à verser, au cours du prochain exercice, jusqu'à la date de cessation ou de renouvellement de la position.

Pour les mêmes mises à disposition institutionnelles, le montant de la participation des organismes d'accueil à la rémunération de ces personnels est estimé pour l'année 2019 à 346 K€.

La ligne des autres provisions pour risques et charges enregistre pour l'essentiel les risques financiers afférents aux litiges relatifs à certains marchés de travaux du Sénat, ainsi que des reversements de cotisations susceptibles d'intervenir pour les membres du personnel radiés des cadres sans droit à pension.

5.9 Dettes fiscales et sociales

Le tableau ci-dessous retrace les dettes fiscales et sociales à la clôture 2018, en distinguant celles dont l'échéance est à plus d'un an.

Rubriques et postes	Solde de clôture 2018 (K€)	dont échéance à un an au plus	dont échéance à plus d'un an	Solde de clôture 2017 (K€)	Variation (K€)
Droits à congés payés du personnel statutaire	878	878		917	-39
Droits à allègements du personnel statutaire	1 589	1 589		1 616	-27
Droits à congés payés des personnels contractuels	342	342		317	25
Organismes sociaux	2 063	2 063		2 439	-376
Organismes sociaux - charges à payer	959	959		1 005	-46
Autres provisions sur éléments de rémunération	123	123		177	-55
Transactions en cours					
Autres dettes fiscales et sociales					
Prestations des caisses de sécurité sociale					
Dettes fiscales et sociales des caisses des retraites	40	40		64	-24
Dettes fiscales et sociales	5 994	5 994	-	6 535	-541

5.10 Dettes diverses

Le tableau ci-dessous retrace les dettes diverses à la clôture 2018, en distinguant celles dont l'échéance est à plus d'un an.

Rubriques et postes	Solde de clôture 2018 (K€)	dont échéance à un an au plus	dont échéance à plus d'un an	Solde de clôture 2017 (K€)	Variation (K€)
Dettes à l'égard de l'AGAS	3 423	3 423		10 004	-6 581
Dettes à l'égard de l'État					
Réserves d'assurances	2 889		2 889	2 974	-85
Autres	153	73	79	130	23
Dettes des caisses de sécurité sociale	652	652		826	-174
Dettes des caisses des retraites	27	27		228	-201
Dettes diverses	7 144	4 175	2 968	14 162	-7 018

5.11 Actifs venant en couverture des engagements de retraite

L'article 3 du référentiel comptable du Sénat prévoit la faculté de distinguer parmi les actifs financiers ceux réputés venir en couverture des engagements de retraite et avantages similaires. Les actifs financiers des Caisses des retraites sont classés dans cette catégorie.

ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A L'OUVERTURE 2018 (K€)						
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produits financiers acquis non encaissés	Valeur de marché (1)	Plus-value latente (2)
Actifs de la CRAS	649 194	7 333	641 861	4 563	816 970	163 213
dont immobilier illiquide	20 226	1 110	19 116	190	22 936	2 520
dont autres titres illiquides	30 555	1 633	28 922		41 659	11 104
dont actions et assimilées	211 810	479	211 330		291 418	79 608
dont obligations, prêts et assimilés	182 150	4 111	178 039	4 054	256 184	69 980
dont actifs monétaires	204 454		204 454	320	204 773	
Actifs de la CRPS	791 314	8 322	782 992	4 390	962 811	167 107
dont immobilier illiquide	22 650	1 168	21 482	275	27 848	4 923
dont autres titres illiquides	37 481	1 687	35 794		50 980	13 498
dont actions et assimilées	210 153	470	209 683		295 509	85 356
dont obligations, prêts et assimilés	223 498	4 997	218 500	3 651	290 479	63 330
dont actifs monétaires	297 532		297 532	464	297 996	
TOTAL	1 440 508	15 655	1 424 852	8 953	1 779 781	330 320

(1) Y compris les revenus courus.

(2) Déduction faite des revenus courus.

À la clôture 2017, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 8 953 K€ se répartissant entre la Caisse de Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) pour 4 563 K€ et la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) pour 4 390 K€.

Au bilan, 1 433 805 K€ des actifs sont des actifs venant en couverture des engagements de retraite.

ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A LA CLOTURE 2018 (K€)						
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Produits financiers acquis non encaissés	Valeur de marché (1)	Plus-value latente (2)
Actifs de la CRAS	645 807	15 495	630 312	3 570	774 073	124 696
dont immobilier illiquide	20 181	1 180	19 001	192	23 017	2 643
dont autres titres illiquides	28 465	1 727	26 738		41 522	13 057
dont actions et assimilées	212 774	6 248	206 526		246 579	33 806
dont obligations, prêts et assimilés	176 412	6 340	170 071	3 095	254 696	75 190
dont actifs monétaires	207 975		207 975	283	208 258	
Actifs de la CRPS	783 896	15 694	768 202	3 479	911 952	124 578
dont immobilier illiquide	22 606	1 232	21 374	268	27 886	5 012
dont autres titres illiquides	33 650	1 782	31 868		50 031	16 381
dont actions et assimilées	211 827	5 463	206 365		249 543	37 716
dont obligations, prêts et assimilés	211 996	7 217	204 779	2 821	280 285	65 468
dont actifs monétaires	303 817		303 817	391	304 208	
TOTAL	1 429 703	31 189	1 398 514	7 049	1 686 026	249 274

(1) Y compris les revenus courus.

(2) Déduction faite des revenus courus.

À la clôture 2018, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 7 049 K€ se répartissant entre la Caisse de Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) pour 3 570 K€ et la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) pour 3 479 K€.

Au bilan, 1 405 563 K€ des actifs sont des actifs venant en couverture des engagements de retraite.

6 Notes relatives au compte de résultat agrégé

6.1 Présentation du compte de résultat au 31/12/2018 contributif par entité

COMPTES DE RÉSULTAT INDIVIDUELS AU 31/12/2018									
Rubriques et postes (KC)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Sénat au 31/12/18 (avant éliminations)	Elimination (1)	Sénat au 31/12/18	Sénat au 31/12/17
Produits d'exploitation									
Subventions d'exploitation (yc subvention Public Sénat)	341 631					341 631		341 631	341 831
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale		12 202	17 696	4 720	6 011	40 629	- 29 985	10 644	10 718
Autres produits d'exploitation	8 389	2 361	4 020	3 924	9 125	27 819	- 10 751	17 068	16 355
Reprises sur amortissements et provisions (2)	170		2	781	1 196	2 149		2 149	2 007
Total produits d'exploitation	350 189	14 563	21 718	9 426	16 332	412 228	- 40 736	371 492	370 909
Charges d'exploitation									
Achats et autres charges externes	34 472			1	2	34 475		34 475	35 455
Impôts, taxes et versements assimilés	1 521					1 521		1 521	1 511
Indemnité parlementaire et traitements	136 814					136 814	- 51	136 763	137 641
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	93 001					93 001		93 001	104 442
Subvention destinée à Public Sénat	18 046					18 046		18 046	18 246
Prestations de retraite et de sécurité sociale	32 638	35 789	48 601	6 254	11 393	134 675	- 29 985	104 690	99 630
Autres charges d'exploitation	10 098	2 725	4 466	2 409	2 135	21 833	- 10 700	11 133	10 732
Dotations aux amortissements et provisions	9 234	20	25	773	1 179	11 230		11 230	8 813
Total charges d'exploitation	335 822	38 535	53 091	9 437	14 708	451 594	- 40 736	410 859	416 469
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	14 366	- 23 972	- 31 373	- 12	1 624	- 39 367		- 39 367	- 45 560
Produits financiers									
Produits des actifs immobilisés	781	8 824	9 936			19 541		19 541	28 233
Revenus des valeurs mobilières de placement									
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement									
Revenus des autres produits financiers	180	303	753	12	7	1 254		1 254	2 355
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	24 815	56 333	66 458			147 607		147 607	428 070
Reprises sur amortissements et provisions	6	109	165			281		281	4 361
Total produits financiers	25 783	65 570	77 312	12	7	168 682		168 682	463 019
Charges financières									
Charges d'intérêts	7					7		7	8
Autres charges financières									1
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	24 815	42 025	49 238			116 078		116 078	374 201
Dotations aux provisions - charges financières	640	8 271	7 536			16 448		16 448	1 155
Total charges financières	25 462	50 296	56 775			132 533		132 533	375 365
RÉSULTAT FINANCIER	321	15 273	20 537	12	7	36 150		36 150	87 654
RÉSULTAT COURANT	14 688	- 8 699	- 10 836		1 630	- 3 217		- 3 217	42 094
Produits exceptionnels									
Produits sur opérations de gestion	240	5	6		12	263		263	6 248
Autres produits exceptionnels	65		3			67		67	45
Reprises sur amortissements et provisions									
Total produits exceptionnels	305	5	9		12	331		331	6 293
Charges exceptionnelles									
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	18					18		18	5 103
Autres charges exceptionnelles	86					86		86	129
Dotations aux provisions - charges financières									
Total charges exceptionnelles	104					104		104	5 232
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	201	5	9		12	227		227	1 061
TOTAL PRODUITS	376 276	80 137	99 039	9 437	16 351	581 241	- 40 736	540 505	840 221
TOTAL CHARGES	361 388	88 831	109 866	9 437	14 708	584 231	- 40 736	543 495	797 066
RÉSULTAT GÉNÉRAL	14 888	- 8 694	- 10 827		1 643	- 2 990		- 2 990	43 155

(1) La colonne "élimination" retrace les flux entre le Sénat stricto sensu et les autres entités, à l'exclusion des flux réciproques internes au Sénat stricto sensu qui sont éliminés dans la colonne afférente.

(2) Les « reprises sur amortissements et provisions » du cycle d'exploitation, auparavant incluses dans les « autres produits d'exploitation », sont présentées sur une ligne distincte cette année.

6.2 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2018 (K€)	Sénat au 31/12/2017 (K€)
Produits d'exploitation	371 492	370 909
Subventions d'exploitation	341 631	341 831
<i>dotation du Sénat</i>	<i>311 628</i>	<i>311 628</i>
<i>dotation du Jardin</i>	<i>11 957</i>	<i>11 957</i>
<i>dotation du Musée</i>		
<i>dotation Public Sénat</i>	<i>18 046</i>	<i>18 246</i>
Cotisations des caisses des retraites et de sécurité sociale	10 644	10 718
Autres produits d'exploitation	17 068	16 355
Reprises sur amortissements et provisions	2 149	2 007

6.3 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2018 (K€)	Sénat au 31/12/2017 (K€)
Achats et autres charges externes	34 475	35 455
Achats	5 336	5 543
<i>fournitures</i>	1 293	1 326
<i>eau, électricité, gaz, chauffage urbain</i>	2 261	2 588
<i>travaux d'impression</i>	233	228
<i>abonnements revues, ouvrages</i>	67	75
<i>achats de matériel divers</i>	426	397
<i>matériel NTIC</i>	428	407
<i>autres achats</i>	629	522
Services extérieurs	14 992	14 801
<i>maintenance</i>	5 906	6 750
<i>sous-traitance générale</i>	3 318	2 642
<i>entretiens biens immobiliers</i>	1 170	739
<i>locations immobilières</i>	1 562	1 530
<i>documentation</i>	1 189	1 119
<i>entretiens biens mobiliers</i>	512	587
<i>locations mobilières</i>	417	423
<i>organisation de formations</i>	454	463
<i>assurances</i>	201	217
<i>divers</i>	262	331
Autres services extérieurs	14 147	15 111
<i>frais hors missions</i>	6 025	6 024
<i>postes et télécoms</i>	3 307	3 403
<i>communication</i>	422	375
<i>frais missions</i>	1 439	1 392
<i>honoraires</i>	2 258	3 302
<i>réceptions</i>	642	604
<i>divers</i>	53	12

La ligne intitulée « postes et télécoms » comprend la part prise en charge au titre des frais téléphoniques et d'affranchissement des Sénateurs.

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2018 (K€)	Sénat au 31/12/2017 (K€)
Indemnité parlementaire et traitements	136 763	137 641
Indemnités des Sénateurs	31 596	31 271
Traitements du personnel titulaire et stagiaire	98 110	99 681
Rémunération du personnel contractuel	7 057	6 689

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2018 en K€	Sénat au 31/12/2017 en K€
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	93 001	104 442
Subvention versée à l'AGAS	58 346	66 442
Indemnité représentative de frais de mandat	-1 945	25 186
Avances sur frais de mandat	25 993	-
Indemnité de fonctionnement des groupes politiques	10 413	10 445
Autres frais (1)	194	2 369

(1) *Autres frais : frais afférents à l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques et à la bureautique des groupes politiques. Auparavant étaient comptabilisés dans ce poste les remboursements de frais informatiques et hébergement des Sénateurs qui, depuis la réforme des frais de mandat, donnent lieu au versement d'avances de frais spécifiques comptabilisées au poste « Avances sur frais de mandat ».*

Le montant comptabilisé en 2018 au titre de l'Indemnité représentative de frais de mandat (IRFM) correspond aux reversements de la part non utilisée de cette indemnité au 31 décembre 2017, auxquels les Sénateurs ont procédé, à la suite de la suppression de ce dispositif à la même date.

Les montants de la catégorie « Avances sur frais de mandat » correspondent au nouveau système d'avances, mis en place à compter du mois de janvier 2018. Les avances versées ont été rapprochées comptablement des dépenses justifiées par les Sénateurs au 31 décembre de l'exercice, conformément aux dispositions de l'arrêté de Bureau n° 2017-272 du 7 décembre 2017 modifié et de l'arrêté de Questure n° 2017-1202 modifié adopté à la même date.

6.4 Produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2018 (K€)	Sénat au 31/12/2017 (K€)
1 - Revenus		
Produits et assimilés	20 795	30 588
Produits des actifs immobilisés	19 541	28 233
<i>revenus des fonds investis</i>	<i>18 865</i>	<i>27 279</i>
<i>revenus des fonds prêtés</i>	<i>676</i>	<i>954</i>
Revenus des valeurs mobilières de placement		
Revenus des autres produits financiers	1 254	2 355
Charges et assimilées	7	9
Charges d'intérêts	7	8
Autres charges financières		1
<i>Solde des revenus</i>	<i>20 788</i>	<i>30 579</i>
2 - Cessions		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	147 607	428 070
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	116 078	374 201
<i>Solde des cessions</i>	<i>31 529</i>	<i>53 870</i>
3 - Provisions		
Reprises sur provisions	281	4 361
Dotations aux provisions - charges financières	16 448	1 155
<i>Solde des provisions</i>	<i>-16 167</i>	<i>3 205</i>
Solde total (1 + 2 + 3)	36 150	87 654

6.5 Produits exceptionnels et charges exceptionnelles

Les produits exceptionnels et charges exceptionnelles se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2018 (K€)	Sénat au 31/12/2017 (K€)
Produits exceptionnels	331	6 293
Produits sur opérations de gestion	263	6 248
Autres produits exceptionnels	67	45
Reprises sur amortissements et provisions		

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2018 (K€)	Sénat au 31/12/2017 (K€)
Charges exceptionnelles	104	5 232
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	18	5 103
Autres charges exceptionnelles	86	129
Dotations aux provisions - charges exceptionnelles		

Le résultat exceptionnel 2018 résulte principalement d'une régularisation portant sur un titre sorti du portefeuille de la RSI en 2017, de la cession d'immobilisations corporelles et du remboursement par nos compagnies d'assurance de sinistres subis par le Sénat.

7 Informations complémentaires

7.1 Engagements de pension et de retraite et engagements assimilés

Ainsi que précisé dans la note 2 « Règles et méthodes comptables », le Sénat n'applique pas la méthode préférentielle en matière d'engagements de retraite et avantages similaires. Aucune provision n'est donc inscrite au bilan à ce titre et seule une information en annexe est donnée.

Les engagements du Sénat sont des régimes à prestations définies gérés directement ou à travers les Caisses des Retraites et les Caisses de Sécurité Sociale. Leur détail est le suivant :

- Sénateurs :
 - régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux Sénateurs, dont le montant est fonction des annuités de cotisations pour la partie correspondant au régime de base et aux points acquis pour la partie complémentaire ;
 - régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu aux Sénateurs retraités qui couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire. Il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités ;
 - régime de « droits à transports » accordés aux anciens Sénateurs.
- Personnel du Sénat :
 - régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux membres du personnel du Sénat, dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire ;
 - régime « Congé spécial » qui constitue une modalité particulière de cessation d'activité ;
 - régime de l'indemnité versée au moment du départ en retraite des membres du personnel du Sénat ;
 - régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu au personnel retraité qui couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire. Il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités.

L'ensemble des régimes décrits ci-dessus ont été évalués par des actuaires indépendants, conformément aux préconisations de la Recommandation n° 2003-R.01 modifiée de l'ANC sur les retraites.

Les différentes hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	31/12/2018	31/12/2017
Taux d'actualisation :		
- des régimes de retraite et d'assurance maladie-maternité-décès des retraités	2,05 %	1,80 %
- de l'indemnité de départ en retraite	1,75 %	1,50 %
- du congé spécial	1,55 %	1,30 %
- des droits à transport	1,80 %	1,80 %
Table	tables INSEE 2011-2013 TPGHF 05	tables INSEE 2011-2013 TPGHF 05
Taux de rotation du personnel	0 %	0 %
Taux d'augmentation de la consommation médicale des retraités (effet âge et effet dérive des coûts)	3,00 %	3,00 %
Taux d'augmentation des salaires	Variable selon l'ancienneté	Variable selon l'ancienneté
Taux de renouvellement du mandat des Sénateurs	entre 100 % et 85 % avant 55 ans ; entre 83 % et 58 % de 55 à 65 ans ; entre 55 % et 0 % au-delà de 65 ans	entre 100 % et 85 % avant 55 ans ; entre 83 % et 58 % de 55 à 65 ans ; entre 55 % et 0 % au-delà de 65 ans

Les taux d'actualisation retenus par le Sénat correspondent aux taux des obligations d'entreprises de 1^{ère} catégorie selon la durée des engagements évalués, conformément à la Recommandation n° 2003-R.01 modifiée de l'ANC sur les retraites.

Au 31 décembre 2018, l'ensemble des engagements de retraite et avantages similaires du Sénat s'élève à 3 440 057 K€, contre 3 625 393 K€ au 31 décembre 2017. Le détail par régime figure dans le tableau ci-après.

Rubriques et postes	31/12/2018	31/12/2017
<i>Sénateurs</i>		
Retraite	894 024	908 793
Assurance « maladie-maternité-décès »	144 724	163 342
Frais de transport	5 932	5 583
<i>Total</i>	<i>1 044 681</i>	<i>1 077 718</i>
<i>Personnel du Sénat</i>		
Retraite	1 970 000	2 063 496
Congé spécial	13 902	15 609
Indemnité de départ en retraite	12 089	12 684
Assurance « maladie-maternité-décès »	399 386	455 887
<i>Total</i>	<i>2 395 376</i>	<i>2 547 676</i>
Total engagements de retraite et avantages similaires	3 440 057	3 625 393

Les montants sont donnés en K€.

La valeur totale des engagements diminue par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique principalement par des taux d'actualisation plus élevés qu'en 2017.

La sensibilité au taux d'actualisation des engagements de retraite portés par la CRAS et la CRPS est estimée, pour une augmentation de 10 points de base (0,10 %), à environ 51 500 K€ et, pour une diminution de 10 points de base (0,10 %), à environ 52 900 K€.

7.2 Effectifs

Les effectifs se décomposent de la manière suivante :

	Effectifs au 31/12/2018	Effectifs au 31/12/2017
Sénateurs ⁽¹⁾	348	348
Total	348	348

⁽¹⁾ Hors Sénateurs ministres.

	Effectifs au 31/12/2018	Effectifs au 31/12/2017
Personnels du Sénat	1 103	1 116
Contractuels	118	99
Total	1 221	1 215

Parmi ces personnels, le nombre de mises à disposition auprès d'organismes extérieurs au Sénat s'élève à 6. En sus, les personnels en détachement s'élèvent à 17.

	Effectifs au 31/12/2018	Effectifs au 31/12/2017
Sénateurs pensionnés (<i>stricto sensu</i>)	719	726
Personnels retraités (<i>stricto sensu</i>)	1 053	1 027
Total	1 772	1 753

	Effectifs au 31/12/2018	Effectifs au 31/12/2017
Bénéficiaires Caisse de Sécurité sociale des Sénateurs (assurés, ayants droit)	885	901
Bénéficiaires Caisse de Sécurité sociale des Personnels (assurés, ayants droit)	3 096	3 131
Total	3 981	4 032

7.3 Avantages accordés à des organismes extérieurs

Outre la subvention versée pour son fonctionnement, le Sénat met 8 personnels des services à la disposition de l'Association pour la Gestion des Assistants des Sénateurs (AGAS), ainsi que des locaux loués dont la quote-part est évaluée à 136 K€.

7.4 Autres informations

Au 31 décembre 2018, le capital restant à appeler au titre des engagements de la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs, de la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat et de la Réserve Spéciale d'Intervention envers des Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR) et Fonds Professionnels de Capital Investissement (FPCI) s'élève à environ 45 307 K€.

Les prêts accordés, à l'exception des prêts d'équipement des Sénateurs, sont couverts par une assurance ou par une inscription hypothécaire. Dans ce cadre, les encours de prêts garantis par une hypothèque représentent un montant global de 691 K€ à la clôture de l'exercice.

Les droits à la formation accumulés par le personnel du Sénat s'élèvent à 120 396 heures au 31 décembre 2018 contre 111 978 heures au 31 décembre 2017.

Le montant des loyers annuels pour l'ensemble des biens immobiliers loués par le Sénat s'élève à 1 343 K€ pour l'exercice 2018.